CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2025

www.creditagricole.ma

SOMMAIRE

SECTION 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- PRÉSENTATION DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC
- FAITS MARQUANTS
- INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

SECTION 2 : LIVRET FINANCIER

- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS
- COMPTES SOCIAUX
- ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES
- LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

SECTION 3 : RAPPORT DE GESTION & ESG

- RAPPORT DE GESTION
- RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL & DE GOUVERNANCE

SECTION 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- PRÉSENTATION DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC
- FAITS MARQUANTS
- INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Instituée par le Dahir N° 1-60-106 du 4 décembre 1961, la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA), organisme public à vocation de financement et du monde rurale et, plus particulièrement, de l'agriculture, est transformée en vertu de la loi n° 15-99 du 11 novembre 2003 portant réforme du Crédit Agricole en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, dénommée « Crédit Agricole du Maroc ».

Investie d'une mission de service public, le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural avec pour objectif de :

- **Faciliter l'accession des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;**
- **Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;**
- **Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par une offre de services financiers adaptés ;**
- **Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;**
- **Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;**
- **Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;**
- **Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.**

Par ailleurs, le CAM peut être chargé par, les pouvoirs publics, de toute mission d'intérêt national ou régional relative à l'agriculture et au développement rural.

Aujourd'hui, le Crédit Agricole du Maroc poursuit une transformation progressive pour affirmer son statut de banque universelle tout en préservant son ancrage historique au service du monde rural. Cette mutation vise à élargir durablement son offre vers l'ensemble des segments clientèle, à renforcer l'inclusion financière et à accroître l'impact de sa mission de développement socio-économique. Elle se traduit également par la structuration d'un écosystème intégré, s'appuyant sur la complémentarité et l'expertise de ses filiales opérant dans des métiers clés : leasing, factoring, microfinance, courtage, banque participative, société de paiement, société de bourse...

Le Crédit Agricole du Maroc s'appuie également sur une dynamique de digitalisation, devenue un levier stratégique pour rapprocher la banque de ses clients, notamment à travers le développement du mobile banking et la simplification des services.

FAITS MARQUANTS

Le 19 mars 2026, le Directoire du Crédit Agricole du Maroc, réuni sous la Présidence de Monsieur Mohammed FIKRAT, a examiné l'évolution de l'activité de la banque et a arrêté les comptes au 31 décembre 2025. Cet arrêté a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 25 mars 2026.

Durant l'exercice 2025, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a réalisé des performances en ligne avec son plan d'action, marquant ainsi une progression de +10% de son PNB Consolidé et de +7% de son PNB Social, parallèlement à une augmentation de +13% des crédits distribués et de +9% des comptes à vue collectés.

RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES DE LA BANQUE

Augmentation de capital du Crédit Agricole du Maroc

Le Crédit Agricole du Maroc renforce ses capitaux propres à travers une augmentation de capital de 665 millions de dirhams en vue de permettre à la banque de poursuivre sa dynamique d'accompagnement et de financement de l'agriculture et du monde rural ainsi que l'ensemble des secteurs de l'économie.

Lancement d'emprunts obligataires subordonnés perpétuels

Durant l'exercice 2025, le Crédit Agricole du Maroc a renforcé ses fonds propres réglementaires par la réalisation, avec succès, de deux émissions obligataires subordonnées perpétuelles auprès des institutionnels pour un montant global de 1,5 milliard de dirhams.

Ces opérations ont permis à la banque de renforcer ses fonds propres de base de + 21% ainsi que, dans le même sillage, ses ratios prudentiels. Ce renforcement s'inscrit en ligne avec le plan d'action 2024-2028, notamment au regard des projections de croissance des activités et de financement des différents secteurs d'économie nationale, en particulier le secteur agricole et le monde rural.

SOUTIEN À L'AGRICULTURE ET AU MONDE RURAL

Le GCAM poursuit son engagement pour le soutien du secteur agricole et du monde rural

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, engagé en faveur de l'agriculture solidaire et de la sécurité alimentaire nationale, réaffirme son engagement pour le soutien d'une agriculture marocaine plus résiliente à travers le développement de mécanismes de financement adaptés à chaque filière et région, contribuant ainsi à un développement socio-économique durable.
Dans le même élan, le Crédit Agricole du Maroc s'inscrit dans la dynamique engagée par l'État à travers le programme national de soutien aux éleveurs et de reconstitution du cheptel, lancé sous les Hautes Orientations Royales.

CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Convention de partenariat entre l'État et le CAM relative au renforcement du numérique dans le monde rural

À l'occasion des Assises nationales de l'intelligence artificielle, tenues les 1 et 2 juillet 2025 sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, un partenariat stratégique a été signé entre le ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration et le Groupe Crédit Agricole du Maroc. L'objectif est d'accélérer la transformation digitale des territoires ruraux et de renforcer l'inclusion financière à travers des services numériques innovants adaptés aux spécificités du monde agricole.

Signature de conventions de partenariat par le CAM lors de la 17ème édition du SIAM

Partenaire historique de l'agriculture et du monde rural, le Crédit Agricole du Maroc a participé, en tant que Sponsor Officiel, à l'édition 2025 du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM), sous le thème « Agriculture et monde Rural : L'Eau au cœur du développement durable ». Lors de cette 17ème édition, le Crédit Agricole du Maroc a signé deux conventions de partenariat :

- **CAM-TOURBA (INNOVX / UM6P) :** pour la promotion d'une agriculture regénératrice et résiliente face aux défis climatiques et ce, à travers l'amélioration du bilan carbone des exploitations et le soutien des pratiques durables telles que le semis direct, la rotation des cultures et la gestion des résidus ;
- **CAM-ONICL-PORTNET S.A. :** dans le cadre de la démarche de digitalisation soutenue par le Ministère de l'Agriculture et visant la mise en place d'un système de gestion dématérialisée et sécurisée des cautions bancaires dans le cadre des importations de céréales et de légumineuses.

Signature d'un protocole d'accord entre le CAM et ONU femmes

S'inscrivant dans le cadre des Objectifs de Développement Durable, notamment ceux liés à l'égalité des sexes, à la réduction des inégalités et à la préservation des ressources marines, le Crédit Agricole du Maroc et ONU Femmes ont signé un protocole d'accord pour le renforcement de l'inclusion économique et l'éducation financière des femmes travaillant dans le secteur de la pêche maritime.

Convention entre le Crédit Agricole du Maroc et la Holding Al Omrane

En tant qu'institutions publiques engagées, le Crédit Agricole du Maroc et la Holding Al Omrane confirment leur volonté de mutualiser leurs expertises au service de leurs missions socio-économiques à travers la signature d'une convention.

AL FILAHI CASH
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE LA FILIALE AL FILAHI CASH

Al Filahi Cash déploie une offre complète pour accélérer l'inclusion financière auprès des commerçants

Al Filahi Cash lance officiellement son activité d'acquisition commerçants. Avec cette initiative, l'établissement devient acquéreur de plein exercice et propose aux professionnels un accompagnement de proximité pour faciliter la mise en place et l'optimisation de solutions de paiement électronique. En facilitant l'accès aux moyens de paiement modernes, Al Filahi Cash contribue activement à la démocratisation des services financiers numériques et à l'accompagnement de la transformation digitale du tissu économique national.

Partenariat entre Al Filahi Cash et RIA Money Transfer pour élargir les offres de transfert d'argent à l'international

Partenariat stratégique entre Al Filahi Cash (AFC) et RIA Money Transfer visant la démocratisation de l'accès aux services de transferts internationaux d'argent pour la clientèle locale et les marocains du monde. Cet accord permettra de proposer des services d'envoi et de réception de fonds dans les agences AFC, CAM, Al Akhdar Bank et Ardi, en s'appuyant sur le vaste réseau mondial de RIA.

PRIX ET DISTINCTIONS

Le Crédit Agricole du Maroc primé pour l'inclusion des jeunes

Le Crédit Agricole du Maroc a été distingué lors du sommet Africa Edge à Dubaï, en recevant le prix de l'inclusion financière des jeunes. Cette distinction internationale confirme la stratégie réussie du Crédit Agricole du Maroc en matière d'inclusion financière, tout en consolidant son rôle dans la transformation digitale du secteur bancaire à l'échelle du continent africain.

Renouvellement du label RSE du Crédit Agricole du Maroc

La CGEM salue l'implication du Crédit Agricole du Maroc en faveur d'un développement responsable en renouvelant son Label RSE. Ce label témoigne de l'intégration concrète des principes de responsabilité sociétale dans la gouvernance et les pratiques managériales de la banque.

Renforcement de l'engagement du CAM pour un écosystème bancaire sécurisé

À l'occasion du « Corporate Talks CyberAwareness » organisé à Casablanca, le Crédit Agricole du Maroc a réuni plus de 150 décideurs pour alerter sur la montée des risques cyber et rappeler l'importance d'une vigilance collective dans un écosystème numérique en pleine mutation.

INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

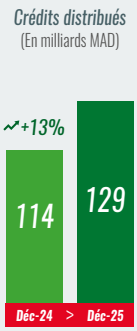

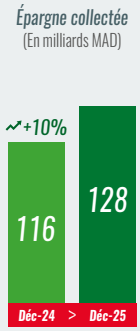

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE & MOBILISATION DE L'ÉPARGNE

Au terme de l'exercice 2025, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un encours de crédits distribués de 129 milliards de dirhams contre 114 milliards de dirhams au 31 décembre 2024, réalisant ainsi une progression de +13%.
La performance réalisée permet au Groupe Crédit Agricole du Maroc de consolider son engagement pour le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie, tout en accordant un intérêt particulier à l'agriculture et au développement socio-économique.

Par ailleurs, l'encours de l'épargne mobilisée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc ressort à 128 milliards de dirhams, soit une progression de +10% comparativement à fin 2024. Cette croissance est soutenue par une dynamique positive de la collecte des comptes à vue (+9%).

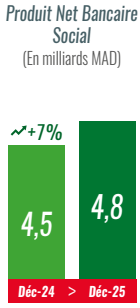

PRODUIT NET BANCAIRE

Le Crédit Agricole du Maroc a hissé son Produit Net Bancaire Consolidé à 5,3 milliards de dirhams au 31 décembre 2025, soit une progression de +10% comparativement à l'exercice précédent.

Au niveau social, le Produit Net Bancaire ressort à 4,8 milliards de dirhams, marquant une hausse de +7% par rapport au 31 décembre 2024 où il ressortait à 4,5 milliards de dirhams.

Les performances enregistrées, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux, s'expliquent par l'effet conjugué de la progression de la marge sur commissions et de la marge d'intérêts.

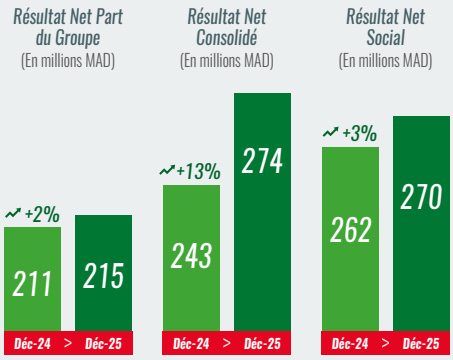

RÉSULTAT NET

À fin décembre 2025, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Résultat Net Consolidé de 274 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 215 millions de dirhams, marquant ainsi des progressions respectives de +13% et +2% comparativement au 31 décembre 2024.

Sur la même lignée, la banque affiche un Résultat Net Social de 270 millions de dirhams, en progression de +3% comparativement à la même période de l'exercice précédent.

Cette performance s'explique principalement par la croissance du Produit Net Bancaire, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'à celui des comptes sociaux.

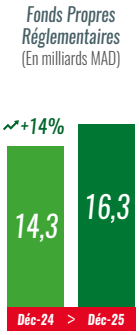

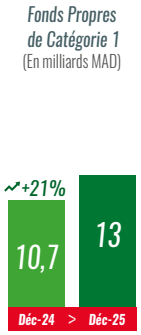

RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

Au terme de l'exercice 2025, les Fonds Propres Réglementaires du Crédit Agricole du Maroc s'élèvent à 16,3 milliards de dirhams, en hausse de +14% par rapport au 31 décembre 2024.

Cette évolution est essentiellement liée à l'effet conjugué d'une augmentation de capital de 665 millions de dirhams et du lancement de deux émissions obligataires subordonnées et perpétuelles, d'un montant global de 1,5 milliard de dirhams, respectivement réalisées en juin et en décembre 2025.

Ainsi, le Crédit Agricole du Maroc conforte son assise financière, dans le respect des exigences réglementaires, afin d'atteindre ses objectifs de croissance de ses activités et de ses résultats dans le cadre de son plan d'actions 2024-2028.

SECTION 2

LIVRET FINANCIER

- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS
- COMPTES SOCIAUX
- ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES
- LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

I - NORMES, PRINCIPES & MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

1 .CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.
Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2025, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB). Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2 RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées. Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.
Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2 .PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le groupe Crédit Agricole du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
  - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
  - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
  - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.
  - Sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.
Conformément à l'IFRS 10, la définition du contrôle comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune ;
- Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un Co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.

En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités ;

- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :
La FONDATION ARDI et l'ASSOCIATION ISMAILIA sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ARDI	Micro finance	100%		IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%		IG
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG[1]
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100%	100%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99%	85%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
CAM COURTAGE	Courtage	100%	100%	IG
AMIFA	Micro finance	20%	20%	MEE[2]
IMMOVERT CAPITAL	Société Immobilière	100%	100%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	45,24%	45,24%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100%	100%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100%	100%	IG
CAM FACTORING	AFFACTURAGE	100%	100%	IG
PATRIMOINE CONFIANCE	OPCI	30,44%	30,44%	MEE[2]

[1]: Intégration Globale [2]: Mise en Equivalence

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :
- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ;
- Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant: Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.
La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :
- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables ;
- À la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.
La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le Groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1 Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :

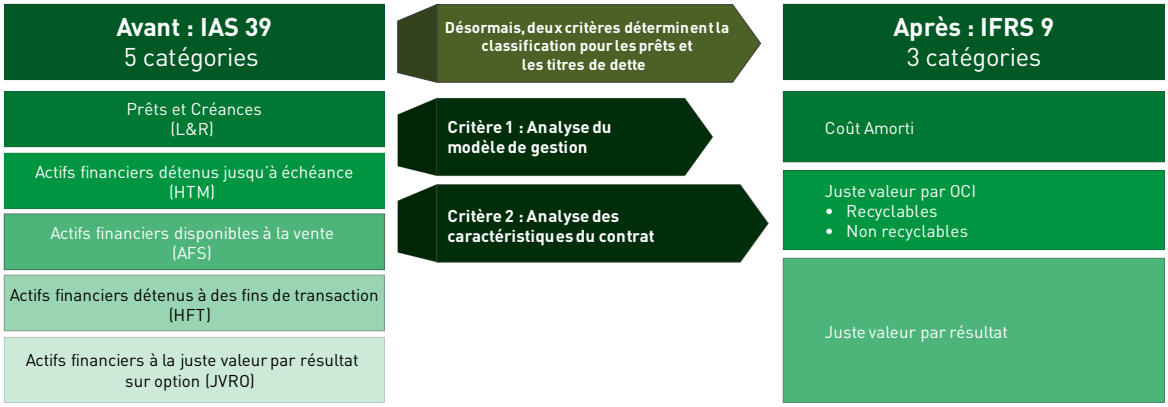

2.5.2 Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente» ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1er janvier 2018, l'instrument financier est classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).
Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

		MODÈLE DE GESTION		
		Collecte	Collecte et vente	Autre/vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste Valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

2.5.2.2 Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES		
Intention de gestion	Trading	Juste valeur par résultat
	Hors-trading	Juste valeur par résultat (par défaut)
		Juste valeur par OCI non recyclables sur option

2.5.2.3 Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;

Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;

Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.5 Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat.

Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories («Buckets») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :

Bucket 1 : • Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;

Bucket 2 : • Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;

Bucket 3 : • Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39) - ECL à maturité.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :
- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut): est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD.

2.5.6 Forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.

2.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7 PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.

2.8 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :
- **Les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **Les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.
- **Les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- **Les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.

L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses Démographiques
- **Mortalité ;**
- **Rotation du personnel (Turn Over).**

Hypothèses Financières
- **Taux d'augmentation des salaires :** Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3% ;
- **Taux d'actualisation :** Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'à la retraite du personnel du CAM ;
- **Taux de chargement social.**

2.9 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par:

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré:

- Soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- Soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1er Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- Totalement rétrospective : selon les dispositions de la norme IAS 8;
- Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

2.10 ÉCARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11 CONTRATS DE LOCATION

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « Contrats de location » remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (POSITION BAILLEUR) :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (les paiements de loyer à recevoir dans le cadre d'un contrat de location) augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur (en particulier la valeur résiduelle non garantie si la levée d'option n'apparaît pas vraisemblable).

Le revenu net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon, à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE (POSITION PRENEUR) :

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

Seuils d'exemption
Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :
- La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

Durée
La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :
- Périodes optionnelles de renouvellement
- Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation

La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :
- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location.

2.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.
Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues
- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destiné à la vente n'a été identifié ;

2.13 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :
- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.
Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues
Le groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Applicable aux exercices démarrant à partir du 1er Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.
Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :
- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.
L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

II-BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT & ANNEXES

BILAN IFRS

en milliers de dh

ACTIF IFRS	Note	31/12/25	31/12/24
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		**4.799.804**	**5.668.061**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		**10.096.348**	**12.506.115**
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	5.608.677	12.186.012
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	4.487.671	320.102
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		**5.350.201**	**6.394.040**
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5.16	3.305.438	4.299.998
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	5.16	2.044.763	2.094.041
Titres au coût amorti	5.7	**8.229.005**	**6.770.690**
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	**2.712.238**	**4.795.188**
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	**127.413.543**	**108.905.507**
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	**33.569**	**29.185**
Actifs d'impôt différé	5.8	**406.725**	**353.031**
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	**2.731.703**	**2.155.459**
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.10	**4.164.817**	**18.267**
Immeubles de placement	5.11	**4.612.914**	**4.767.852**
Immobilisations corporelles	5.11	**4.694.382**	**5.068.256**
Immobilisations incorporelles	5.11	**166.438**	**175.336**
Écart d'acquisition	5.12	**306.877**	**306.908**
TOTAL		**175.718.563**	**157.913.895**

en milliers de dh

PASSIF CONSOLIDÉ	Note	31/12/25	31/12/24
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux			
Passifs financiers à la JV par résultat		**34.456**	**57.986**
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	**34.456**	**57.986**
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	**28.437.435**	**19.355.709**
Dettes envers la clientèle	5.5	**116.957.382**	**109.244.955**
Titres de créance émis	5.6	**6.751.571**	**6.787.569**
Passifs d'impôt exigible	5.8	**213.267**	**46.182**
Passifs d'impôts différés	5.8	**988.979**	**1.176.086**
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	**3.195.734**	**3.427.267**
Provisions pour risques et charges	5.14	**399.920**	**536.572**
Subventions et Fonds assimilés		**7.156**	**7.862**
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	**7.579.978**	**6.831.917**
CAPITAUX PROPRES		**11.152.685**	**10.441.790**
Capital et réserves liées		**7.500.937**	**7.000.937**
Réserves consolidées		**3.503.585**	**3.276.421**
Réserves consolidées - Part du groupe		3.012.711	2.790.040
Réserves consolidées - Part des minoritaires		490.874	486.380
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**-125.987**	**-78.217**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe		-125.987	-78.217
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires			
Résultat net de l'exercice		**274.150**	**242.649**
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		215.213	210.960
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		58.937	31.689
TOTAL		**175.718.563**	**157.913.895**

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers de dh

	Note	31/12/25	31/12/24
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		5.945.274	5.713.127
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-2.365.187	-2.577.057
MARGE D'INTÉRÊTS	2.1	**3.580.087**	**3.136.070**
Commissions (produits)		829.881	690.775
Commissions (charges)		-53.486	-45.308
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	**776.395**	**645.467**
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	2.3	**1.136.310**	**1.163.390**
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		1.128.253	1.160.827
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		8.057	2.563
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	2.3	**184.429**	**112.111**
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		74.578	-6.945
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		109.851	119.056
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	2.5	**48.527**	**65.351**
Charges des autres activités	2.5	**-440.345**	**-313.912**
PRODUIT NET BANCAIRE		**5.285.403**	**4.808.477**
Charges générales d'exploitation	2.9	-2.207.322	-2.206.433
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-316.464	-304.326
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**2.761.617**	**2.297.718**
Coût du risque de crédit	2.6	-2.388.517	-2.031.334
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**373.100**	**266.384**
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		47.108	64
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-162.949	-28.587
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		**257.259**	**237.861**
Impôts sur les bénéfices		16.891	4.789
RÉSULTAT NET		**274.150**	**242.649**
Résultats minoritaires		58.937	31.689
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**215.213**	**210.960**
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS)		**4,43**	**4,54**
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS)		**4,43**	**4,54**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Résultat avant impôt	**257.260**	**237.863**
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	332.496	315.901
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition		
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2.334.080	1.012.501
+/- dotations nettes aux provisions	-18.016	305.546
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-47.108	-64
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-114.400	-16.908
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- autres mouvements	15.829	38.658
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**2.502.881**	**1.655.634**
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	11.066.537	845.906
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	-12.548.460	4.699.672
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1.083.402	-7.565.198
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-288.084	1.151.018
Impôts	-197.496	-29.127
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	**-3.050.905**	**-897.729**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**-290.764**	**995.768**
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	82.053	123.246
+/- flux liés aux immeubles de placement	-123.769	2.717
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	226.483	-53.442
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**184.767**	**72.521**
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-25.054	-22.368
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-737.207	-38.984
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**-762.261**	**-61.352**
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**-868.258**	**1.006.937**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**5.668.056**	**4.661.119**
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	5.668.056	4.661.119
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprés des établissement de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**4.799.799**	**5.668.056**
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	4.799.799	5.668.056
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprés des établissement de crédit		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-868.257	1.006.937

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Résultat net	**274.150**	**242.649**
Éléments recyclables en résultat net:	**-14.783**	**35.447**
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-24.638	58.348
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en CP sur entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables		
Impôts liés	9.855	-22.902
Éléments non recyclables en résultat net:	**-111.205**	**-113.664**
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-138.990	-139.045
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par CP	-23.432	-30.081
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en CP sur entreprises mises en équivalence NR		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	51.218	55.462
Total gains et pertes comptabilisés directement en CP	**-125.987**	**-78.217**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en CP	**148.163**	**164.432**
Part du groupe	89.226	132.743
Part des minoritaires	58.937	31.689

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2024	**4.645.081**	**2.355.857**	**-**	**3.000.999**	**-13.316**	**-64.901**	**9.923.720**	**518.070**	**10.441.790**
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)									
Autres									
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2025	**4.645.081**	**2.355.857**		**3.000.999**	**-13.316**	**-64.901**	**9.923.720**	**518.070**	**10.441.790**
Changement de méthodes - 2025									
Autres				11.054			11.054	-2.138	8.916
Capitaux propres clôture corrigés	**4.645.081**	**2.355.857**		**3.012.053**	**-13.316**	**-64.901**	**9.934.774**	**515.932**	**10.450.706**
Variation de capital	161.812	338.187					499.999		499.999
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes								-25.057	**-25.057**
Autres									
Résultat de l'exercice				215.213			215.213	58.937	274.150
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-50.229	1.383	-48.846		-48.846
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies					1.076		1.076		1.076
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)									
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-49.153	1.383	-47.770		-47.770
Variation de périmètre				658			658		658
Autres mouvements -2025									
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	4.806.893	2.694.044		3.227.924	-62.469	-63.518	10.602.873	549.812	11.152.685

5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de dh

PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	31/12/25	31/12/24
Comptes à vue	1.355.384	1.831.876
Prêts	1.356.857	2.963.315
Opérations de pension		
TOTAL	2.712.241	4.795.191
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3	-3
TOTAL	2.712.238	4.795.188

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	31/12/25	31/12/24
Dettes envers les etablissements de credit	1.011.041	61.246
Emprunts	14.986.624	7.895.877
Opérations de pension	12.439.770	11.398.586
TOTAL	28.437.435	19.355.709

5.5 - PRÊTS,CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIÈNTELE

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Comptes ordinaires débiteurs	16.621.148	18.257.065
Prêts consentis à la clientèle	121.905.742	99.364.256
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	138.526.890	117.621.321
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-11.113.347	-8.715.814
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	127.413.543	108.905.507

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	31/12/25	31/12/24
Comptes ordinaires créditeurs	69.956.019	65.036.523
Comptes à terme	25.589.607	23.409.343
Comptes d'épargne	16.254.841	15.608.321
Autres dettes envers la clientèle	4.749.213	4.785.480
Intérêts courus à payer	407.702	405.288
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	116.957.382	109.244.955

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE	31/12/25	31/12/24
Secteur public	17.397.222	16.177.329
Entreprises financières	7.666.305	8.606.978
Entreprises non financières	23.306.900	22.800.815
Autre clientèle	68.586.954	61.659.833
TOTAL EN PRINCIPAL	116.957.382	109.244.955
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	116.957.382	109.244.955

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	31/12/25	31/12/24
Maroc	116.957.382	109.244.955
CIB		
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	116.957.382	109.244.955
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	116.957.382	109.244.955

5.6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Autres dettes représentées par un titre	**6.751.571**	**6.787.569**
Titres de créances négociables	6.751.571	6.787.569
Emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	**7.579.978**	**6.831.917**
Emprunts subordonnés	7.579.978	6.831.917
Titres subordonnées		
TOTAL	14.331.549	13.619.486

5.7 TITRES AU COÛT AMORTI

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Titres de créance négociables	**8.229.005**	**6.770.690**
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	8.229.005	6.770.690
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL BRUT	8.229.005	6.770.690
Dépréciation		
TOTAL NET	8.229.005	6.770.690

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
impôts courants	33.569	29.185
impôts différés	406.725	353.031
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	440.294	382.216
impôts courants	213.267	46.182
impôts différés	988.979	1.176.086
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.202.246	1.222.267

5.9 - COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	16.763	13.285
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	2.714.940	2.142.174
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	2.731.703	2.155.459
Dépôts de garantie recus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	518.940	75.862
Charges à payer et produits constatés d'avance	1.221.273	1.049.212
Autres créditeurs et passifs divers	1.244.142	2.039.882
Dettes locatives	211.379	262.312
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	3.195.734	3.427.268

5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
AMIFA SÉNÉGAL	19.631	18.267
OPCI PATRIMOINE CONFIANCE	4.145.185	
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE	4.164.817	18.267

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh

	31/12/25			31/12/24		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**9.367.571**	**-4.673.189**	**4.694.382**	**9.090.442**	**-4.022.186**	**5.068.256**
Terrains et constructions	3.624.827	-539.617	3.085.210	3.640.660	-403.414	3.237.246
Équipement, mobilier, installations	1.049.088	-1.022.377	26.711	1.082.523	-1.010.482	72.041
Biens mobiliers données en location	1.428.286	-1.428.286		951.865	-951.865	
Autres immobilisations	2.844.954	-1.465.649	1.379.305	2.939.734	-1.434.509	1.505.225
Droits d'utilisation des contrats de location	420.416	-217.260	203.156	475.660	-221.916	253.744
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**875.370**	**-708.932**	**166.438**	**832.808**	**-657.472**	**175.336**
Logiciels informatiques acquis	805.744	-688.638	117.105	777.734	-637.379	140.355
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	69.626	-20.294	49.333	55.074	-20.093	34.981
IMMEUBLES DE PLACEMENTS	**4.612.914**		**4.612.914**	**4.767.852**		**4.767.852**
TOTAL	14.855.855	-5.382.121	9.473.734	14.691.102	-4.679.658	10.011.444

5.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Valeur brute comptable en début de période	**306.908**	**306.908**
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	**306.908**	**306.908**
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Ecarts de conversion		
Filiales précedemment mises en équivalence		
Autres mouvements	31	
Valeur brute comptable en fin de période	**306.877**	**306.908**
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	306.877	306.908

5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature		
Provision pour engagements sociaux	200.917	204.879
Autres provisions pour risques et charges	199.002	331.693
TOTAL	399.920	536.572

5.15 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers de dh

	Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et et valeurs assimilées	5.478.636	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	130.041	4.487.671
Titres de partcipation non consolidés		
Instruments dérivés		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	5.608.677	4.487.671

5.16 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	**5.350.201**	**6.394.040**
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3.305.438	4.299.998
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.044.763	2.094.041
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	**3.305.438**	**4.299.998**
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3.075.378	3.681.760
Obligations	199.358	199.983
Autres titres de créance négociables	30.702	418.255
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	**2.044.763**	**2.094.041**
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de particpation non consolidés	2.044.763	2.094.041

5.17 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	34.456	57.986
Passifs financiers à la jv par résultat sur option		
TOTAL	34.456	57.986

5.19 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/25		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor	3.075.378	4.448	-22.961
Obligations	199.358		-6.125
Autres titres de créance négociables	30.702		
Total des Instruments de dette Comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**3.305.438**	**4.448**	**-29.086**
Impôts		-1.779	11.634
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**3.305.438**	**2.669**	**-17.452**

Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	31/12/25		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de particpation non consolidés	2.044.763	71.817	-95.250
Total Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**2.044.763**	**71.817**	**-95.250**
Impôts		-28.727	24.349
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**2.044.763**	**43.090**	**-70.901**

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

en milliers de dh

Portefeuille Créances sur la Clientèle :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2024.Décembre	96.962.101	8.669.633	11.989.587
Encours Hors Bilan au 2024.Décembre	21.230.589		
Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre	-761.661	-1.267.132	-6.687.021
Encours Bilan au 2025.Décembre	111.769.701	9.263.701	17.493.488
Encours Hors Bilan au 2025.Décembre	28.121.948		
Provisions sous IFRS 9 au 2025.Décembre	-696.099	-1.065.152	-9.352.097

Portefeuille Créances sur les Établissements de crédit :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2024.Décembre	4.795.188		
Encours Hors Bilan au 2024.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre			
Encours Bilan au 2025.Décembre	2.712.238		
Encours Hors Bilan au 2025.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2025.Décembre			

Portefeuille Titres en JV/OCI :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2024.Décembre	4.328.415		
Encours Hors Bilan au 2024.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre	-28.417		
Encours Bilan au 2025.Décembre	3.334.480		
Encours Hors Bilan au 2025.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2025.Décembre	-29.042		

Titres au coût amorti :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2024.Décembre	6.770.690		
Encours Hors Bilan au 2024.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre			
Encours Bilan au 2025.Décembre	8.229.005		
Encours Hors Bilan au 2025.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2025.Décembre			

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

5.21.1 VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

en milliers de dh

	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2025
IMMOBILIER					
Valeur brute	451.902	4.421	-53.846	-3.405	399.072
Amortissements et dépréciation	-215.396	-49.326	53.377	2.458	-208.888
Total immobilier	**236.505**	**-44.905**	**-469**	**-947**	**190.184**
MOBILIER					
Valeur brute	23.758	1.297	-3.711	-	21.343
Amortissements et dépréciation	-6.519	-5.016	3.163	0	-8.371
Total mobilier	**17.239**	**-3.719**	**-548**	**0**	**12.971**
TOTAL DROIT D'UTILISATION	**253.744**	**-48.625**	**-1.017**	**-947**	**203.155**

5.21.2 VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

	31.12.2024	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2025
Dette locative	262.311	8.655	-58.581	-1.006	211.379

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

en milliers de dh

	31/12/25			31/12/24		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	**5.286.295**	**-1.406.669**	**3.879.626**	**5.173.744**	**-1.454.093**	**3.719.651**
Comptes et prêts/emprunts	5.105.286	-1.402.991	3.702.295	5.088.812	-1.438.404	3.650.408
Opérations de pensions	12.567	-3.678	8.889	1.471	-15.689	-14.218
Opérations de location financement	168.442		168.442	83.461		83.461
Opérations interbancaires	**207.324**	**-422.695**	**-215.371**	**138.816**	**-831.077**	**-692.261**
Comptes et prêts sur emprunts	207.046	-264.418	-57.372	130.664	-531.411	-400.747
Opérations de pensions	278	-158.277	-157.999	8.152	-299.666	-291.514
Emprunts émis par le groupe		**-491.713**	**-491.713**		**-199.087**	**-199.087**
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	**6.290**		**6.290**	**5.963**		**5.963**
Titres à revenus fixes	6.290		6.290	5.963		5.963
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	**146.906**	**-2.866**	**144.040**	**135.663**	**-12.845**	**122.818**
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	**298.459**	**-34.155**	**264.304**	**258.941**	**-72.727**	**186.214**
Charges d'intérêts sur dettes locatives		**-7.089**	**-7.089**		**-7.228**	**-7.228**
TOTAL	5.945.274	-2.365.187	3.580.087	5.713.127	-2.577.057	3.136.070

2.2 COMMISSIONS NETTES

en milliers de dh

	31/12/25			31/12/24		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	**730.268**	**-53.486**	**676.782**	**615.443**	**-45.308**	**570.135**
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	725.724	-53.486	672.238	612.163	-45.308	566.855
Sur titres	4.544		4.544	3.280		3.280
De change						
Sur instruments financiers à terme						
Engagements de financement						
Prestation de services bancaires et financiers	**99.613**		**99.613**	**75.332**		**75.332**
Produits de gestion d'opcvm						
Produits sur moyens de paiement	99.613		99.613	75.332		75.332
Assurance						
Autres						
TOTAL	829.881	-53.486	776.395	690.775	-45.308	645.467

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	**1.136.310**	**1.163.390**
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	1.128.253	1.160.827
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	8.057	2.563
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	**184.429**	**112.111**
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	74.578	-6.945
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	109.851	119.056

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

en milliers de dh

	31/12/25			31/12/24		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	48.527	-440.345	-391.818	65.351	-313.912	-248.561
TOTAL	48.527	-440.345	-391.818	65.351	-313.912	-248.561

2.6 COÛT DU RISQUE

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	**267.543**	**-329.259**
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	**65.562**	**-52.955**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	65.562	-52.955
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	**201.980**	**-276.304**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	201.980	-276.304
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	**-2.608.967**	**-698.161**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-2.608.967	-698.161
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	76.617	-258.222
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**-2.264.807**	**-1.285.642**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	**-201.028**	**-779.490**
Récupérations sur prêts et créances	**77.318**	**33.798**
Comptabilisés au coût amorti	77.318	33.798
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Décote sur les produits restructurés		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
TOTAL	-2.388.517	-2.031.334

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**30.190**	25.810
Plus value de cession	30.190	25.810
Moins value de cession		
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus value de cession		
Moins value de cession		
Autres	**-193.139**	**-54.397**
TOTAL	-162.949	-28.587

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.8.1 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Impôts courants	33.569	29.185
Impôts différés	406.725	353.031
Actifs d'impôts courants et différés	**440.294**	**382.216**
Impôts courants	213.267	46.182
Impôts différés	988.979	1.176.086
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.202.246	1.222.267

2.8.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Charge d'impôts courants	-197.496	-29.127
Charge nette d'impôts	214.387	33.916
CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	16.891	4.789

2.8.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Résultat avant impôt	257.259	237.861
Charge d'impôt sur les bénéfices	-16.891	-4.789
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	-7%	-2%

2.8.4 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Taux d'impôt en vigueur	40%	39%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-47%	-41%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	-7%	-2%

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Charges de personnel	-1.295.443	-1.269.947
Impôts et taxes	-51.148	-57.288
Charges externes	-643.267	-677.346
Autres charges d'exploitation	-277.464	-271.481
Annulation Charges relatives aux contrats de location	60.000	69.629
CHARGES D'EXPLOITATION	-2.207.322	-2.206.433

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-262.122	-246.712
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-54.342	-57.614
Dotations aux dépreciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-316.464	-304.326

2.11 DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-7.089	-7.228
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-54.342	-57.614

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en sept pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires HOLDAGRO et la société TARGA
- Sociétés de financement Spécialisés : ce domaine regroupe la société de leasing CAM LEASING, La société d'affacturage CAM FACTORING, la société de paiement AL FILAHI CASH et TAMWIL EL FELLAH qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux
- Micro crédit: ce domaine regroupe la FONDATION ARDI , AMIFA et l'ASSOCIATION ISMAILIA pour le micro-crédit
- Gestion d'actifs: ce domaine regroupe les sociétés de bourse MSIN et MAROGEST et MSIN GESTION
- Banque Participative: ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK
- Autres : Au 31 Décembre 2025, ce domaine comprend les filiales GCAM DOC, IMMOVERT CAPITAL, CAM COURTAGE, VOCATION LOISIRS, ainsi que les OPCI IMMOVERT PLACEMENT, SECURE REAL ESTATE INVEST et PATRIMOINE CONFIANCE

Le Crédit Agricole du Maroc a préparé un plan d'action pour la période 2024-2028 en concertation avec l'État et l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE). Ce plan vise à renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque, à répondre aux constats de la mission de BAM tout en respectant la mission de service public de la Banque, et à consolider son rôle dans le financement de l'économie, notamment le soutien au monde rural et l'accompagnement de la petite agriculture. Il s'articule autour de quatre principaux axes :

1. L'accroissement des résultats et de la performance tout en honorant la mission de service public à travers la réalisation d'un résultat d'exploitation inscrit sur une trajectoire de croissance stable et performante ;

2. Le renforcement du recouvrement et assainissement du portefeuille des créances irrégulières. La Banque prévoit un plan d'assainissement structuré pour traiter les créances irrégulières ;

3. L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information afin de garantir une meilleure intégration et traçabilité des informations entre les plateformes comptables et de gestion ;

4. Le respect des ratios prudentiels de manière pérenne à travers le renforcement du capital de la banque, le traitement du surendettement des agriculteurs (OTSA), en partenariat avec l'État et la création d'un fonds de garantie des crédits à l'agriculture, afin de répondre aux besoins des agriculteurs en matière de financement et d'accompagnement, tout en respectant les ratios prudentiels de solvabilité.

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'interets	3.048.551	4.323	241.854	79.030	1.967	204.367	-5	**3.580.087**
Marge sur commissions	703.434	402	15.861		85.839	-40.592	11.451	**776.395**
Produit net bancaire	4.671.488	6.225	258.764	81.518	93.801	159.872	13.735	**5.285.403**
Résultat brut d'exploitation	2.503.356	1.360	186.940	24.029	58.755	56.652	-69.475	**2.761.617**
Résultat d'exploitation	175.415	1.360	124.711	4.772	58.755	77.501	-69.414	**373.100**
Résultat avant impots	-72.081	848	124.362	10.370	58.191	77.501	58.068	**257.259**
Résultat net	624	-2.971	110.040	10.370	42.341	57.134	56.613	**274.150**
Résultat net part du groupe	625	-2.987	110.040	-1.505	32.755	44.380	31.905	**215.213**

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Total Bilan	**155.232.862**	**189.186**	**4.747.042**	**316.772**	**605.298**	**5.296.954**	**9.330.449**	**175.718.563**
Éléments d'Actifs								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9.870.294				70.265		155.789	10.096.348
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	5.141.753	161.994			725	277	45.452	5.350.201
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	2.676.286	2.072			33.316		564	2.712.238
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	118.141.311		4.228.200	286.726		4.757.306		127.413.543
Titres au coût amorti	8.229.005							8.229.005
Éléments du Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	28.118.056		247.445			71.934		28.437.435
Dettes envers la clientèle	114.222.135		156.731		90.560	2.487.956		116.957.382
Capitaux propres	10.039.300	-14.694	32.841	102.287	90.761	14.957	887.233	11.152.685

3.3 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

3.3.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh

	31/12/25		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
Maroc	2.712.238		
Europe			
Afrique			
Autres			
TOTAL EN PRINCIPAL	**2.712.238**		
Créances rattachées			
Provisions			
Valeurs nettes au bilan	2.712.238		

3.3.2 VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh

	31/12/25					31/12/24				
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions			Encours sains	Encours en souffrance	Provisions		
			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1
Maroc	121.033.403	17.493.488	-9.352.097	-1.065.152	-696.099	105.631.734	11.989.587	-6.687.021	-1.267.132	-761.661
Europe										
Afrique										
Autres										
Total en principal	121.033.403	17.493.488	-9.352.097	-1.065.152	-696.099	105.631.734	11.989.587	-6.687.021	-1.267.132	-761.661

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Engagements de financements donnés	**23.251.730**	**16.718.346**
Aux établissements de crédit	148.933	43.361
À la clientèle	23.102.797	16.674.985
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	**1.004.071**	**936.330**
Des établissements de crédit	1.004.071	936.330
De la clientèle		

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Engagements de garantie donnés	**5.573.293**	**4.657.662**
D'ordre des établissements de crédit	118.255	55.541
D'ordre de la clientèle	5.455.038	4.602.122
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	3.743.942	3.059.934
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1.711.096	1.542.187
Engagements de garantie reçus	**7.146.229**	**7.701.823**
Des établissements de crédit	6.650.296	7.205.890
De l'État et d'autres organismes de garantie	495.933	495.933

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

7.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	200.917	204.879
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	200.917	204.879

7.2.3 HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL	3%	3%

7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Charge normal de l'exercice	13.629	12.571
Charge d'intérêt	5.941	7.111
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	**19.569**	**19.682**
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autre		

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Dette actuarielle d'ouverture	**196.772**	**204.879**
Charge normale de l'exercice	13.629	12.571
Charge d'intérêt	5.941	7.111
Ecarts d'experience	7.153	5.006
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-22.577	-24.687
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	**200.917**	**204.879**
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ÉTAT MAROCAIN	36.536.636	75,2%	75,2%
MAMDA	3.603.184	7,4%	7,4%
MCMA	3.603.184	7,4%	7,4%
CDG	4.860.335	10%	10%
TOTAL	48.603.339	100%	100%

en milliers de dh

RÉSULTAT PAR ACTION	31/12/25	31/12/24
Nombre d'actions	48.603.339	46.450.813
Résultat Part Groupe (En KDH)	215.213	210.960
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DHS)	4,43	4,54

8.4 PARTIES LIÉES

8.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

en milliers de dh

	31/12/25
Prêts, avances et titres	**-5.857.480**
Comptes ordinaires	-5.602.478
Prêts	
Titres	-255.002
Opération de location financement	
Actif divers	**-5.349.832**
TOTAL ACTIF	-11.207.312
Dépôts	
Comptes ordinaires	**-5.778.357**
Autres emprunts	
Dettes représentées par un titre	-5.778.357
Passif divers	
TOTAL PASSIF	-5.428.955
Engagements de financement et de garantie	-11.207.312
Engagements donnés	
Engagements reçus	

8.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

en milliers de dh

	Globale
Intérêts et produits assimilés	-143.102
Intérêts et charges assimilées	147.922
Commissions (produits)	-139.854
Commissions (charges)	8.716
Prestations de services données	
Prestations de services reçues	
Loyers reçus	
Autres	45.921

AUTRES ÉTATS

RÉFÉRENCE	ÉTATS	
5.2	Instruments de couverture	NÉANT
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
FONDS PROPRES	**16.199.469**	**14.198.658**
Fonds propres de catégorie 1	**12.996.856**	**10.534.933**
Fonds propres réglementaires	**3.202.613**	**3.663.725**
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	**9.192.446**	**8.230.103**
Risque de marchéen approche standard	**278.378**	**361.588**
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	**691.866**	**625.901**
Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	10,23%	9,14%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	12,75%	12,32%

FONDS PROPRES DE TAMWIL EL FELLAH

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
FONDS PROPRES	**151.988**	**151.778**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	**151.988**	**151.778**
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	151.988	151.778
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	151.000	151.000
Instruments de fonds propres de base versés		
Prime d'émission		
Résultats non distribués	210	199
Autres réserves	778	579
Autres immobilisations incorporelles		
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2		
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)		
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Eléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1		
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Elément à déduire à raison de %50 des FP de base CET 1		
Elément à déduire à raison de %50 des fonds propres de cathegorie2 (T2)		
TOTAL RISQUES	**38.927**	**39.034**
EXIGENCE/Risque de crédit	38.927	39.034
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	31,24%	31,11%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	31,24%	31,11%

BDO

AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15,
Hay Ryad 10100 – Rabat
Maroc

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (GCAM)
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 11 152 685 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 274 150.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des évènements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2025, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 127 414 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 11 113 dont :

- MMAD 696 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 1 065 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 9 352 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (72% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Fotward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des évènements futurs.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A

Moutai CHAOUKI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

COMPTES SOCIAUX

I - NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.
La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.1 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
  - Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
  - Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de:
  * 20 % pour les créances pré-douteuses,
  * 50 % pour les créances douteuses,
  * 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.2 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes:
- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.
Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3 PORTEFEUILLES DE TITRES

1.3.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.
Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.3.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservé jusqu'à leur échéance.
Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.
Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.3.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

1.3.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Établissements de Crédit en :

- Autres titres de participation;
- Participations dans les entreprises liées;
- Titres de l'activité du portefeuille;
- Autres emplois assimilés.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultat et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.3.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.
Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.4 LES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.
La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique des autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.
La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.
Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.5 LES PROVISIONS POUR RISQUES GÉNÉRAUX

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.6 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.
Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation. Bureaux	20 ans
Mobilier de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Autres matériels d'exploitation	5 ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans

1.7 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.8 PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.
Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).
Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.
Les intérêts assimilés sont constatés en produit ou en charge dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.9 CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

II - ÉTATS DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

BILAN

en milliers de dh

ACTIF	31/12/25	31/12/24
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	**4.387.642**	**5.319.374**
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	**6.799.795**	**7.243.767**
À vue	2.287.375	2.548.027
À terme	4.512.420	4.695.740
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	**118.158.523**	**101.504.154**
Crédits de trésorerie et à la consommation	49.537.635	51.027.691
Crédits à l'équipement	33.155.344	23.819.834
Crédits immobiliers	15.538.303	17.375.021
Autres crédits & financement participatifs	19.927.242	9.281.609
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	**483.369**	**645.647**
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	**17.220.518**	**16.501.028**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8.549.565	9.643.581
Autres titres de créance	230.477	618.656
Titres de propriété	8.440.476	6.238.792
AUTRES ACTIFS	**4.378.901**	**4.728.829**
TITRES D'INVESTISSEMENT	**8.219.584**	**6.761.269**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8.219.584	6.761.269
Autres titres de créance		
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	**3.162.047**	**3.140.764**
Participations dans les entreprises liées	1.375.726	1.375.392
Autres titres de Participations et emplois assimilés	1.786.321	1.765.371
Titres de Moubadara & Moucharaka		
CRÉANCES SUBORDONNÉES		
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT & WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS	**1.150.000**	**763.330**
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**451.536**	**463.008**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**6.324.105**	**6.674.781**
TOTAL	170.736.018	153.745.951

en milliers de dh

PASSIF	31/12/25	31/12/24
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	**28.377.482**	**19.448.675**
À vue	1.124.731	332.029
À terme	27.252.752	19.116.646
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	**114.281.827**	**106.772.771**
Comptes à vue créditeurs	68.365.924	63.305.441
Comptes d'épargne	16.321.528	15.692.952
Dépôts à terme	25.865.134	23.684.694
Autres comptes créditeurs	3.729.241	4.089.685
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	**6.751.571**	**6.787.569**
Titres de créance négociables	6.751.571	6.787.569
Emprunts obligataires		
Autres titres de créance émis		
AUTRES PASSIFS	**1.460.440**	**1.906.115**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**1.711.198**	**2.191.900**
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	**7.157**	**7.157**
DETTES SUBORDONNÉES	**7.591.241**	**6.846.860**
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION		
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	**5.589.701**	**4.878.154**
CAPITAL	**4.860.334**	**4.645.081**
ACTIONNAIRES.CAPITAL NON VERSÉ (-)	**- 165.131**	
REPORT À NOUVEAU (+/-)		
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	**270.199**	**261.669**
TOTAL	170.736.018	153.745.951

HORS BILAN

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
ENGAGEMENTS DONNÉS	**28.121.948**	**21.230.589**
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	470.443	361.921
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	22.014.767	16.012.648
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	246.800	253.898
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	5.389.938	4.602.122
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS REÇUS	**7.187.487**	**7.915.220**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	535.605	736.330
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6.651.882	7.178.890
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**8.358.134**	**7.536.392**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	144.357	71.864
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4.979.521	4.963.659
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	408.344	309.032
Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	142.494	115.515
Commissions sur prestations de service	710.814	618.584
Autres produits bancaires	1.972.605	1.457.738
Transferts de charges sur dépôts d'investiisement et Wakala Bil Istithmar reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**3.533.977**	**3.015.519**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	737.064	843.593
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1.406.665	1.455.250
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	186.766	199.087
Autres charges bancaires	1.203.481	517.589
Transferts de produits sur dépôts d'investiisement et Wakala Bil Istithmar reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	**4.824.157**	**4.520.873**
Produits d'exploitation non bancaire	73.687	44.606
Charges d'exploitation non bancaire	188.135	186.838
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**2.167.526**	**2.210.602**
Charges de personnel	1.164.394	1.156.178
Impôts et taxes	46.238	46.790
Charges externes	680.595	734.876
Autres charges générales d'exploitation	71.889	74.584
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	204.410	198.173
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	**3.410.132**	**2.576.132**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	2.216.730	1.047.301
Pertes sur créances irrécouvrables	166.551	759.372
Autres dotations aux provisions	1.026.851	769.458
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	**1.645.432**	**784.545**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	137.058	613.777
Récupérations sur créances amorties	72.818	28.910
Autres reprises de provisions	1.435.557	141.858
RÉSULTAT COURANT	**777.483**	**376.453**
Produits non courants	545	284
Charges non courantes	340.269	95.701
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	**437.759**	**281.036**
Impôts sur les résultats	167.560	19.367
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	270.199	261.669

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Produits d'exploitation bancaire perçus	7.148.345	7.536.392
Récupérations sur créances amorties	72.818	28.910
Produits d'exploitation non bancaire perçus	74.231	44.890
Charges d'exploitation bancaire versées	-5.371.495	-4.067.343
Charges d'exploitation non bancaire versées	-528.404	-282.539
Charges générales d'exploitation versées	-2.167.526	-2.012.429
Impôts sur les résultats versés	-167.560	-19.367
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	**-939.590**	**1.228.515**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	443.972	-4.741.750
Créances sur la clientèle	-16.105.420	-2.288.122
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-2.199.088	-10.145.836
Autres actifs	349.928	192.344
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8.928.807	5.149.917
Dépôts de la clientèle	7.509.055	8.500.577
Titres de créance émis	-35.998	1.230.734
Autres passifs	-445.676	983.550
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	**-1.554.420**	**-1.118.586**
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	**-2.494.010**	**109.928**
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	170.703	7.829
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-114.474	-125.512
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**56.228**	**-117.683**
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Émission de dettes subordonnées	744.381	997.006
Émission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Augmentation des capitaux propres et assimilés	761.669	32.977
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**1.506.050**	**1.029.983**
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	**-931.731**	**1.022.229**
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**5.319.373**	**4.297.145**
VIII. TRÉSORERIE À LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**4.387.642**	**5.319.373**

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dh

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/25	31/12/24
Intérêts et produits assimilés	5.532.221	5.344.555
Intérêts et charges assimilées	2.330.496	2.497.930
MARGE D'INTÉRÊT	**3.201.725**	**2.846.625**
Commissions perçues	710.814	618.584
Commissions servies	12.298	9.555
MARGE SUR COMMISSIONS	**698.516**	**609.029**
Résultat des opérations sur titres de transaction	842.641	893.891
Résultat des opérations sur titres de placement	72.359	68.119
Résultat des opérations de change	286.350	264.647
Résultat des opérations sur produits dérivés	-59	
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	**1.201.291**	**1.226.657**
Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka		
Divers autres produits bancaires	172.900	158.988
Diverses autres charges bancaires	450.276	320.427
PRODUIT NET BANCAIRE	**4.824.157**	**4.520.873**
Résultat des opérations sur immobilisations financières	**5.904**	**-1.146**
Autres produits d'exploitation non bancaire	71.277	44.606
Autres charges d'exploitation non bancaire	188.135	186.290
Charges générales d'exploitation	2.167.526	2.210.602
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**2.545.677**	**2.167.441**
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2.173.405	1.163.986
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-405.212	627.002
RÉSULTAT COURANT	**777.483**	**376.453**
RÉSULTAT NON COURANT	**-339.724**	**-95.417**
Impôts sur les résultats	167.560	19.367
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**270.199**	**261.669**
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**270.199**	**261.669**
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	204.410	198.173
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	2.170	3.021
Dotations aux provisions pour risques généraux	786.673	409.925
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes	16.032	11.575
Reprises de provisions	1.038.014	134.299
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	35.934	7.829
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles		
Plus-values de cession sur immobilisations financières	2.409	
Moins-values de cession sur immobilisations financières		548
Reprises de subventions d'investissement reçues		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	**203.127**	**742.783**
Bénéfices distribués		
AUTOFINANCEMENT	**203.127**	**742.783**

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	31/12/25	31/12/24
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	**2.460.089**	**160.054**	**763.989**	**475.480**	**3.859.612**	**3.738.560**
VALEURS REÇUES EN PENSION						
Au jour le jour						
À terme						
COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE		**700.000**	**1.335.894**	**182.566**	**2.218.460**	**4.241.068**
Au jour le jour		700.000		182.566	882.566	1.300.000
À terme			1.335.894		1.335.894	2.941.068
PRÊTS FINANCIERS			**3.161.028**		**3.161.028**	**1.749.356**
AUTRES CRÉANCES						
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR		**46**	**20.720**	**18**	**20.784**	**11.590**
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	2.460.089	860.099	5.281.631	658.065	9.259.884	9.740.573

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

CRÉANCES	"Secteur public"	Secteur privé			31/12/25	31/12/24
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	"Autre clientèle"		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	**2.735.249**	**109.124**	**29.459.807**	**13.018.666**	**45.322.846**	**47.097.924**
Comptes à vue débiteurs	729.944	109.124	9.109.538	6.287.395	16.236.001	17.874.355
Créances commerciales sur le maroc	2.279		3.009.815	1.123.143	4.135.237	3.780.955
Crédits à l'exportation			273.640	35.669	309.309	351.889
Autres crédits de trésorerie	2.003.026		17.066.814	5.572.459	24.642.300	25.090.724
CRÉDITS À LA CONSOMMATION				**2.369.008**	**2.369.008**	**2.159.184**
CRÉDITS À L'EQUIPEMENT	**1.095.461**	**8.947.209**	**13.347.152**	**8.246.835**	**31.636.657**	**22.350.369**
CRÉDITS IMMOBILIERS			**5.317.372**	**9.754.192**	**15.071.564**	**16.791.717**
AUTRES CRÉDITS	-	**10.012.983**	**1.209.600**	**1.997.381**	**13.219.964**	**5.885.301**
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	**483.369**				**483.369**	**645.647**
INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR				**3.831.206**	**3.831.206**	**3.823.352**
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		**178.850**		**6.528.427**	**6.707.277**	**3.396.308**
TOTAL	4.314.079	19.248.166	49.333.931	45.745.715	118.641.891	102.149.801

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

en milliers de dh

	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/25	31/12/24
			Financiers	Non financiers		
TITRES CÔTÉS		**16.769.149**	**8.393.448**	**277.505**	**25.440.102**	**23.262.297**
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées		16.769.149			16.769.149	16.404.850
Obligations				230.477	230.477	302.623
Autres titres de créance						316.033
Titres de propriété			8.393.448	47.028	8.440.476	6.238.792
TITRES NON CÔTÉS						
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
TOTAL		16.769.149	8.393.448	277.505	25.440.102	23.262.297

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

en milliers de dh

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	**9.688.197**	**9.688.197**	**9.688.197**			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	4.168.362	4.168.362	4.168.362			
BDT Transaction	1.310.274	1.310.274	1.310.274			
BDT emputés (prêt de titre						
BDT Preté (Emprunt de titre						
Obligations	20.460	20.460	20.460			
Autres titres de créance	10.242	10.242	10.242			
Titres de propriété	4.178.859	4.178.859	4.178.859			
TITRES DE PLACEMENT	**3.284.574**	**3.275.152**	**3.227.100**	**18.513**	**51.586**	**51.586**
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3.062.074	3.075.377	3.027.100	18.513	22.961	22.961
Obligations	222.500	199.775	200.000		28.625	28.625
Autres titres de créance						
Titres de propriété	125.292	124.075	124.075		1.217	1.217
TITRES D'INVESTISSEMENT	**8.072.391**	**8.348.991**	**7.695.445**			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	7.943.738	8.220.035	7.566.900			
Eurobond	128.653	128.957	128.545			
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	21.170.454	21.436.415	20.734.817	18.513	52.803	52.803

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DÉBITEURS DIVERS	**678.736**	**660.362**
Sommes dûes par l'Etat	574.345	554.507
Sommes diverses dûes par le personnel	61	61
Divers autres débiteurs	104.331	105.794
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	**2.792.051**	**3.041.562**
COMPTES DE RÉGULARISATION	**908.113**	**1.026.906**
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	4.378.901	4.728.829

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

en milliers de dh

Société Émettrice	Secteur d'activité	Capital	Participation au capital en %	Provision	Valeur Nette Comptable	Produits inscrits au CPC de l'exercice
AGRICULTURE				**15.154**	**14.511**	
SONACOS	Agro Industrie	160.000	0,98%	50		
COMAPRA	Agro Industrie	66.800	0,01%	8		
SNDE	Agriculture	40.965	0,24%	100		
SOGETA	Agriculture		0,00%	300		
SUNABEL	Agro Industrie	190.173	0,38%		311	
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD	Agro Industrie	50.000	0,39%	197		
FRUMAT	Agro Industrie			14.499		
HALIOPOLIS	Agro Industrie	71.000	20,00%		14.200	
BANQUES, FINANCES & SERVICES				**27.251**	**790.548**	**15.031**
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	151.000	100,00%		151.000	
HOLDAGRO	Agriculture & Agro Industrie	36.376	99,66%		36.251	
INTERBANK	Service	11.500	18,00%	1.403		
MAROCLEAR	Service	100.000	1,80%		1.795	
SWIFT	Service			23		
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Service	98.200	10,18%		10.000	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40.060	22,18%	2.013	6.769	
IGRANE	Fonds d'investissement	24.605	15,87%		3.905	
RÉGIONAL GESTION	Gestion de Fonds	4.000	18,00%	180	540	
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	300.000	7,17%	6.906	6.531	
FIROGEST	Gestion de Fonds	2.000	12,50%	250		
TARGA	Fonds d'investissement	7.500	99,99%	5.134	2.366	
FINEA	Banque & Finance	300.000	0,22%		560	55
SMAEX	Assurance	50.000	0,48%		356	
CAM LEASING	Banque & Finance	160.000	100,00%		158.000	
AL FILAHI CASH	Banque & Finance	65.000	100,00%	4.315	60.685	
CAM COURTAGE	Assurance	100	100,00%		100	6.525
MSIN	Investissements en bourse	10.000	80,00%		15.410	8.000
MSIN GESTION	Gestion d'actifs	5.000	30,00%		1.500	
SGFG	Gestion de Fonds	4.374	4,54%		59	
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387.518	3,00%		11.765	451
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400.000	51,00%		204.000	
AMIFA	Microcrédit	92.431	20,00%	6.764	11.721	
CAM FACTORING	Factoring	100.000	100,00%	263	99.737	
AFREXIMBANK	Banque & Finance	47.500.000	0,06%		4.727	
CHAMBRE DE COMPENSATION DU MAROC (CCP MAROC)	Banque & Finance	100.000	2,77%		2.770	
DIVERS				**6.848**	**2.032.009**	**127.178**
SONADAC	Aménagement	589.904	2,81%	1.357	15.208	
GCAM DOC	Gestion des Archives	10.000	100,00%	5.315	4.685	
IMMOVERT CAPITAL	Société civile Immobilière	120	100,00%	120		
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537.000	3,97%		21.303	1.662
AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA	OPCI	19.402.985	6,70%		1.300.000	83.091
AGROPOLE DU LOUKKOS	Développement Local	46.600	15,00%		6.990	
CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA	OPCI					5.231
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA	OPCI	15.384.615	1,30%		200.000	12.702
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	721.230	60,00%		432.729	24.492
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT LOCAL à RABAT	Développement Local	10.000	4,50%		450	
SCI LIMA		200	100,00%	56	144	
CASA PATRIMOINE	Développement Local	31.000	1,61%		500	
MAIC					50.000	
DOTATIONS DIVERSES				65.018	324.979	
TOTAL				**114.271**	**3.162.047**	**142.209**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers de dh

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Montant des amortissements / Régularisation	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1.084.887**	**35.496**			**1.120.382**	**621.879**	**46.968**			**668.847**	**451.536**
- Droit au bail	20.149				20.149	8.170				8.170	11.979
- Immobilisations en recherche et développement											-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1.064.738	35.496			1.100.233	613.709	46.968			660.677	439.557
- Immobilisations incorporelles hors exploitation											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**9.309.921**	**78.979**	**295.923**		**9.092.976**	**2.635.140**	**195.408**	**77.708**	**16.032**	**2.768.873**	**6.324.104**
- Immeubles d'exploitation	4.078.777	9.000	169.544		3.918.233	353.893	40.596			394.489	3.523.743
- Mobilier et matériel d'exploitation	993.802	35.711	70.314		959.199	856.033	44.458	69.681		830.810	128.388
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1.324.908	24.487	682		1.348.713	1.109.449	60.264	682	16.032	1.185.063	163.649
- Immobilisations corporelles hors exploitation	2.778.729	7.637	55.383		2.730.983	315.764	50.090	7.345		358.509	2.372.474
- Immobilisations en cours	133.705	2.144			135.849						135.849
TOTAL	10.394.807	114.474	295.923		10.213.359	3.257.019	242.376	77.708	16.032	3.437.719	6.775.639

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

DETTES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC			ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À L'ÉTRANGER	31/12/25	31/12/24
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS			**315.220**		**315.220**	**323.632**
VALEURS DONNÉES EN PENSION	**12.431.081**				**12.431.081**	**11.391.358**
Au jour le jour						
À terme	12.431.081				12.431.081	11.391.358
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	**9.812.000**	**800.000**	**3.932.000**		**14.544.000**	**6.939.000**
Au jour le jour		800.000			800.000	
À terme	9.812.000		3.932.000		13.744.000	6.939.000
EMPRUNTS FINANCIERS				**978.211**	**978.211**	**701.872**
AUTRES DETTES		**10.410**			**10.410**	**17.114**
INTÉRÊTS COURUS A PAYER	**84.084**	**51**	**11.594**	**2.832**	**98.561**	**75.700**
TOTAL	22.327.165	810.461	4.258.814	981.043	28.377.482	19.448.675

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

DEPÔTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/25	31/12/24
		Entreprises financières	Entreprises non financière	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	**10.188.688**	**73.352**	**18.217.745**	**39.805.651**	**68.285.436**	**63.246.134**
COMPTE D'ÉPARGNE				**16.254.841**	**16.254.841**	**15.608.321**
DEPOTS À TERME	**6.925.093**	**7.209.783**	**2.996.531**	**8.154.006**	**25.285.413**	**22.900.561**
EMPRUNTS FINANCIERS		**319.194**			**319.194**	**522.782**
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	**147.171**	**1.311**	**1.240.561**	**2.340.198**	**3.729.241**	**4.089.685**
INTÉRÊTS COURUS À PAYER				**407.702**	**407.702**	**405.288**
TOTAL	17.260.952	7.603.640	22.454.837	66.962.397	114.281.827	106.772.771

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	**49.782**	**70.000**
CRÉDITEURS DIVERS	**553.150**	**701.345**
Sommes dûes à l'État	438.929	605.555
Sommes dûes aux organismes de prévoyance	49.629	50.236
Sommes diverses dûes au actionnaires et associés	12.568	12.568
Fournisseurs de biens et services	35.330	34.365
Divers autres créditeurs	16.692	
COMPTES DE RÉGULARISATION	**857.508**	**1.134.771**
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	1.460.440	1.906.115

PROVISIONS

en milliers de dh

	31/12/24	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/25
PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR:	**8.198.135**	**2.307.951**	**186.068**		**10.320.018**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	7.834.114	2.202.458	137.058		9.899.514
Titres de placement	42.011	38.512	27.720		52.803
Titres de participation et emplois assimilés	117.765	2.170	5.664		114.271
Titres d'investissement	9.421				9.421
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Valeurs et emplois assimilés	98.395	63.527	15.626		146.296
Autres actifs	96.429	1.285			97.714
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	**2.191.900**	**974.142**	**1.414.267**	**40.577**	**1.711.197**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	15.806	12.987			28.794
Provisions pour risques de change	16.681				16.681
Provisions pour risques généraux	1.434.213	786.673	1.023.254		1.197.633
Provisions pour autres risques et charges	725.199	174.481	391.013	40.577	468.090
Provisions réglementées					
TOTAL	10.390.035	3.282.092	1.600.335	40.577	12.031.216

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFÉCTES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Subventions d'investissement	**3.578**	**3.578**
Subvention KFW reçue	15.785	15.785
Subvention Union Européenne reçue	3.578	3.578
Autres subventions recues de l'Etat		
Montant inscrit à pertes et profits	-15.785	-15.785
Fonds de garantie Union Européenne	**3.578**	**3.578**
TOTAL	7.157	7.157

DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaleur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
						Montant N (en contrevaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaleur en KDH)	Montant N (en contrevaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaleur en KDH)
MAD	4.680.000		10 ANS	Subordonnées	**4.680.000**	**133.500**			
MAD	2.850.000		Perpétuelles	Subordonnées Perpétuelles	**2.850.000**	**70.000**			
TOTAL	7.530.000				7.530.000	203.500			

CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31/12/24	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/25
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	**4.878.154**	**261.669**	**449.878**	**5.589.701**
Réserve légale	139.999	13.083		153.083
Autres réserves	2.382.298	248.586		2.630.884
Primes d'émission, de fusion et d'apport	2.355.856		449.878	2.805.734
Capital	**4.645.081**		**50.122**	**4.695.204**
Capital appelé	4.645.081		215.253	4.860.334
Capital non appelé			-165.131	-165.131
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)			**270.199**	**270.199**
Dividendes distribués				
Résultat net de l'exercice (+/-)	**261.669**	**-261.669**		
TOTAL	9.784.904		770.199	10.555.103

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	**11.479.269**	**6.959.058**
Devises à recevoir	2.281.442	549.638
Dirhams à livrer	1.229.899	134.707
Devises à livrer	4.501.019	3.368.515
Dirhams à recevoir	3.466.909	2.906.198
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	11.479.269	6.959.058

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

en milliers de dh

	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde de fin de l'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	**50.725**	**328.855**	**330.988**	**48.591**
B. T.V.A. Récupérable	**17.713**	**158.317**	**162.149**	**13.881**
sur charge	14.653	127.656	131.225	11.084
sur immobilisations	3.060	30.661	30.925	2.797
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A = (A-B)	**33.012**	**170.538**	**168.839**	**34.711**

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Engagements de financement et de garantie donnés	**28.121.948**	**21.230.589**
Engagements de financement en faveur des ECA	470.443	361.921
Engagements de financement en faveur de la clientèle	22.014.767	16.012.648
Engagements de garantie d'ordre des ECA	246.800	253.898
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	5.389.938	4.602.122
Engagements de financement et de garantie reçus	**7.187.487**	**7.915.220**
Engagements de financement et de garantie reçus des ECA	535.605	736.330
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6.651.882	7.178.890
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		

MARGE D'INTÉRÊT

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
INTÉRÊTS PERCUS	**5.532.221**	**5.344.555**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les ECA	144.357	71.864
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4.979.521	4.963.659
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	408.344	309.032
INTÉRÊTS SERVIS	**2.330.496**	**2.497.930**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les ECA	737.064	843.593
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1.406.665	1.455.250
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	186.766	199.087
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
MARGE D'INTÉRÊT	3.201.725	2.846.625

VALEURS ET SURETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

en milliers de dh

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons duTrésor et valeurs assimilées	10.012.983		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	10.012.983		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	12.431.081		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	12.431.081		

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
ACTIF :	**4.867.888**	**6.260.011**
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	190.569	355.405
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	2.000.478	3.445.137
Prêts de tresorerie		
Créances sur la clientèle	2.512.606	2.291.041
Titres de transaction, de placement et d'investissement	129.990	128.089
Autres actifs	15.760	22.187
Titres de participation et emplois assimilés	18.485	18.152
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	**4.867.888**	**6.260.011**
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	711.991	701.593
Dépôts de la clientèle	1.840.321	2.453.499
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	2.315.577	3.104.919
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subdordonnées		
HORS BILAN :		
Engagements donnés	1.995.484	2.186.104
Engagements reçus	535.605	736.330
Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés	150.700	222.899

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

en milliers de dh

NATURE	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Immobilisations corporelles	295.923	77.708	218.215	170.703	35.934	
TOTAL	295.923	77.708	218.215	170.703	35.934	

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Titres de participations & titres de placement	142.494	115.515
TOTAL	142.494	115.515

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
PRODUITS	**1.942.198**	**1.414.265**
Gains sur les titres de transaction	1.462.736	1.003.764
Plus value de cession sur titres de placement	83.151	1.647
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	27.720	84.327
Gains sur les produits dérivés	45	
Gains sur les opérations de change	368.547	324.527
CHARGES	**740.908**	**187.608**
Pertes sur les titres de transaction	620.095	109.873
Moins value de cession sur titres de placement		6.969
Étalement de la prime d'investissement / placement		
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	38.512	10.885
Pertes sur les produits dérivés	104	
Pertes sur opérations de change	82.197	59.880
Diverses autres charges bancaires		
RÉSULTAT	**1.201.291**	**1.226.657**

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
CHARGES DE PERSONNEL	**1.164.394**	**1.156.178**
Dont salaires & appointements	100.259	101.986
Dont charges d'assurances sociales	92.544	90.400
Dont charges de retraite	116.737	114.790
Dont charges de formation	19.816	16.312
Dont autres charges de personnel	835.039	832.691
IMPÔTS ET TAXES	**46.238**	**46.790**
Taxes urbaines & taxes d'élidité	13.724	9.296
Patente	20.343	20.493
Autres impôts & taxes	12.171	17.001
CHARGES EXTERNES	**680.595**	**734.876**
Loyers de crédit-bail et de location	147.333	161.303
Frais d'entretien et de réparation	169.689	169.027
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	26.873	36.358
Transports et déplacements	59.065	55.575
Publicité,publications et relations publiques	34.916	38.515
Autres charges externes	242.719	274.097
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**71.889**	**74.584**
DAP DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	**204.410**	**198.173**
TOTAL	**2.167.526**	**2.210.602**

COMMISSIONS

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
COMMISSIONS PERÇUES :	**803.080**	**703.106**
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle **	92.266	84.522
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	3.743	3.162
Commissions sur fonctionnement de compte	240.121	222.225
sur moyens de paiement	342.380	292.892
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	124.570	100.306
Commissions sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSÉES	**12.298**	**9.555**
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	12.298	9.555
Sur achats et cessions de titres		

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	Nombre de comptes (Client)		Montants en milliers de dirhams	
	31/12/25	31/12/24	31/12/25	31/12/24
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	4.246	2.434	341.165	391.439
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	163	129	3.755.021	3.238.477
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	8	7	2.096.383	2.076.283
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Produit Net Bancaire	4.824.157	4.520.873
Résultat Brut d'exploitation	2.545.677	2.167.441
Résultat avant impôt	437.759	281.036

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

en milliers de dh

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés	**261.669**	**B- Affectation des résultats**	**261.669**
Décision de l'AGO du 25 juin 2025			
Report à nouveau		Réserve légale	13.083
RN en instance d'affectation		Autres réserves	248.586
Résultat net de l'exercice	261.669	Dividendes	
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	
Autres prélèvements		RN en instance d'affectation	
TOTAL A	**261.669**	**TOTAL B**	**261.669**

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
Autres produits bancaires	**1.972.605**	**1.457.738**
Gains sur titres de transaction	1.462.736	1.003.764
Plus-values de cession sur titres de placement	83.151	1.647
Produits sur opérations de change	368.547	324.527
Divers autres produits bancaires		43.473
Produits sur exercices anterieurs	30.407	
Reprises de provision sur depreciations des titres de placement	27.720	84.327
Gains sur Produits sur dérivés	**45**	
Autres charges bancaires	1.203.481	517.589
Charges sur titres de transactions	620.095	119.428
Cotisation au fonds de garantie	177.084	170.653
Charges opération de change	82.197	59.880
Moins values sur cession de titres	-	6.969
Autres charges	285.490	149.774
Pertes sur Produits sur dérivés	104	
Dotations aux Provisions sur titres	38.512	10.885
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	**73.687**	**44.606**
Dont plus values de cession d'immobilisation	55.964	7.829
Dont subventions reçues		
Dont autres produits non bancaires	17.722	36.777
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	**188.135**	**186.838**
Charges sur valeurs et emplois divers	144.381	186.290
Autres charges non bancaires	43.753	548
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	**3.410.132**	**2.576.132**
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	**1.645.432**	**784.545**
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	545	284
Charges non Courantes	340.269	95.701

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	777.483	376.453
Réintégrations fiscales	290.445	161.391
Déductions fiscales	301.299	391.454
Résultat courant théoriquement imposable	766.630	146.390
Impôt théorique sur résultat courant	300.902	55.262
RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS	**465.727**	**91.128**

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

en milliers de dh

I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	**437.759**	
. Bénéfice net	437.759	
. Perte nette		
II - RÉINTEGRATIONS FISCALES	**290.445**	
III - DÉDUCTIONS FISCALES		**301.299**
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL	426.905	
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- Date de clôture (1)	31/12/2025
- Date d'établissement des états de synthèse (2)	16/03/2026

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

en milliers de dh

Montant du capital :	4.860.334
Montant du capital social souscrit et non appelé	-53.440,40
Valeur nominale des titres	100

Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précedent	Exercice actuel	
ETAT MAROCAIN	34.918.514	36.536.636	**75,2%**
MAMDA	3.443.608	3.603.184	**7,4%**
MCMA	3.443.608	3.603.184	**7,4%**
CDG	4.645.083	4.860.335	**10%**
TOTAL	**46.450.813**	**48.603.339**	**100%**

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24	31/12/23
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	**18.153.501**	**16.638.921**	**15.380.245**
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	4.824.157	4.520.873	3.423.642
Résultat avant impôts	437.759	281.036	51.106
Impôts sur les résultats	167.560	19.367	18.129
Bénéfices distribués			
Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	5.859.899	5.139.823	4.878.154
RÉSULTAT PAR TITRE (en Dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale			1
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1.164.394	1.156.178	1.132.996
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3.713	3.809	3.896

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

en milliers de dh

Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Taux	Maturité	Principal	Intérêts Courus	Total
CD	12/06/2020	11/06/2027	3,4	5 ANS	500.000	9.455	509.455
CD	15/06/2020	15/06/2027	3,4	5 ANS	300.000	5.561	305.561
CD	17/06/2020	17/06/2027	3,4	5 ANS	200.000	3.670	203.670
CD	11/11/2021	11/11/2028	2,79	5 ANS	200.000	764	200.764
CD	19/02/2021	19/02/2028	2,77	5 ANS	50.000	1.195	51.195
CD	24/10/2025	24/10/2030	3,1	2 ANS	1.125.000	6.497	1.131.497
CD	18/01/2021	18/01/2026	2,66	2 ANS	210.000	5.311	215.311
CD	17/10/2025	17/10/2028	2,65	2 ANS	725.000	3.948	728.948
CD	15/11/2021	15/11/2026	2,5	2 ANS	50.000	158	50.158
CD	16/02/2021	16/02/2026	2,48	2 ANS	260.000	5.618	265.618
CD	24/04/2024	24/04/2026	3,59	12 MOIS	233.000	5.752	238.752
CD	08/05/2024	08/05/2026	3,59	12 MOIS	267.000	6.224	273.224
CD	31/07/2024	31/07/2026	3,16	12 MOIS	464.000	6.321	470.321
CD	18/10/2024	17/04/2026	3,16	12 MOIS	500.000	19.003	519.003
CD	04/12/2025	03/12/2026	2,57	6 MOIS	682.300	1.315	683.615
CD	17/10/2025	16/10/2026	2,41	6 MOIS	580.000	2.912	582.912
CD	17/10/2025	17/04/2026	2,35	3 MOIS	320.000	1.567	321.567

Le Crédit Agricole du Maroc a préparé un plan d'action pour la période 2024-2028 en concertation avec l'État et l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE). Ce plan vise à renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque, à répondre aux constats de la mission de BAM tout en respectant la mission de service public de la Banque, et à consolider son rôle dans le financement de l'économie, notamment le soutien au monde rural et l'accompagnement de la petite agriculture. Il s'articule autour de quatre principaux axes :

1. L'accroissement des résultats et de la performance tout en honorant la mission de service public à travers la réalisation d'un résultat d'exploitation inscrit sur une trajectoire de croissance stable et performante ;
2. Le renforcement du recouvrement et assainissement du portefeuille des créances irrégulières. La Banque prévoit un plan d'assainissement structuré pour traiter les créances irrégulières ;
3. L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information afin de garantir une meilleure intégration et traçabilité des informations entre les plateformes comptables et de gestion ;
4. Le respect des ratios prudentiels de manière pérenne à travers le renforcement du capital de la banque, le traitement du surendettement des agriculteurs (OTSA), en partenariat avec l'État et la création d'un fonds de garantie des crédits à l'agriculture, afin de répondre aux besoins des agriculteurs en matière de financement et d'accompagnement, tout en respectant les ratios prudentiels de solvabilité.

PASSIF ÉVENTUEL

Conformément à législation fiscale en vigueur, l'exercice clos le 31 décembre 2025 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR). concernant la CNSS, un contrôle est en cours pour les exercices 2020 à 2024 et les conclusions ne sont encore connues et communiquées.

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

en milliers de dh

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ↖ 1	1 ← Durée ↖ 3	3 ← Durée ↖ 6	6 ← Durée ↖ 12	1 ← Durée ↖ 2	2 ← Durée ↖ 5	Durée → 5	
CRÉANCES SUR LES ECA	4.075							**4.075**
COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE À TERME	1.331.819							**1.331.819**
PRÊTS FINANCIER	919	4.583	10.031	26.244	81.116	3.028.476	8.555	**3.159.924**
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	6.828.085	5.801.254	3.795.932	6.265.817	13.870.859	8.124.455	26.506.873	**71.193.275**
TITRES DE CRÉANCE	41.236	144.435	434.380	402.331	5.753.318	4.998.306	13.533.991	**25.307.997**
CRÉANCES SUBORDONNES								
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS			600.000	550.000				**1.150.000**
TOTAL EMPLOIS	**8.206.134**	**5.950.272**	**4.840.343**	**7.244.392**	**19.705.293**	**16.151.237**	**40.049.419**	**102.147.090**

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ↖ 1	1 ← Durée ↖ 3	3 ← Durée ↖ 6	6 ← Durée ↖ 12	1 ← Durée ↖ 2	2 ← Durée ↖ 5	Durée → 5	
DETTES ENVERS LES ECA	9.216.685	8.483.396	4.007.000	4.468.000				**26.175.081**
EMPRUNTS FINANCIERS		88.207	92.127	178.964	232.893	266.997	119.023	**978.211**
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	3.419.546	7.015.331	4.107.528	10.354.083	680.106	28.013		**25.604.607**
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	210.000	260.000	1.320.000	1.776.300	1.000.000	2.100.000		**6.666.300**
DETTES SUBORDONNÉES				530.000	1.000.000	950.000	5.050.000	**7.530.000**
TOTAL RESSOURCES	**12.846.231**	**15.846.934**	**9.526.655**	**17.307.347**	**2.912.999**	**3.345.010**	**5.169.023**	**66.954.199**

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

en milliers de dh

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
4	8 407 953	6 985 260	1 412 758	9 935

ACTIFS À RISQUE, RESTRUCTURÉS & IMPRODUCTIFS

en milliers de dh

	Encours	Provisions
Créances en Souffrance Brutes	16.703.807	9.928.307
Watchlist	5.859.884	675.176

EFFECTIF

en nombre

	31/12/25	31/12/24
Effectifs rémunérés	3726	3.699
Effectifs utilisés	3726	3.699
Effectifs équivalent plein temps	3726	3.699
Cadres équivalent plein temps	2445	2.402
Employés équivalent plein temps	1281	1.297
Taux d'encadrement	66%	64,9%

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

en nombre

	31/12/25	31/12/24
Comptes courants	268.439	269.622
Comptes chèques (hors MRE)	575.125	560.549
Comptes MRE	20.768	19.030
Comptes d'épargne	847.450	834.903
Comptes à terme et bons de caisse	3.175	3.157
TOTAL	**1.714.957**	**1.687.261**

RÉSEAU

en nombre

	31/12/25	31/12/24
Guichets permanents	480	490
Guichets périodiques	1	1
Guichets automatiques de la banque	589	614
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 31/12/2025 :

en milliers de dh

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux	
				Nature	%
2.015	35.000		7 ans	Fixe	4,42%
2.015	105.500		7 ans	Fixe	4,42%
2.015	290.000		10 ans	Fixe	4,80%
2.015	469.500		10 ans	Fixe	4,80%
2.016	50.000		7 ans	Fixe	4,11%
2.016	20.000		7 ans	Fixe	4,11%
2.016	50.000	50.000	10 ans	Fixe	4,43%
2.016	180.000	180.000	10 ans	Révisable annuellement	3,40%
2.016	300.000	300.000	10 ans	Fixe	4,43%
2.017	202.900	202.900	10 ans	Fixe	4,22%
2.017	797.100	797.100	10 ans	Fixe	4,22%
2.018	175.600	175.600	10 ans	Fixe	4,10%
2.018	324.400	324.400	10 ans	Fixe	4,10%
2.019	631.600	631.600	Perpétuelle	Révisable 10ans	5,78%
2.019	218.400	218.400	perpétuelle	Révisable annuellement	5,05%
2.019	450.000	450.000	10 ans	Fixe	3,71%
2.020	60.000	60.000	Perpétuelle	Révisable 10ans	5,44%
2.020	140.000	140.000	perpétuelle	Révisable annuellement	5,17%
2.022	250.000	250.000	10 ans	Révisable 1 fois la 5ème année	3,18%
2.022	950.000	950.000	10 ans	Révisable annuellement	2,98%
2.022	300.000	300.000	Perpétuelle	Révisable annuellement	4,68%
2.024	500.000	500.000	10 ans	Fixe	4,37%
2.024	500.000	500.000	10 ans	Révisable annuellement	3,21%
2.025	500.000	500.000	Perpétuelle	Révisable annuellement	%4,48
2.025	1.000.000	1.000.000	Perpétuelle	Révisable annuellement	%4,45

FONDS PROPRES

en milliers de dh

	31/12/25	31/12/24
FONDS PROPRES	**16.293.468**	**14.252.431**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	**12.958.416**	**10.710.785**
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	**10.164.416**	**9.416.785**
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	7.500.937	7.000.937
-Instruments de fonds propres de base versés	4.860.334	4.645.081
-Prime d'émission	2.640.603	2.355.856
Résultats non distribués	2.901.084	2.382.298
Autres réserves	153.083	139.999
Autres immobilisations incorporelles	-390.688	-368.118
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	**2.794.000**	**1.294.000**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	3.335.052	3.541.646
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	2.805.440	3.291.280
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	529.612	250.366
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Eléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-390.688	-368.118
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Elément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Elément à déduire à raison de 50% des fonds propres de cathegorie2 (T2)		
TOTAL RISQUES	**9.841.116**	**9.024.609**
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	8.924.304	8.083.984
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	278.378	361.588
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	638.434	579.037
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	10,53%	9,49%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	13,25%	12,63%

VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENT

en milliers de dh

Ventilation des risques		31/12/25		31/12/24	
		"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)	"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)
Risque de crédit	Souverains	15.667.604	64.941	13.439.915	64.045
	ECA	8.667.038	3.950.888	8.622.916	2.926.686
	Entreprises	115.501.579	63.948.612	90.873.015	56.883.346
	Clientèle de détail	39.224.226	21.577.819	38.849.126	21.603.982
	autre actif	28.137.406	22.011.545	26.469.401	19.571.744
	TOTAL	**207.197.853**	**111.553.805**	**178.254.373**	**101.049.801**
Risque de marché (risque de change)		**3.479.725**			**4.519.850**
Risque opérationnel (Approche indicateur de base)		**7.980.420**			**7.237.956**

AUTRES ÉTATS

ÉTAT	
Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple	Néant
Engagements sur titres	
Dérogations	
Changements de méthodes	
Actifs éventuels	
Créances subordonnées	

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.

Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM recense chaque année tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci sont évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.

La résultante de ce processus permet l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités.

De même, les reportings issus de lCAAP permettent au management de piloter l'appétit aux risques de la banque et d'opérer les ajustements/corrections idoines en termes de gestion courante des activités de la banque.

BDO
AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15,
Hay Ryad 10100 – Rabat
Maroc

COOPERS AUDIT
83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC S.A (CAM)
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 18 153 501 dont un bénéfice net de KMAD 270 199.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2025, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 118 642 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 16 607, provisionnés à hauteur de MMAD 9 900.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 29 pour un encours de MMAD 97.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (69% du total Actif),

- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;

- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Etudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghreb ;

- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;

- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;

- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;

- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;

- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication

Risque identifié

La Banque dispose d'un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 2.792 au 31 décembre 2025, soit 1,6% du total actif.

L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée.

L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.

L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ;

- Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ;

- Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ;

- Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ;

- Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ;

- Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ;

- Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute

anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A	COOPERS AUDIT MAROC S.A
Moutai CHAOUKI	Abdellah LAGHCHAOUI
Associé	Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BDO
AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15,
Hay Ryad 10100 – Rabat
Maroc

COOPERS AUDIT
83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC S.A. (CAM)
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Banque, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil de Surveillance ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

1.1 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et le Crédit Agricole du Maroc Factoring

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société Crédit Agricole du Maroc Factoring.
- **Nature et objet de la convention** : Convention ayant pour objet de fixer les modalités, conditions et obligations relatives à la refacturation, par le CAM des charges d'investissement et de fonctionnement engagées pour le compte de CAM Factoring, conformément aux dispositions légales et contractuelles en vigueur.

- **Modalités essentielles :**
  - Date de signature de la convention : 01 janvier 2025 ;
  - Durée de la convention : Un an renouvelable tacitement pour la même durée ;
  - Modalités de rémunération : CAM refacturera à CAM Factoring, à l'identique et sans marge, les charges et investissements engagés pour son compte, sur la base des coûts réels.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :**
  - Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
  - Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur CAM Factoring au titre de l'exercice 2025 un montant de 8.161 KMAD TTC détaillé comme suit :
    - Dépenses et charges : 4.975 KMAD TTC ;
    - Immobilisations et acquisitions : 3.186 KMAD TTC.
- **Sommes reçues en 2025 :** Néant.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :** 12 988 KMAD TTC

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2025

2.1 Contrat de bail commercial conclu entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et l'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST »

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans l'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST »
- **Nature et objet de la convention** : Convention ayant pour objet de définir les modalités du contrat de bail par lequel le Bailleur OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST » s'engage définitivement et irrévocablement à donner à bail au Locataire, qui l'accepte et s'engage définitivement et irrévocablement à prendre à bail.
- **Modalités essentielles :**
  - Date de signature de la convention : Convention conclue et entrée en vigueur à compter du 22 novembre 2022.
  - Durée de la convention : Le bail est consenti et accepté pour une durée ferme de neuf (09) ans commençant à courir à compter de sa date de prise d'effet.
    A l'issue de la période initiale, le locataire dispose d'une option ferme et irrévocable pour obtenir le renouvellement du Bail pour des périodes successives de cinq (05) ans.
    Le locataire et le Bailleur auront la faculté de donner congé à l'expiration de la période initiale, et le cas échéant des périodes de renouvellement, en avisant l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard, six (06) mois avant l'expiration de la période en cours. A défaut, le Bail est considéré renouvelé par tacite reconduction.
  - Modalités de rémunération : Le bail est consenti et accepté moyennant le paiement par le locataire au Bailleur, à compter de la date de prise d'effet, d'un loyer trimestriel d'un montant de 12 590 046 (Douze millions cinq cent quatre-vingt-dix mille quarante-six) dirhams hors taxes, hors impôts (ci-après désigné le « Loyer »).
    Le loyer sera augmenté à hauteur de dix pour cent (10%) tous les trois (3) ans, et pour la première fois, à l'expiration de la période triennale ayant commencé à courir à compter de la date de prise d'effet.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 57.817 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2025 :** 67.507 KMAD TTC.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :** Nul.

2.2 Convention d'investissement entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et Immovert Capital, Holdagro et MSIN GESTION

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans les sociétés Immovert Capital, Holdagro et MSIN GESTION.
- **Nature et objet de la convention** : Convention ayant pour objet de définir de façon générale, les droits et les obligations respectifs des actionnaires et de la société de gestion relativement à l'OPCI.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou en produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :** Nul.

2.3 Convention cadre de prestation de service de gestion immobilière entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et l'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST »

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société l'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST ».
- **Nature et objet de la convention** : Convention ayant pour objet de définir les conditions de réalisation de tout ou partie des prestations relativement aux actifs immobiliers.
  Les actifs immobiliers se composent de biens immeubles à vocation locative, conformes à la politique d'investissement de l'OPCI et aux règles prévues par la réglementation OPCI.
- **Modalités essentielles :**
  - Date de signature de la convention : 22 novembre 2022 ;
  - Durée de la convention : Une année renouvelable par tacite reconduction pour les durées équivalentes ;
  - Modalités de rémunération : Rémunération calculée selon ce qui suit :
    0,2% HT de la valeur de chaque bien immeuble confié au Prestataire sur une année pleine
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 1 458 KMAD HT.
- **Sommes reçues en 2025 :** Néant.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :** 1 458 KMAD HT, comptabilisés en produits à recevoir.

2.4 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et MAROGEST

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire indirect dans la société MAROGEST.
- **Nature et objet de la convention** : Convention ayant pour objet la formalisation du soutien et de l'appui commercial du groupe.
  CAM à sa filiale la société de gestion MAROGEST à travers la promotion et la commercialisation de l'ensemble de ses OPCVM gérés sur tout le réseau bancaire de la banque.
  Ce soutien commercial de la banque a pour-but la réalisation des objectifs commerciaux fixés dans le plan de développement stratégique de MAROGEST.
- **Modalités essentielles :**
  - Date de signature de la convention : 24 juin 2019 ;
  - Durée de la convention : La convention est conclue pour une durée de cinq ans renouvelable pour la même durée, par tacite reconduction.
  - Modalités de rémunération : le Crédit Agricole du Maroc, à travers les entités concernées, percevra une rémunération de 500.000 dirhams hors taxes par an (600.000,00 TTC).
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 500 KMAD HT.
- **Sommes reçues en 2025 :** 600 KMAD TTC.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :** 600 KMAD TTC.

2.5 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et AL AKHDAR BANK

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société AL AKHDAR BANK.
- **Nature et objet de la convention** : Convention portant sur :
  - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à ses filiales, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,
  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**
  - Durée de la convention : La durée est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
  - Modalités de rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale sont à la charge de celle-ci.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :**
  - Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur Al AKHDAR BANK au titre de l'exercice 2025 un montant de 9.199 KMAD détaillé comme suit :
    - Dépenses et charges : 9.069 KMAD TTC ;
    - Immobilisations et acquisitions : 130 KMAD TTC.
  - Déblocage dans le cadre de Wakala Bil Ististhmar au profit de Al AKHDAR BANK pour 1.150.000 KMAD.
  - Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits au titre de Wakala Bil Ististhmar de 30.976 KMAD HT.
- **Sommes reçues en 2025 :** 750.000 KMAD (Remboursement Wakala Bil Istithmar).
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :** 74.731 KMAD TTC.
- **Encours des dépôts d'investissements & Wakala Bil Ististhmar au 31 décembre 2025 :** 1.150.000 KMAD.

2.6 *Conventions de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et GCAM DOC*

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société GCAM DOC.
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale GCAM DOC.
  Cette convention porte sur l'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale GCAM DOC, à travers la mutualisation des métiers de Back Office. Cette convention porte également sur les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
  - Durée de la convention : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
  - Modalités de rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de GCAM DOC sont à la charge de celle-ci.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :**
  - Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 4.126 KMAD HT détaillé comme suit :
    - Enlèvement des archives : 3.091 KMAD HT ;
    - Subvention d'équilibre : 1.035 KMAD HT.
  - Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur GCAM DOC au titre de l'exercice 2025 un montant de 4.487 KMAD TTC détaillé comme suit :
    - Dépenses et charges : 4.192 KMAD TTC ;
    - Immobilisations et acquisitions : 295 KMAD TTC.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :**
  - **Sommes reçues :** 3.753 KMAD TTC :
    - Dépenses et charges : 3.753 KMAD TTC ;
    - Immobilisations et acquisitions : Néant.
  - **Sommes versées :** 2.994 KMAD TTC :
    - Enlèvement des archives : 2.366 KMAD TTC ;
    - Subvention d'équilibre : 628 KMAD TTC.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :**
  - Une créance vis-à-vis de GCAM DOC de 6.922 KMAD TTC détaillée comme suit :
    - Dépenses et charges : 1.081 KMAD TTC ;

- Immobilisations et acquisitions : 5.841 KMAD TTC.

- Une dette envers GCAM DOC de 2.449 KMAD comptabilisée en charges à payer, détaillée comme suit :
  - Enlèvement des archives : 1.414 KMAD ;
  - Subvention d'équilibre : 1.035 KMAD.

2.7 *Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et AL FILAHI CASH (anciennement CAM Gestion)*

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société AL FILAHI CASH.
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale AL FILAHI CASH pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
  - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale AL FILAHI CASH, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
  - Durée de la convention : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
  - Modalités de rémunération : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés courant l'exercice 2023 s'élève à KMAD 432 TTC (KMAD 360 HT) pour la société AL FILAHI CASH.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :**
  - Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 360 KMAD HT relatifs aux prestations de conseil et d'encadrement.
  - Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur AL FILAHI CASH au titre de l'exercice 2025 un montant de 4.569 KMAD TTC correspond aux charges et dépenses.
- **Sommes reçues en 2025 :**
  Au cours de l'exercice 2025, le CAM et la filiale Al FILAHI CASH ont conclu une convention visant à compenser leurs créances réciproques.
  A la suite de cette convention, la créance détenue par le CAM sur la filiale FILAHI CASH se trouve éteinte à concurrence de 9 441 KMAD.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 (Tenant compte de la compensation) :**
  - Une créance vis-à-vis de Al FILAHI CASH de 438 KMAD TTC ;
  - Une dette envers AL FILAHI CASH : Nul.

2.8 *Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et HOLDAGRO*

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société HOLDAGRO.
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale HOLDAGRO pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
  - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale HOLDAGRO, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
  - Durée de la convention : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
  - Modalités de rémunération : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en 2021 s'élève à 360 KMAD TTC (300 KMAD HT).
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :**
  - Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 300 KMAD HT relatifs aux prestations de conseil et d'encadrement.

- Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur HOLDAGRO au titre de l'exercice 2025 un montant de 4.438 KMAD TTC détaillé comme suit :
  - Charges et dépenses : 4.422 KMAD TTC ;
  - Acquisition et Investissements : 16 KMAD TTC.
- **Sommes reçues en 2025 :** 2.142 KMAD TTC.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :** 4.798 KMAD TTC.

2.9 Convention conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et HOLDAGRO

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société HOLDAGRO.
- **Nature et objet de la convention** : Cette convention porte sur les prestations de conseil financier et juridique, et les prestations de gestion des participations du Crédit Agricole du Maroc S.A.
- **Modalités essentielles :**
  - Durée de la convention : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
  - Modalités de rémunération : Cette commission est établie sur la base d'un pourcentage des engagements du CAM en numéraire dans chaque participation.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 13.000 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2025 :** 12.244 KMAD TTC.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :** 13.000 KMAD HT, comptabilisés en charges à payer.

2.10 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et CAM Leasing

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société CAM Leasing.
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale CAM LEASING pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
  - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
  - Durée de la convention : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
  - Modalités de rémunération : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 960 TTC (KMAD 800 HT) pour la société CAM Leasing.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :**
  - Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 800 KMAD HT relatifs aux prestations de conseil et d'encadrement.
  - Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur CAM LEASING au titre de l'exercice 2025 un montant de 19.899 KMAD TTC détaillé comme suit :
    - Charges et dépenses : 19.635 KMAD TTC ;
    - Acquisition et Investissements : 264 KMAD TTC.
- **Sommes reçues en 2025 :** 18.148 KMAD TTC.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :** 20.859 KMAD TTC.

2.11 Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société Tamwil El Fellah.
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du

Maroc et sa filiale « Société de Financement pour le Développement Agricole, de nom commercial Tamwil El Fellah » pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.
Cette convention porte sur :

- La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...).
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**
  - Durée de la convention : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
  - Modalités de rémunération : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 780 TTC (650 KMAD hors taxes).
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :**
  - Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 650 KMAD HT relatifs aux rémunérations d'encadrement ;
  - Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 28.151 KMAD HT détaillé comme suit :
    - Différentiel d'intérêt : 151 KMAD HT ;
    - Subvention d'équilibre : 28.000 KMAD HT.
  - Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur Tamwil El Fellah au titre de l'exercice 2025 un montant de 17.926 KMAD TTC détaillé comme suit :
    - Dépenses et charges : 17.795 KMAD TTC ;
    - Investissements : 131 KMAD TTC.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :**
  - **Sommes reçues :** 19.740 KMAD TTC :
    - Dépenses et charges : 18.936 KMAD TTC
    - Immobilisations et acquisitions : 804 KMAD TTC.
  - **Sommes versées :** 21.600 KMAD TTC ;
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :**
  - Une créance vis-à-vis de Tamwil El Fellah de 18.705 KMAD détaillée comme suit :
    - Dépenses et charges : 18.575 KMAD TTC ;
    - Immobilisations et acquisitions : 131 KMAD TTC.
  - Une dette envers Tamwil El Fellah de 38.123 KMAD comptabilisée en charges à payer.

2.12 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et la Fondation ARDI

- **Personnes concernées :** Monsieur Mohammed FIKRAT en sa qualité de Président du Directoire de Crédit Agricole du Maroc S.A et de Président de la Fondation ARDI.
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Fondation ARDI pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.
  Cette convention porte sur :
  - L'appui financier,
  - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
  - Durée de la convention : La durée des conventions est indéterminée et pourront être révisées par accord des parties.
  - Modalités de rémunération : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du janvier- 2019 qui s'élevait à KMAD 600 TTC (500 KMAD Hors taxes) est passée à KMAD 780 TTC (650 KMAD Hors taxes)

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :**
  - Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 650 KMAD HT relatifs aux rémunérations d'encadrement ;
  - Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1.267 KMAD HT détaillé comme suit :
    - Effort commercial : 299 KMAD HT ;
    - Prise en charge du Personnel de la DR de Casablanca : 497 KMAD HT ;
    - Refacturation des opérations FORSA et AMAQ : 267 KMAD HT ;
    - Salaires du personnels intérimaires mis à disposition du CAM : 203 KMAD HT.
  - Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur la Fondation ARDI au titre de l'exercice 2025 un montant de 3.560 KMAD TTC détaillé comme suit :
    - Dépenses et charges : 3.079 KMAD TTC ;
    - Investissements et Acquisitions : 481 KMAD TTC.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :**
  - Au cours de l'exercice 2025, le CAM et la filiale ARDI ont conclu une convention visant la compensation des créances réciproques existantes entre les deux parties au 31/12/2025 (Créance CAM sur la filiale ARDI pour 35.263 KMAD TTC et créance ARDI sur le CAM pour 10.340 KMAD TTC) ainsi que la reconversion du solde restant dû en dette amortissable sur cinq ans pour 24.923 KMAD TTC.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 (Tenant compte de la compensation) :**
  - Une créance vis-à-vis de la Fondation ARDI de 24.923 KMAD TTC ;
  - Une dette envers la Fondation ARDI : Nul.

2.13 Convention d'avances remboursables conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et la Fondation ARDI

- **Personnes concernées :** Monsieur Mohammed FIKRAT en sa qualité de Président du Directoire de Crédit Agricole du Maroc S.A et de Président de la Fondation ARDI.
- **Nature et objet de la convention** : Convention d'avances remboursables pour financer des dépenses relatives à l'acquisition et à la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion. Par cette convention, le Crédit Agricole du Maroc allouera à la Fondation, si nécessaire, des avances remboursables pour couvrir en partie ses dépenses, l'acquisition et la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion.
- **Modalités essentielles :**
  - Durée de la convention : indéterminée.
  - Modalités de rémunération : chaque avance remboursable sera déterminée et réglée sur une durée arrêtée d'un commun accord, assortie si nécessaire de différé d'amortissement. Elle produira des intérêts au taux de 5% l'an.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou en produits.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :** Nul.

2.14 Contrat de bail commercial conclu entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et l'OPCI « Immovert Placement »

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans l'OPCI « Immovert Placement ».
- **Nature et objet de la convention** : Convention ayant pour objet de définir les modalités du contrat de bail par lequel le Bailleur OPCI « Immovert Placement » s'engage définitivement et irrévocablement à donner à bail au Locataire, qui l'accepte et s'engage définitivement et irrévocablement à prendre à bail.
- **Modalités essentielles :**
  - Durée de la convention : Le bail est consenti et accepté pour une durée ferme de neuf (09) ans commençant à compter de sa date de prise d'effet.

A l'issue de la période initiale, le locataire dispose d'une option ferme et irrévocable pour obtenir le renouvellement du bail pour des périodes successives de cinq (05) an
Le Locataire et le Bailleur auront la faculté de donner congé à l'expiration de la Période Initiale, et le cas échéant des Périodes de Renouvellement, en avisant l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard, six (06) mois avant l'expiration de la période en cours. A défaut, le Bail est considéré renouvelé par tacite reconduction.

- Modalités de rémunération : Le bail est consenti et accepté moyennant le paiement par le Locataire au Bailleur, à compter de la Date de Prise d'Effet, d'un loyer trimestriel d'un montant de 10 654 944 (dix millions six cent cinquante-quatre mille neuf cent quarante-quatre) dirhams hors taxes, hors impôts (ci-après désigné le « Loyer »).
  Le loyer sera augmenté à hauteur de dix pour cent (10%) tous les trois (3) ans, et pour la première fois, à l'expiration de la période triennale ayant commencé à courir à compter de la Date de Prise d'Effet.
  Le loyer est net de toutes taxes, impôts ou déductions quelconques à quelque titre que ce soit.
  A compter du 1er juillet 2024 le loyer a augmenté de 10% pour atteindre un loyer mensuel de 11 720 438 DH (Onze Millions Sept Cent Vingt Mille Quatre Cent Trente Huit Dirhams) hors taxes, hors impôts.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 50.941 KMAD HT et un montant refacturé à CAM Leasing de 2 688 KMAD TTC.
- **Sommes versées en 2025 :** 62.165 KMAD TTC
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :** Nul.

2.15 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et IMMOVERT CAPITAL (anciennement dénommée Atlantic Logement)

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société Immovert Capital.
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale à 100% IMMOVERT CAPITAL pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.
  Cette convention porte sur :
  - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fourniture et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire …).
  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
  - Durée de la convention : La durée des conventions est indéterminée et pourront être révisées par accord des parties.
  - Modalités de rémunération : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement s'élève à KMAD 420 TTC (350 KMAD Hors Taxes).
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :**
  - Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 350 KMAD HT relatifs aux prestations de conseil et d'encadrement.
  - Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 16.200 KMAD TTC relatives aux subventions d'équilibre.
  - Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur Immovert Capital au titre de l'exercice 2025 un montant de 5,5 KMAD TTC relatif aux frais généraux.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :**
  - **Sommes reçues :** 82.000 KMAD ;
  - **Sommes versées :** Néant.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :**
  - Une créance vis-à-vis de Immovert Capital de 3.802.339 KMAD TTC ;
  - Une dette envers Immovert Capital de 100.433 KMAD TTC.

2.16 *Contrat de sponsoring du Salon International de l'agriculture au Maroc (SIAM)*

- **Personnes concernées :** Monsieur Mohammed FIKRAT en sa qualité de Président du Directoire de Crédit Agricole du Maroc S.A et de Président de l'Association « Salon International de l'Agriculture au Maroc ».
- **Nature et objet de la convention** : Convention ayant pour objet de définir les modalités du partenariat entre les parties dans le cadre de l'organisation du Salon International de l'Agriculture au Maroc.
- **Modalités essentielles :** Groupe Crédit Agricole du Maroc S.A. s'engage à verser à l'Association (SIAM) un montant de 7.000 KMAD.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 7.000 KMAD.
- **Sommes versées en 2025 :** 7.000 KMAD.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025 :** Nul.

2.17 *Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) et la société Vocation Loisirs*

- **Personnes concernées :** Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société Vocation Loisirs.
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc S.A et sa filiale Vocation Loisirs.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits. Crédit Agricole du Maroc S.A. a refacturé sur Vocation Loisirs au titre de l'exercice 2025 un montant de 82 KMAD.
- **Sommes reçues ou versées en 2025 :** Néant.
- **Solde du compte au 31 décembre 2025** : 6.903 KMAD.

Casablanca, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A

BDO S.A
Audit, Tax & Advisory
Téléphone : 212 5 22 29 33 04 /15
Télécopie : 212 5 22 29 33 05
ICE : 001529904000091

Moutai CHAOUKI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social : 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

ÉTAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En Dhs

	COOPERS AUDIT MAROC						BDO						Total 2025
	Montant / Année			Pourcentage / Année			Montant / Année			Pourcentage / Année			
	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	**960.000**	**960.000**	**960.000**	**58%**	**43%**	**44%**	**700.000**			**42%**			**1.660.000**
Émetteur	700.000	700.000	700.000	50%	47%	47%	700.000			50%			1.400.000
Filiales	260.000	260.000	260.000	100%	35%	52%							260.000
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	**360.000**	**200.000**					**210.000**						**570.000**
Émetteur	200.000	200.000					210.000						410.000
Filiales	160.000												160.000
Sous-total	**1.320.000**	**1.160.000**	**960.000**				**910.000**						**2.230.000**
Autres prestations rendues													
Autres													
Sous-total													
Total général	**1.320.000**	**1.160.000**	**960.000**				**910.000**						**2.230.000**

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE 2025

- **Communiqué de presse au titre des résultats du quatrième trimestre 2024 ;**
- **Communiqué de presse au titre des résultats de l'exercice 2024 ;**
- **Communiqué de presse relatif à la publication du rapport Financier Annuel 2024 ;**
- **Communiqué de presse au titre des résultats du premier trimestre 2025 ;**
- **Communiqué de presse au titre des résultats du deuxième trimestre 2025 ;**
- **Communiqué de presse au titre des résultats du premier semestre 2025 ;**
- **Communiqué de presse au titre des résultats du troisième trimestre 2025 ;**
- **Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche G » de l'emprunt obligataire subordonné 2016 ;**
- **Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche B » de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons 2019 ;**
- **Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche B » de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons 2020 ;**
- **Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche C » de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons 2022 ;**
- **Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche C » de l'emprunt obligataire subordonné 2022 ;**
- **Communiqué de presse relatif à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel de 500 MDH par placement privé**
- **Communiqué de presse relatif à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel de 1000 MDH par placement privé.**

SECTION 3

RAPPORT DE GESTION & ESG

- RAPPORT DE GESTION
- RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL & DE GOUVERNANCE

RAPPORT DE GESTION

I - RÉALISATIONS ET PERFORMANCE DE LA BANQUE

A. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES COMPTES CONSOLIDÉS

a. Indicateurs d'activité

Crédits et Ressources Clientèle

Le total des crédits distribués s'affiche à 129 Mrds Dhs au 31 décembre 2025, contre 114 Mrds Dhs au 31 décembre 2024, soit une progression de plus de +13%. Cette évolution témoigne de l'engagement de la banque pour le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie, tout en accordant un intérêt particulier à l'agriculture et au développement socio-économique.

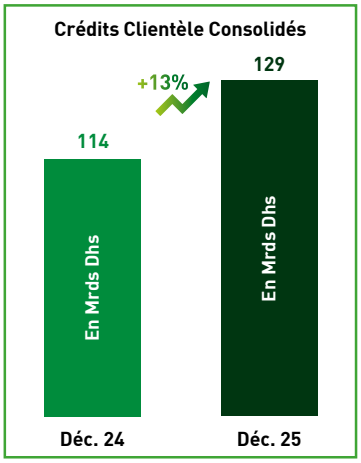

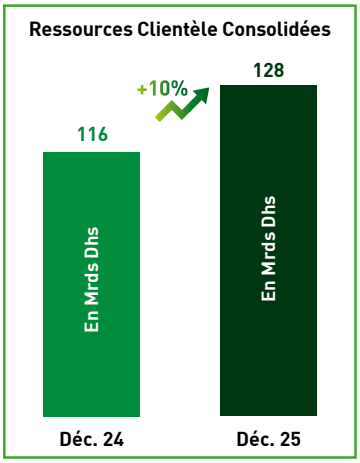

L'encours global des ressources clientèle du GCAM ressort à 128 Mrds Dhs au 31 décembre 2025, contre 116 Mrds Dhs au 31 décembre 2024 soit une croissance annuelle de +10%.
Cette progression s'appuie sur une dynamique positive de la collecte des comptes à vue (+9%), contribuant ainsi à l'optimisation du coût des ressources de la banque.

Total bilan

176 MMDH

Au 31 Décembre 2025, le total bilan du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'affiche à **176 Mrds Dhs**.

Progression annuelle
11%

Capitaux Propres Consolidés

Les Capitaux Propres Consolidés du GCAM ont atteint 11,2 Mrds Dhs au 31 Décembre 2025, soit une progression de +7% par rapport à la même période de l'année précédente.

b. Indicateurs de performance financière

Produit Net Bancaire

Au niveau des comptes consolidés, le PNB du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'élève à 5 285 MDH au 31 décembre 2025 contre 4 808 MDH à fin décembre 2024, soit une hausse de 10%. Cette progression est portée principalement par la croissance de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions.

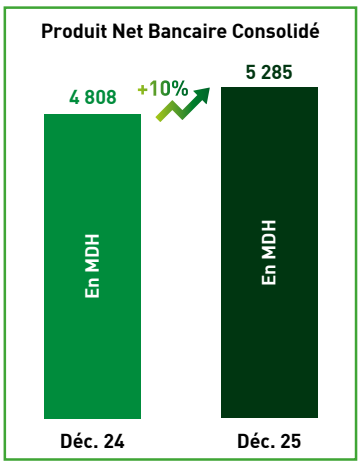

Charges Générales d'Exploitation & Dotations aux amortissements

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements du GCAM se sont établies à 2 524 MDH au 31 décembre 2025, quasiment au même niveau que l'exercice précédent, traduisant une gestion rationnelle des frais généraux de la banque.

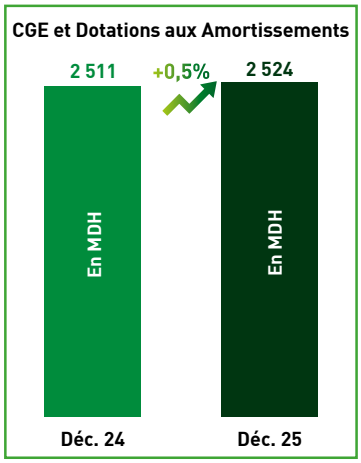

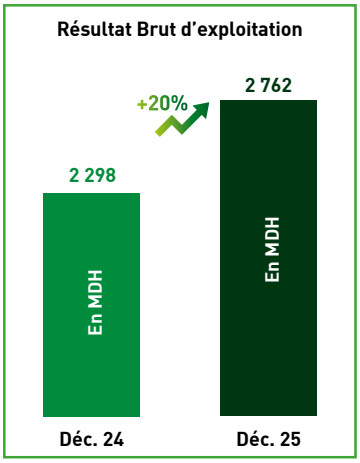

Résultat Brut d'exploitation

À fin décembre 2025, le résultat brut d'exploitation du GCAM s'établit à 2 762 MDH, en nette progression de 20% par rapport à 2024. Cette performance s'explique par une croissance du PNB de +10%, conjuguée à une maîtrise des charges générales d'exploitation.

Coût du risque

Au terme de l'exercice 2025, le coût du risque consolidé de la banque ressort à 2 389 MDH, contre 2 031 MDH au titre de la même période de l'année précédente.
Le coût de risque du groupe par filiale se présente comme suit :

(En MDH)	2024	2025	Var
CAM	1 944	2 328	384
TEF	36	32	- 3
CAM LEASING	10	29	19
ARDI	12	17	5
AIMC	1,5	2	0,5
CAM FACTORING	-	1	1
AFC	0,8	0,3	- 0,5
AL AKHDAR BANK	27	- 21	- 48
TOTAL	**2 031**	**2 389**	**357**

Résultats

Au titre l'exercice 2025, le Résultat Net Consolidé du Groupe ressort à 274 MDH contre 243 MDH au 31 décembre 2024 soit une hausse de +13%.
Cette hausse s'explique principalement par la croissance du PNB consolidé, conjuguée à la maîtrise des frais généraux.

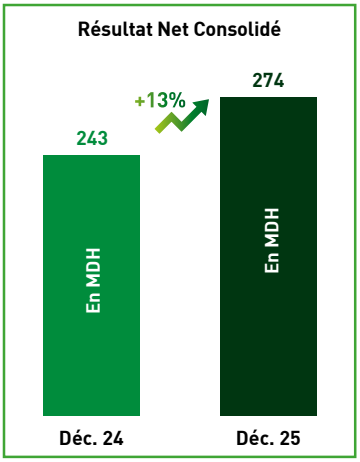

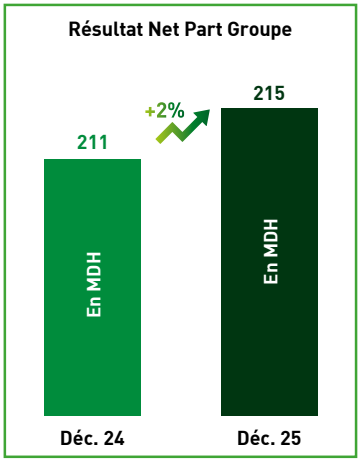

Quant au Résultat Net Part du Groupe, ce dernier s'élève à 215 MDH à fin Décembre 2025 contre 211 MDH au 31 décembre 2024 soit +2%.
Cette hausse s'explique principalement par la croissance du PNB consolidé, conjuguée à la maîtrise des frais généraux.

B. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES COMPTES SOCIAUX

a. Indicateurs d'activité

Le Crédit Agricole du Maroc affiche, au 31 Décembre 2025, un total bilan de 171 Mrds Dhs en hausse de 11% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Analyse des Emplois de la banque

Trésorerie et caisse

(En MDH)	Déc-24	Déc-25
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 497	2 460
Valeurs en caisse	2 823	1 928
Total de la Trésorerie Actif	**5 319**	**4 388**

L'encours des disponibilités du CAM s'élève à 4 388 MDH au 31 décembre 2025 contre 5 319 MDH à fin décembre 2024.
Il est à noter que le niveau des disponibilités en liquidités du CAM est en ligne avec les actions issues de la gestion interne de la liquidité de la banque, permettant de répondre aux exigences réglementaires en matière du ratio de liquidité à court terme.

Créances sur les établissements de crédit et assimilés

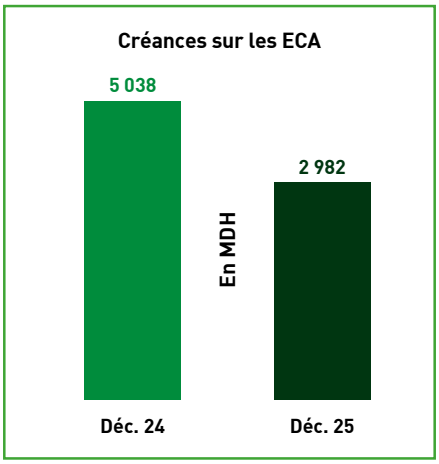

À fin décembre 2025, les créances envers les Établissements de Crédit et Assimilés* ressortent à 2 982 MDH contre 5 038 MDH à fin décembre 2024. Cette variation résulte principalement de la baisse des comptes et prêts de trésorerie à terme.

* Hors SF

Crédits Clientèle

Le Crédit Agricole du Maroc affiche un encours brut de crédits à la clientèle de 122 Mrds Dhs au 31 décembre 2025, soit une hausse de +13% par rapport à décembre 2024. Cette évolution témoigne de l'engagement de la banque pour le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie, tout en accordant un intérêt particulier à l'agriculture et au développement socio-économique.

En termes de part de marché, le CAM occupe la 4ème position du classement du secteur avec une part de 10,0%, enregistrant un gain de +61 pbs par rapport à décembre 2024.

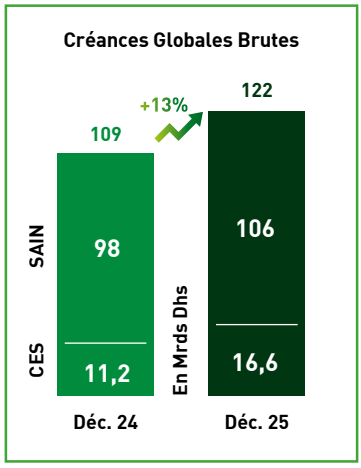

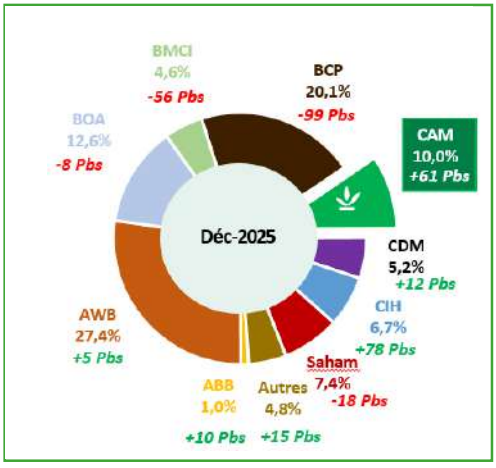

*Hors opérations de pensions et intérêts courus, Variation par rapport au 31 Décembre 2024.

• ***Taux de contentialité***
Le taux de contentialité s'affiche à 12,5% à fin Décembre 2025 contre 10,0% à fin décembre 2024.

• ***Taux de couverture***
Le taux de couverture des créances en souffrance s'établit à 60% au 31 Décembre 2025.

Titres de transaction et de placement
L'encours des titres de transaction et de placement s'est établi à 17 221 MDH au 31 décembre 2025 contre 16 501 MDH au 31 décembre 2024. Cette variation est principalement expliquée par la hausse de l'encours des titres de propriété.

Autres actifs
À fin décembre 2025, le compte des autres actifs s'affiche à 4 379 MDH contre 4 729 MDH au 31 décembre 2024.

Immobilisations
Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'affichent à 6 776 MDH au 31 décembre 2025.

Analyse des Ressources de la banque

Dettes envers les établissements de crédit

(En MDH)	Déc-24	Déc-25
Dettes à vue envers les EC	332	1 125
Dettes à terme envers les EC	18 245	23 409
Dettes envers les ECA* (hors DAT ECA)	18 577	24 534

Les dettes envers les établissements de crédit ont connu une hausse de 6,0 Mrds Dhs en passant de 18 577 Mrds Dhs au 31 décembre 2024 à 24 534 Mrds Dhs au 31 décembre 2025. Cette variation est principalement expliquée par la hausse des emprunts repo à terme et des emprunts de trésorerie.

Ressources Clientèle

Les ressources clientèle enregistrent une hausse de 10% entre décembre 2024 et décembre 2025 avec un encours passant de 113 Mrds Dhs au 31 décembre 2024 à 125 Mrds Dhs au 31 décembre 2025.
Il est à noter que la collecte nette des comptes à vue (comptes chèques et comptes courants) a progressé de +10% par rapport au 31/12/2024.

En termes de part de marché, le CAM occupe la 4ème position du classement du secteur avec une part de 8,4%, enregistrant un gain de +7 pbs par rapport à décembre 2024.

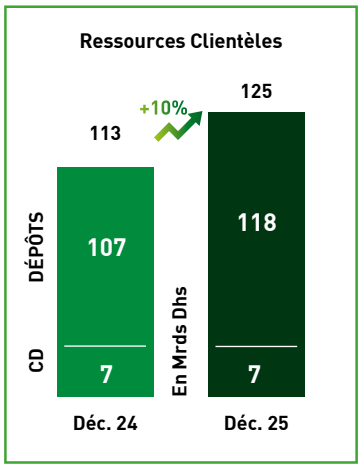

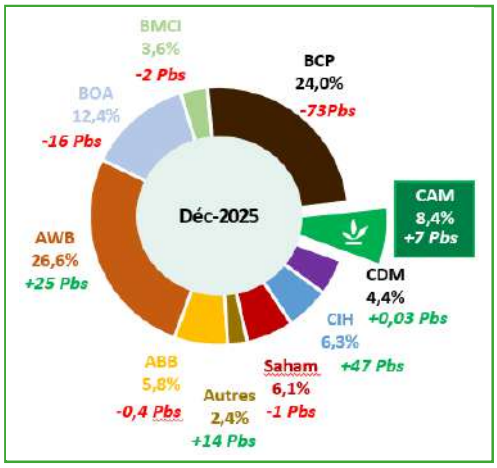

***Hors opérations de pensions et intérêts courus, Variation par rapport au 31 Décembre 2024.**

Autres passifs
À fin décembre 2025, les autres passifs ressortent à 1 460 MDH et à 1 906 MDH à fin décembre 2024.

Provisions pour risques et charges
Le montant des provisions pour risques et charges, constitué à fin décembre 2025, s'élève à 1 711 MDH. Il s'agit des provisions pour risques généraux (1 198 MDH), des provisions pour risques et charges (463 MDH), des provisions pour risque de change (17 MDH), des provisions pour litiges (5 MDH) et des provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature (29 MDH).

Fonds propres

À fin décembre 2025, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une progression de 10% de ses Fonds Propres qui atteignent désormais 18,1 Mrds Dhs confortant ainsi son assise financière.

En effet, au 31 décembre 2025, l'encours des dettes subordonnées et perpétuelles de la banque s'élève à 7,6 Mrds Dhs soit une hausse de 11% par rapport à fin décembre 2024. Ce renforcement des Fonds Propres complémentaires de la banque s'explique par la réalisation avec succès de deux émissions obligataires subordonnées perpétuelles, en juin et décembre 2025 pour un montant global de 1 500 MDH.

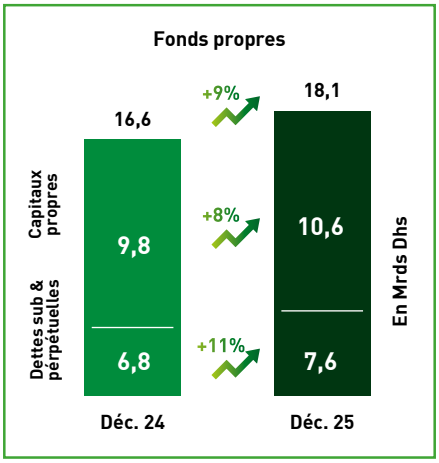

b. Indicateurs de performance financière

Produit Net Bancaire

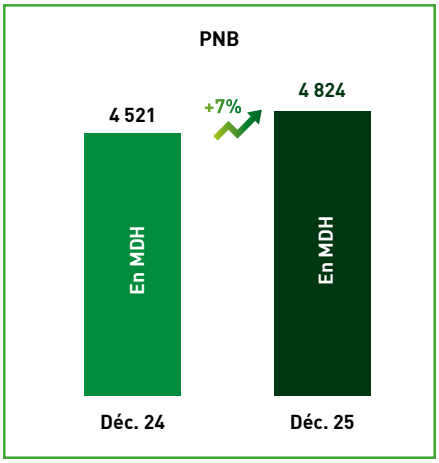

En atteignant 4 824 MDH au 31 décembre 2025, le Produit Net Bancaire affiche une augmentation de 303 MDH, soit +7% par rapport à la même période de l'exercice précédent (4 521 MDH). Cette progression est portée principalement par la croissance de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions.

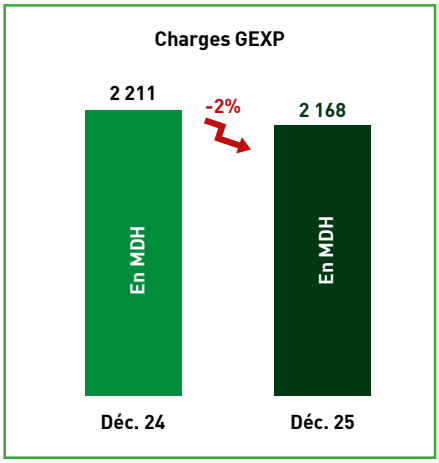

Charges Générales d'Exploitation

Les charges générales d'exploitation s'établissent à 2 168 MDH au 31 décembre 2025 contre 2 211 MDH à la même période de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une baisse de –2%, reflet d'une gestion rationnelle des charges de la Banque.

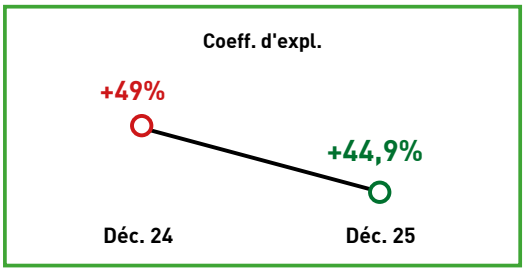

Coefficient d'Exploitation

Le coefficient d'exploitation du CAM est en nette amélioration et ressort à 44,9% à fin décembre 2025 enregistrant une baisse de 4% par rapport à décembre 2024 (49%), sous l'effet conjugué de la progression du PNB et de la maîtrise des charges.

Résultat Brut d'Exploitation

À fin décembre 2025, le Résultat Brut d'Exploitation du CAM s'établit à 2 542 MDH en nette progression de 17% par rapport à 2024. Cette performance est principalement portée par la hausse du PNB de la banque conjuguée à la maitrise des frais généraux.

Coût du risque

À fin décembre 2025, le coût du risque de la banque ressort à 2 040 MDH*. Ce dernier est constitué de 3 410 MDH de dotations aux provisions et pertes sur créances, contre 1 370 MDH* de reprises de provisions au 31 décembre 2025.
Il est à noter que le montant de déclassement en créances en souffrance effectué à fin décembre 2025 s'élève à 5,8 Mrds Dhs.

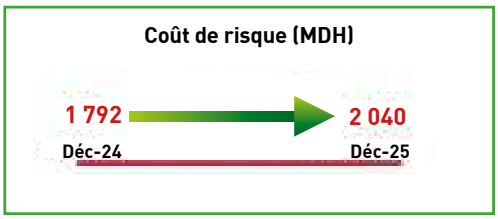

*hors 275 MDH de reprises sur provisions fiscales

Résultat net

Le Crédit Agricole du Maroc affiche, au 31 décembre 2025, un Résultat Net de 270 MDH, en hausse de 3% par rapport à la même période de l'année précédente.

Liquidité

Le Crédit Agricole du Maroc enregistre, au 31 décembre 2025, un ratio de liquidité à court terme « LCR Moyen » excédentaire par rapport au niveau réglementaire requis, confirmant l'accompagnement de la croissance de l'activité d'une situation de liquidité assez confortable.

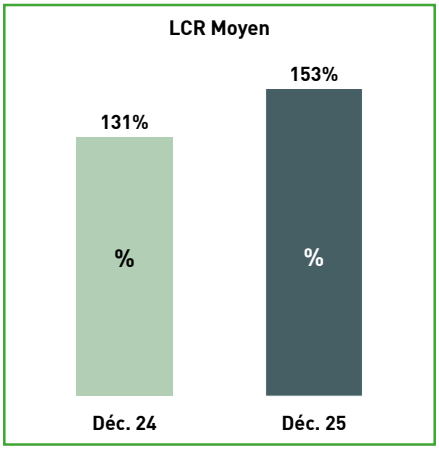

C. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Directoire du Crédit Agricole du Maroc propose d'affecter le Bénéfice Net de l'exercice 2025 selon la répartition suivante (En KDH) :

Résultat en instance d'affectation 2025	270 198 891,83
Réserve légale	13 509 944,59
Bénéfice Distribuable	-
Affectation en Réserves facultatives	256 688 947,24

D. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DURANT L'EXERCICE

Au titre de l'exercice 2025, l'environnement économique et financier est demeuré globalement contraint, marqué par la persistance des tensions géopolitiques, une visibilité limitée quant aux perspectives de croissance et les effets du changement climatique sur les ressources hydriques et les performances du secteur agricole.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a poursuivi le déploiement de son modèle de développement en s'appuyant sur des fondamentaux solides, une gouvernance renforcée et une gestion prudente des risques. Le Groupe a ainsi maintenu une trajectoire de croissance maîtrisée, tout en veillant à l'optimisation de ses équilibres financiers et à la préservation de la qualité de ses actifs.

En outre, le Groupe a continué à jouer pleinement son rôle dans le financement de l'économie nationale, en cohérence avec ses missions stratégiques. Une attention particulière a été accordée au secteur agricole, notamment à la petite agriculture et au développement socio-économique.

E. PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans le cadre de sa trajectoire de développement à moyen terme, le Crédit Agricole du Maroc a engagé la mise en œuvre d'un plan d'action couvrant la période 2024-2028, élaboré en concertation avec l'Etat et l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics, avec pour objectif de renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque, à répondre aux constats de la mission de BAM tout en respectant la mission de service public de la Banque, et à consolider son rôle dans le financement de l'économie et le développement socio-économique, notamment le soutien au monde rural, l'accompagnement de la petite agriculture

Plus qu'un acteur financier, le Groupe consolide son rôle de partenaire de référence du monde agricole et rural et s'inscrit dans une dynamique positive portée par une détermination renouvelée de performance et de soutien à sa mission socio-économique.

Dans ce contexte, de nouvelles perspectives de croissance et d'innovation sont ouvertes, en mobilisant les principaux leviers suivants :

- L'accroissement de la performance et de la capacité de financement, à travers la mobilisation optimale des moyens opérationnels, l'intensification de la collecte de ressources non rémunérées, la promotion d'un crédit de qualité et solvable, ainsi que le développement de segments à forte valeur ajoutée, tout en honorant la mission de service public ;
- Le renforcement du recouvrement et l'assainissement des créances irrégulières et en souffrance, dans l'objectif de consolider la performance, d'améliorer la qualité du portefeuille et de préserver durablement la liquidité de la banque ;
- La Maitrise des charges générales d'exploitation, en inscrivant les actions d'efficience dans une logique de durabilité, tout en maintenant la capacité de la banque à soutenir les initiatives à fort impact et à garantir la continuité des investissements prioritaires ;
- L'amélioration et le perfectionnement du modèle opérationnel, notamment par le renforcement de l'efficacité des processus, la simplification des procédures et l'accélération de la transformation digitale.

Ces perspectives traduisent la volonté du Groupe de consolider une croissance durable, tout en demeurant fidèles à sa vocation de développement socio-économique et au respect des exigences réglementaires.

Par ailleurs, la réussite de ce plan, et notamment la pérennité du respect des ratios prudentiels, repose sur des prérequis, tels que formalisés dans le protocole d'accord conclu entre l'État, l'ANGSPE et la CAM, qui précise les engagements de chaque partie.

F. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Composé essentiellement de titres non cotés, le portefeuille des participations détenu par le Crédit Agricole du Maroc, au 31 Décembre 2025, compte une trentaine de participations d'une valeur d'acquisition globale de 2 886 MDH contre 2 837 MDH en valeur nette. Le stock de provisions pour dépréciation des titres détenus est de 49 MDH.

a. Répartition sectorielle

La répartition sectorielle des participations de la banque se présente comme suit :

Agriculture

Les prises de participations dans ce secteur totalisent une valeur de 30 MDH, soit 1% du total du portefeuille.

Les sociétés « PARC HALIOPOLIS » et « FRUMAT » représentent 97% des participations dédiées à ce secteur.

Les autres participations dans ce secteur concernent les sociétés telles que COMAPRA, SONACOS, SNDE, SOGETA, SUNABEL et Société Laitière Centrale du Nord

Banques, Finances & Services

D'une valeur globale de 818 MDH, ce domaine d'activité compte 26 participations ce qui représente 28% du portefeuille de la banque

Les filiales TAMWIL EL FELLAH, CAM LEASING, la banque d'affaires HOLDAGRO, le fonds TARGA, MSIN, MSIN GESTION, CAM COURTAGE, AL FILAHI CASH, AL AKHDAR BANK et CAM FACTORING représentent 91% des parts investies dans ce secteur.

Par ailleurs, les participations en devises représentent 3% du portefeuille et concernent AFREXIMBANK pour 4,7 MDH et AMIFA pour 18,4 MDH.

Divers

Cette catégorie comprend 12 participations d'un montant global de 2 039 MDH, et s'accapare la part la plus importante du portefeuille global soit 71%.

Les trois OPCI « Avenir patrimoine sécurité SPI – RFA », « SECURE REAL ESTATE INVEST » et « REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA » représentent 95% des participations dédiées à ce secteur.

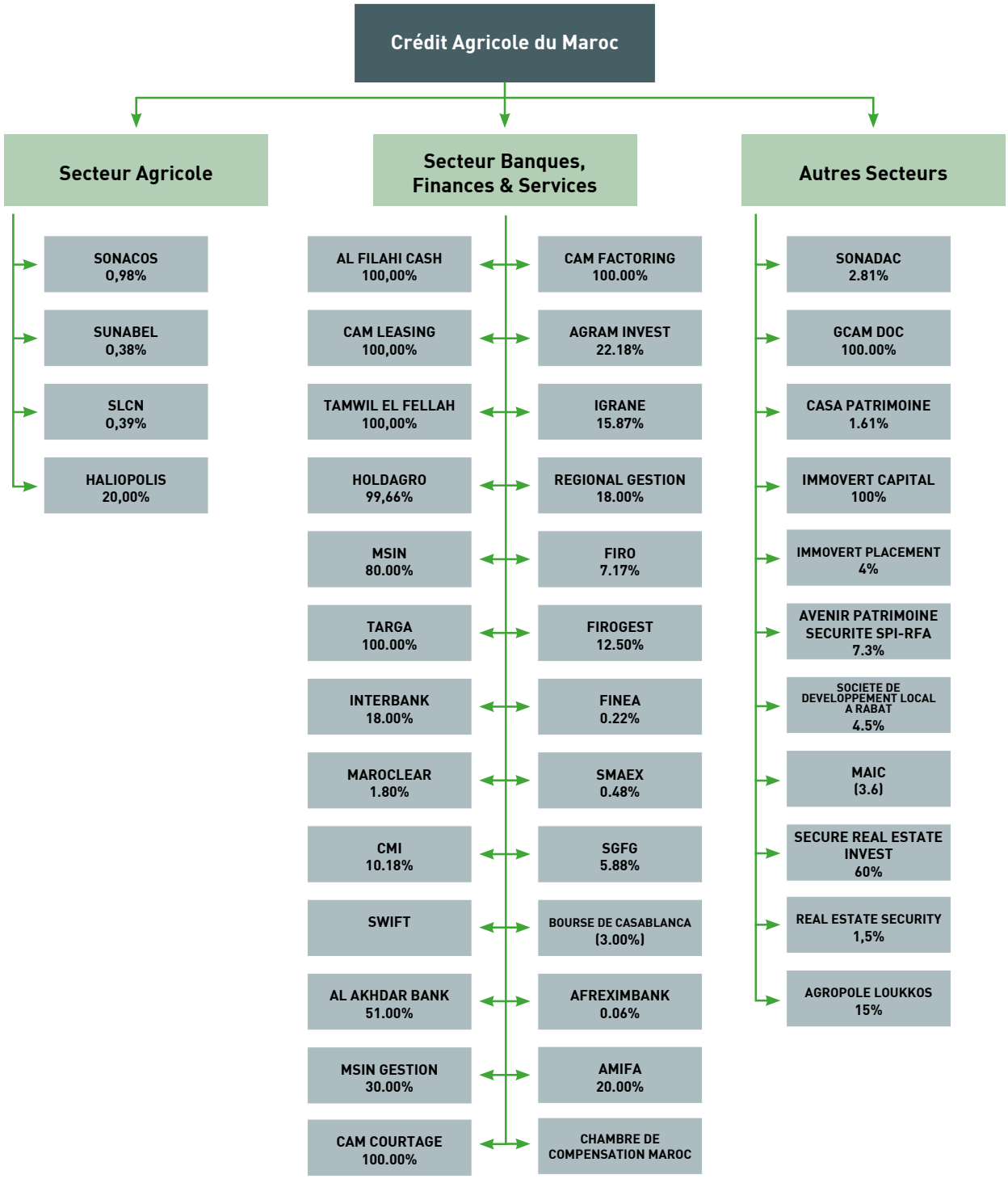

L'organigramme ci-dessus n'intègre pas les sociétés en cours de liquidation ou de restructuration, notamment COMAPRA, SNDE, SOGETA et FRUMAT.

b. Comptes courants d'associés

Outre ses apports en capital, le Crédit Agricole du Maroc accompagne le développement de l'activité de ses filiales en leur assurant un financement sous forme d'avances en comptes courants d'associé.

Au 31 Décembre 2025, l'apport en comptes courants d'associé s'élève à 390 MDH, consenti aux participations ci-après :

- HOLDAGRO à hauteur de 179 MDH ;
- LAITIERE INVEST à hauteur de 110 MDH ; provisionné à hauteur de 65 MDH ;
- ALHIF à hauteur de 46 MDH ;
- TARGA à hauteur de 105 KDH ;
- ARDI à hauteur de 25 MDH ;
- AFC à hauteur de 30 MDH.

c. Sociétés en liquidation

SNDE, SOGETA, FRUMAT, COMAPRA : ces entités sont en liquidation et sont provisionnées à 100%.

d. Faits marquants

Au 31 décembre 2025, le portefeuille des participations de la banque s'est caractérisé par :

- La prise de participation dans le capital de la CHAMBRE DE COMPENSATION DU MAROC, à hauteur de 2,7 MDH.
- La participation de la banque à l'augmentation du capital de la société Régional Gestion, le portant à 4 MDH contre 1 MDH au 31/12/2023.
- La prise de participation dans le capital de l'OPCC MOROCCAN AEROSPACE INVESTMENT CAMPANY (MAIC), à hauteur de 50 MDH.
- La cession par le Crédit Agricole du Maroc de la totalité des parts qu'il détenait dans le capital de l'OPCI CDG PREMIUM.

e. Dépréciation des titres de participation du CAM

Au 31 décembre 2025, le stock de provisions s'élève à 49 MDH. Pour sa part, le taux de provisionnement est de 2%.

En Dh

SECTEUR D'ACTIVITÉ	VALEUR COMPTABLE	PROVISION	VNC
AGRICULTURE	29 664 900	15 153 600	14 511 300
BANQUES, FINANCES & SERVICES	817 799 487	27 251 109	790 548 378
DIVERS	2 038 856 876	6 848 499	2 032 008 377
TOTAL GÉNÉRAL	**2 886 321 263**	**49 253 208**	**2 837 068 055**

f. Rendement des titres de participation CAM

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de participations de la banque a rapporté un dividende global de 142 MDH

En Dh

TITRE	VALEUR COMPTABLE	RENDEMENT	TAUX DE RENDEMENT
Avenir patrimoine sécurité SPI - RFA	1 300 000 000	83 090 714	6%
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST	432 729 476	24 492 490	6%
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA	200 000 000	12 702 484	6%
CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA	90 000 000	5 230 561	6%
CAM COURTAGE	100 000	6 525 000	6525%
MSIN	15 410 000	8 000 000	52%
IMMOVERT PLACEMENT	21 302 600	1 661 603	8%
Bourse de Casablanca	11 765 107	451 073	4%
FINEA	560 400	55 100	10%
		142 209 025	

II - CONTRIBUTION DES FILIALES DU GROUPE

A. PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DES FILIALES AU PNB ET AU RÉSULTAT NET DU GROUPE

Produit Net Bancaire

Concernant les principales contributions des filiales au PNB du Groupe, la part du CAM est prépondérante avec 89%. Pour leur part, les filiales totalisent 11% du PNB du Groupe (hors impact de consolidation) avec notamment : AAB (2,4%), puis MSIN/MAROGEST (1,7%), ARDI (1,5%), TEF et CAM LEASING avec 1% chacune.

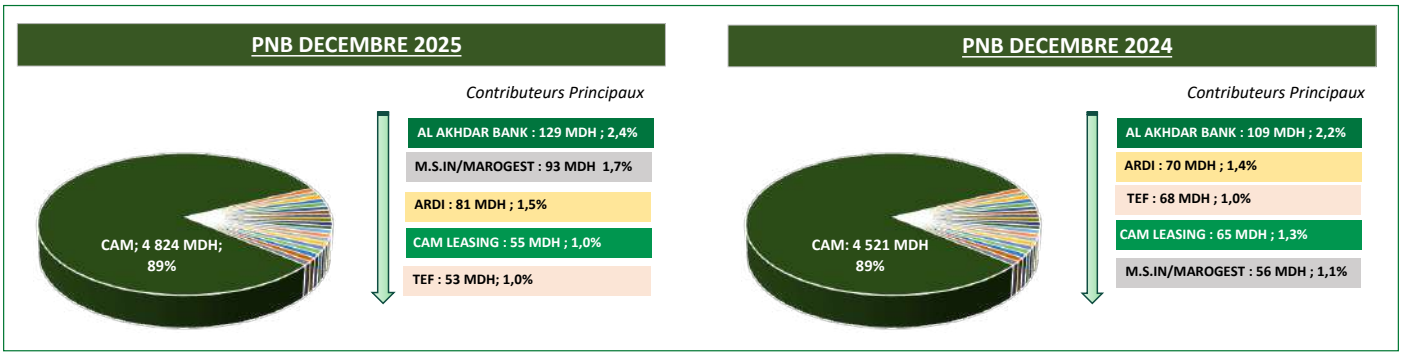

B. TAMWIL EL FELLAH (TEF)

Tamwil El Fellah a poursuivi sa mission, avec constance dans un contexte agricole fragilisé par la succession de sept années de sécheresse. Face à ces défis structurels, l'institution a maintenu son engagement en faveur des agriculteurs et coopératives non éligibles au système bancaire classique, en apportant des solutions de financement adaptées et accessibles.

S'appuyant sur un accompagnement de proximité, TEF a consolidé ses interventions, tout en renforçant son dispositif de contrôle et de maîtrise de risque.

Quant aux principales réalisations de cette année, elles se présentent comme suit :

Élargissement de la base clientèle

Au 31/12/2025, le portefeuille de clients de TEF s'est établi à 107 403 (*) agriculteurs, en progression de +1 202 clients par rapport au 31/12/2024.

Au 31/12/2025, 23 nouvelles coopératives agricoles ont bénéficié du financement de TEF, représentant 223 adhérents et portant le nombre total de coopératives actives à 400.

Le nombre total de coopératives financées par TEF depuis le début de son activité s'élève à 843 dont 125 coopératives féminines.

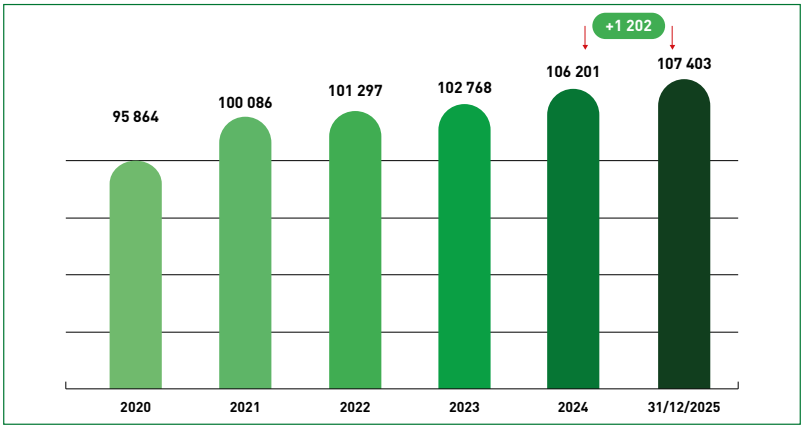

Évolution de la base clientèle (En nombre)

* dont 23,000 adhérents à des coopératives agricoles enregistrées dans les livres du CAM pour le compte de TEF

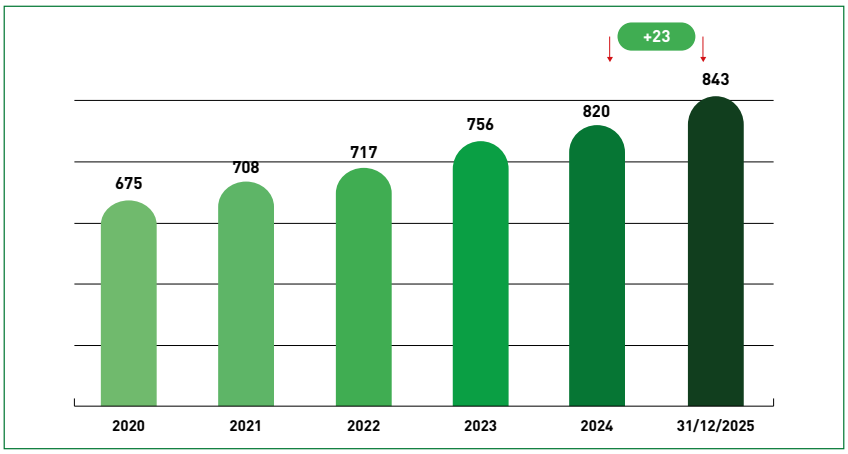

Évolution du nombre des coopératives financées

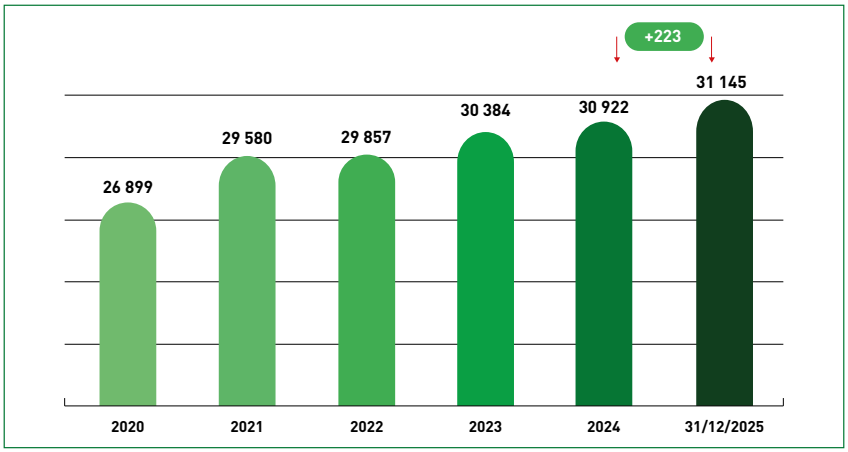

Évolution du nombre d'adhérents aux coopératives financées

Attributions/Déblocages

L'enveloppe cumulée des crédits attribués, au 31 Décembre 2025, a atteint 5 000 millions de dirhams contre 4 682 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de 318 millions de dirhams par rapport à 2024.

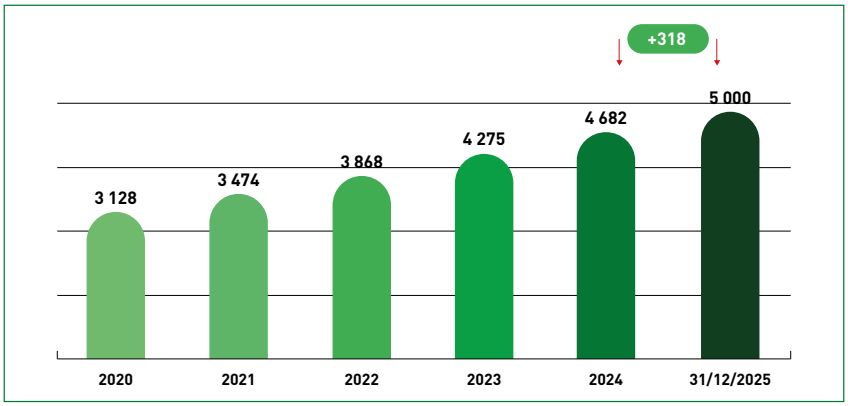

Évolution des attributions de crédits (MDH)

Les décaissements cumulés ont atteint 4 423 millions de dirhams, incluant 303 millions de dirhams décaissés au 31/12/2025.

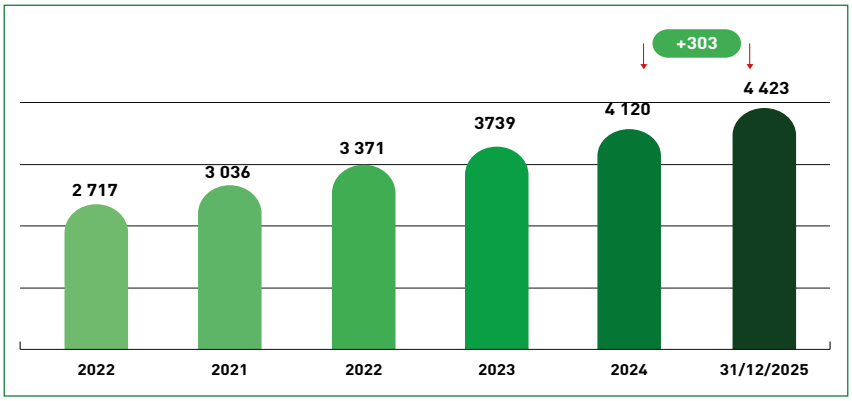

Évolution des décaissements (MDH)

La ventilation de la production par filière au 31/12/2025 fait ressortir la prédominance des filières suivantes :

- Plantations fruitières (31%) : Viandes Rouges (31%) ; Maraichage (27%).Ces mêmes filières représentent 89% de la production de l'exercice 2025.

C. CAM LEASING

Faits marquants

En 2025, l'économie marocaine a connu une évolution contrastée, alliant succès notables et défis persistants. Les principaux faits marquants de l'année sont les suivants :

- Performance commerciale exceptionnelle : L'année 2025 a été marquée par une forte dynamique, avec une production annuelle atteignant 1 420 MDH (+37 % par rapport à 2024), des encours s'élevant à 2 447 MDH (+43 %) et une part de marché portée à 6 %, soit une progression de 60 points de base.
- Amélioration de la rentabilité : Le résultat net de CAM Leasing atteint 9 722 KMAD en 2025, en progression de +52 % par rapport à 2024, témoignant la solidité du modèle économique et d'une gestion maîtrisée du risque, avec un coût du risque maintenu à 0,4 %.

Analyse de l'activité

L'exercice 2025 a été marqué par une forte accélération de l'activité de CAM Leasing, portée par une dynamique commerciale soutenue et l'engagement remarquable de l'ensemble des canaux de distribution.

La production annuelle s'élève à 1 420 MDH HT, contre 1 034 millions de dirhams en 2024, enregistrant une progression de 37 %. Cette performance repose sur :

- Le canal Banque Commerciale : 736 MDH (52 % de la production),
- La clientèle directe : 370 MDH (26 %)
- La Banque Corporate : 314 MDH (22 %).

Elle traduit la consolidation des synergies avec le réseau du Crédit Agricole du Maroc, la conquête de 424 nouveaux clients (+41 %) et l'augmentation du nombre de dossiers financés à 1 279 dossiers (+65 %).

Les encours ont atteint 2 447 MDH à fin 2025, contre 1 710 MDH en 2024 (+43 %). Le portefeuille comptabilise 1 380 clients et 3 335 dossiers actifs.

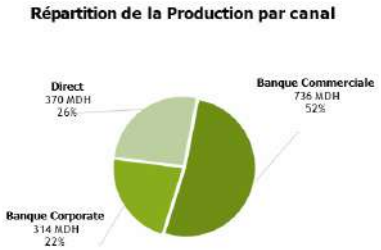

Le renforcement des synergies a permis à CAM Leasing d'accroître la production sur l'ensemble de ses canaux de distribution et de consolider sa présence pour mieux répondre aux besoins de financement de sa clientèle.

Répartition du portefeuille

Le portefeuille de CAM Leasing reste majoritairement constitué de Grandes Entreprises (50 % des encours), suivies par les PME/PMI (38 %) et les TPE/PRO (10 %), tandis que les agriculteurs représentent 2 % des encours.

La répartition de la production reflète cette structure : 50 % pour les Grandes Entreprises, 35 % pour les PME, 12 % pour les TPE et 2 % pour les agriculteurs.

Cette organisation témoigne de la capacité de CAM Leasing à servir une clientèle diversifiée et à accompagner de manière adaptée les entreprises de toutes tailles.

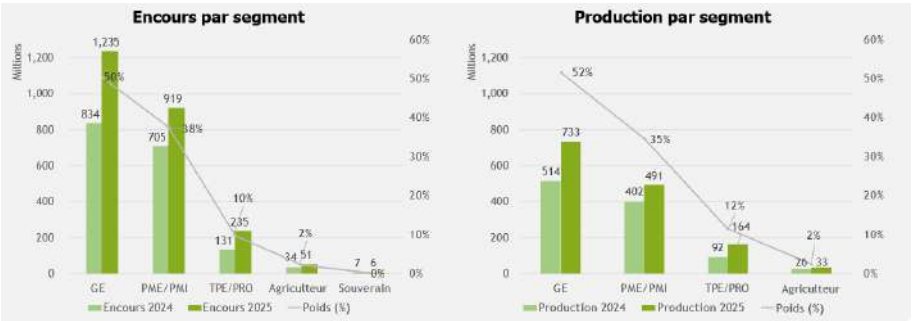

Comportement sectoriel de l'activité

L'analyse sectorielle de la production en 2025 met en évidence une croissance soutenue, portée par des secteurs à forte dynamique tels que le BTP (+237 %), les industries extractives (+162 %), l'éducation (+199 %) et les activités financières (+157 %). Les secteurs traditionnels, transports et communications (+50 %) et industries manufacturières (+33 %), continuent également de contribuer de manière significative à la croissance.

Cette évolution se déroule dans un contexte de forte concentration du portefeuille, les transports et communications représentant à eux seuls 22 % de la production, suivis des industries manufacturières (16 %), du BTP (16 %) et de l'immobilier (15 %), soit près de 70 % de l'activité globale.

Certains secteurs ont cependant enregistré un recul marqué, notamment la production et distribution (-75 %), la pêche (-41 %), le commerce (-20 %) et l'immobilier (-7 %), reflétant des arbitrages stratégiques ou des conditions de marché moins favorables.

Parallèlement, la progression de secteurs émergents tels que la santé (+95 %) ou l'agriculture (+43 %) illustre une diversification stratégique en cours, visant à réduire la dépendance aux segments traditionnels.

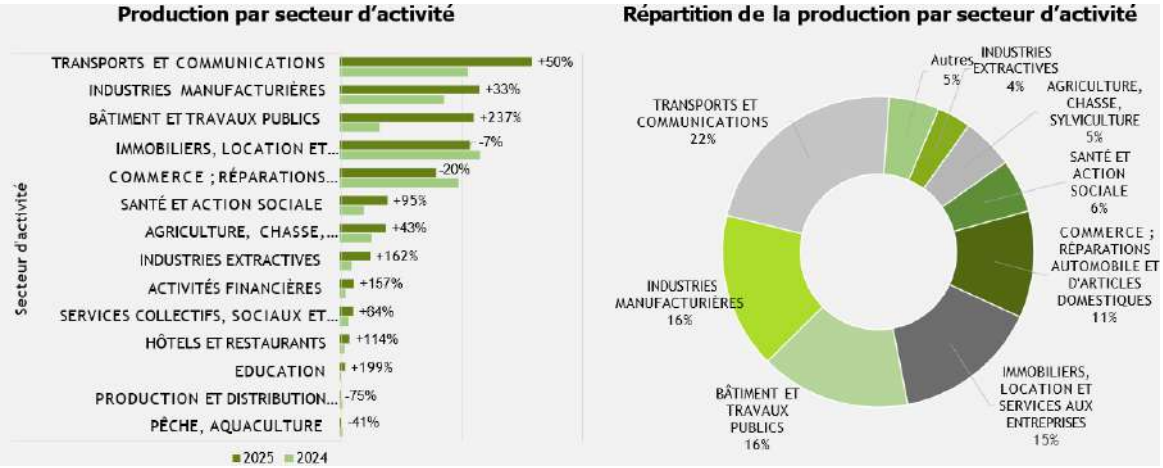

Comportement du secteur du leasing au Maroc

L'analyse des parts de marché met en évidence une concurrence relativement concentrée. Les acteurs historiques restent dominants, totalisant environ 88 % des parts de marché, avec des niveaux de production équilibrés entre les leaders, généralement compris entre 20 % et 22 %.

Malgré une concurrence soutenue et la prédominance des acteurs historiques sur le marché du leasing, celui-ci offre des opportunités de repositionnement pour les sociétés capables de concilier croissance, maîtrise du risque et différenciation stratégique.

Résultats financiers

En 2025, CAM Leasing a consolidé ses performances à travers l'amélioration de l'ensemble de ses indicateurs financiers et de gestion, soutenue par la progression des encours, le renforcement et l'implication de la Banque mère dans la distribution des produits de leasing, ainsi que par une gestion rigoureuse des risques et une opérationnelle renforcée.

Les principales rubriques ont évolué comme suit :

Produit Net Bancaire

le Produit Net Bancaire ressort en baisse à 55,8 MDH (-16 %), principalement sous l'effet de la réduction volontaire des premiers loyers majorés et la hausse significative des coûts de refinancement, ayant fortement pesé sur la marge d'intermédiation.

Charges Générales d'Exploitation

Les charges générales d'exploitation enregistrent une hausse de +22 %, atteignant 24,0 MDH, en lien avec le développement de l'activité et les investissements opérationnels réalisés au cours de l'exercice.

Dotations et reprises de provisions

Le coût du risque connaît une nette amélioration, avec des provisions nettes passant de -36,7 MDH en 2024 à -11,4 MDH en 2025, soit une amélioration de près de 69 %, principalement portée par une forte progression des reprises de provisions.

Résultat Net

Dans ce contexte, le Résultat Avant Impôt progresse significativement de +70 % pour atteindre 17,8 MDH, tandis que le Résultat Net s'établit à 9,7 MDH (+52 %).

D. AL AKHDAR BANK

Faits marquants de l'exercice

En 2025, Al Akhdar Bank a connu une croissance soutenue de l'ensemble de ses lignes de métier, et ce :
Dans un contexte économique mondial complexe et un environnement national affichant une reprise robuste :

- À l'international : Apaisement relatif des tensions commerciales, sans pour autant dissiper un niveau d'incertitude toujours élevé, alimenté notamment par l'évolution et les implications de la politique tarifaire américaine, ainsi que par la persistance des tensions géopolitiques.
- Au Maroc : Selon les dernières prévisions de Bank Al-Maghrib, la croissance économique devrait s'accélérer en 2025E à +4,7% après +3,8% en 2024, tirée par les grands chantiers d'infrastructure, la dynamique de l'activité touristique et une revue à la hausse de la valeur ajoutée agricole (+5% vs -4,8% en 2024). L'inflation, qui devrait se stabiliser autour de 0.8% en 2025E, traduit l'efficacité des ajustements de politique monétaire opérés par Bank Al-Maghrib.

(i) Des conditions de liquidités toujours sous tension : Creusement du déficit de liquidité qui passe d'une moyenne hebdomadaire de 123.7 Mds MAD en 2024 à environ 150 MAD en 2025, sous l'effet de l'augmentation de la circulation de la monnaie fiduciaire (490 Mds MAD ; +18.5% vs 2024), et ce, malgré une croissance notable des dépôts à +7.5% vs décembre 2024.
(ii) L'ouverture de 3 agences pour AAB depuis décembre 2021, comparées à 24 nouvelles ouvertures au niveau de la place bancaire participative entre décembre 2021 et novembre 2025.

Au cours de l'exercice de nombreux chantiers structurants ont été initiés :

- Accélération de la feuille de route digitale de la Banque.
- Revue de la tarification et captation de nouvelles commissions.
- Campagnes de communication ciblées sur les différents réseaux sociaux.
- Renforcement des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Indicateurs d'activité

Au 31 décembre 2025, le total Bilan d'AL AKHDAR BANK s'établit à 5 398 MDH soit une augmentation de 15% par rapport au 31 décembre 2024.
Après avoir atteint le seuil de rentabilité dès juin 2023 (une première pour une banque participative au Maroc), AL AKHDAR BANK a confirmé sa performance financière, en atteignant, inter alia, un résultat net de 20.5 MDHS en 2025.
Dans ce sillage, le PNB s'est diversifié et a atteint 128.8 M MAD (+17.1% vs décembre 2024) tandis que les charges générales d'exploitation (103.9 M MAD, +10% vs décembre 2024) ont été maitrisées (coefficient d'exploitation de 81% vs 86% à fin décembre 2024).
Parallèlement, les encours Mourabaha (hors marge) et les dépôts se sont établis respectivement à 3 655 M MAD (+19% vs décembre 2024) et 2 474 M MAD (+15% vs décembre 2024).
À noter que cette performance a été réalisée avec un niveau de sécurité élevé : les créances douteuses et le coût du risque ne représentent respectivement que 0.7% et 0.18% du portefeuille de financement (garanties solides et réactivité de l'équipe de recouvrement).
À titre de comparaison, le taux de CES de la place bancaire participative marocaine s'établit à 1.5% soit quasiment 2x le montant affiché par AL AKHDAR BANK.

Perspectives de développement

Conformément à son plan de développement en vigueur, AL AKHDAR BANK prévoit en 2026, de lancer de nouveaux relais de croissance, améliorer sa qualité de service et consolider son positionnement sur le marché participatif :

- Ouverture de 2 nouvelles agences en propre pour porter le réseau à 28 points de vente.
- Développement du marché Immobilier et Auto, en mettant en place des conventions et des partenariats avec des acteurs de premier plan.
- Développement du marché de l'AGRI-AGRO et celui de l'Entreprise, (éducation, santé…) à travers des offres produits adaptées à chaque segment.
- Principaux projets digitaux en cours d'implémentation :
  -Showroom / Market Place.
  - E-Banking Corporate (Nouvelles fonctionnalités).
  - M-Banking (Nouvelles fonctionnalités).

E. FONDATION ARDI POUR LE MICRO CRÉDIT

1- CONTEXTE GÉNÉRAL & FAITS MARQUANTS 2025

a. Contexte général

L'année 2025 a été marquée par des nouveautés majeures en Microfinance au Maroc incluant :

- Une revalorisation significative des plafonds de microcrédits jusqu'à 1,2 million de dirhams (loi 50- 20 et suite au décret n°2.25.450 du 15 juillet 2025 relative à la révision à la hausse des plafonds des IMF) afin de mieux soutenir l'activité économique et à favoriser l'inclusion financière ;
- Un recentrage stratégique vers les Très Petites Entreprises (TPE), à travers une nouvelle charte relative au financement et à l'accompagnement des Très Petites Entreprises qui constitue un cadre national de référence visant à renforcer l'accès des TPE au financement et à l'accompagnement non financier, notamment à travers les institutions de microfinance. Cette charte prévoit le déploiement d'offres de financement adaptées aux besoins des TPE, couvrant les phases de création, de développement et d'exploitation, avec des parcours simplifiés et digitalisés. Elle met également l'accent sur l'accompagnement des TPE tout au long de leur cycle de vie, la mobilisation de mécanismes de garantie adaptés à travers TAMWILCOM, ainsi que l'appui des structures d'accompagnement, dont la CGEM.

Par ailleurs, Bank Al-Maghreb contribue à l'orientation et à l'information des TPE, tandis que la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière (FMEF) renforce l'éducation financière à travers des programmes et outils dédiés à ce segment.

b. Faits marquants :

L'année 2025 a été marquée par la consolidation des chantiers structurants initiés en 2024 avec un accent sur la diversification de l'offre, la structuration interne, la performance commerciale et la qualité du portefeuille.
ARDI a poursuivi ses efforts pour :

- Accroître la proximité avec ses clients.
- Renforcer l'inclusion financière des populations vulnérables.
- Développer l'agriculture et les activités productives.
- Mettre en œuvre des solutions d'accompagnement adaptées aux besoins réels des micro-entrepreneurs.

Indicateurs d'Activité :

Clientèle

À fin Décembre 2025, le nombre de clients actifs est réparti par secteur comme suit :

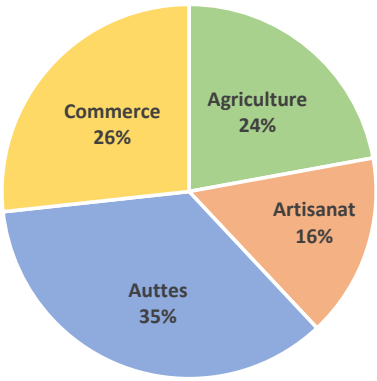

Les femmes représentent 41% de la clientèle, les jeunes y représentent 37%.A fin 2025, ARDI a financé 165 Très Petites Entreprises pour un total encours de 16 321 421 DH.

Crédits

-Évolution de l'encours : L'encours des crédits au 31/12/2025 s'élève à 311MDH soit une évolution de +25% par rapport à 2024.
-Évolution des décaissements : Les décaissements au titre de l'exercice 2025 sont de 330 MDH contre 259 MDH en 2024 soit une hausse de +27%.

Passerelle du crédit solidaire vers l'individuel

À fin Décembre 2025, près de 2 500 clients ont bénéficié de la passerelle du crédit solidaire vers le crédit individuel pour un total crédit de 33MDH.

Qualité du portefeuille

À fin Décembre 2025, le montant des créances radiées s'est établi à 33MDH.
Les remboursements ont enregistré un total 239 MDH en 2025 par rapport à l'exercice précédent qui est de 228 MDH, soit une variation de +5%. Celle-ci s'explique par l'effort déployé par le recouvrement amiable et contentieux.
Afin de renforcer l'efficacité du processus de recouvrement, ARDI a mis en place une Task force recouvrement et récupération des créances radiées.

Indicateurs de Moyen :

Réseau
Pour mieux accompagner le développement de ARDI, l'organisation du réseau est structurée autour de 9 régions, 18 plateformes 174 agences dont 2 véhicules guichets, soit 11% du potentiel du secteur.
Le réseau est constitué à hauteur de 14% d'agences situées au milieu rural.

Capital Humain
L'effectif de ARDI s'élève à 471 collaborateurs dont 48 au niveau du siège et 423 au niveau du réseau.
Dans le but d'institutionnaliser l'approche genre au sein de ARDI, l'égalité professionnelle au sein des équipes est considérée comme essentielle pour un avenir durable et équitable. Aujourd'hui, ARDI compte 45 % de femmes et 55 % d'hommes et des actions sont menées pour réduire les inégalités et promouvoir l'autonomisation des femmes.
En 2025, 71% du personnel de ARDI a une ancienneté de plus de 10 ans. Ceci s'explique par la capacité de l'institution à fidéliser ses collaborateurs se traduisant par la maitrise des taux de départ et du turn over.

Indicateurs Financiers :

Total Bilan
Au 31/12/2025, le total bilan de ARDI s'élève à 295 MDH contre 248 MDH en 2024, soit une hausse de 19%.

Créance sur la clientèle
Les créances sur la clientèle se sont établies en 2025 à 311MDH marquant une hausse de+25% par rapport à 2024.

Le Produit Net Microfinance
Le PNM enregistre une progression de 16%, soit 80 MDH en Décembre 2025 contre 69 MDH en 2024, qui s'explique par une croissance des produits d'exploitation.

Coefficient d'exploitation
Une baisse de 10% du Coefficient d'exploitation passant de 79% à 71%, grâce à la politique de rationalisation des coûts pour tendre vers l'équilibre des ratios.

F. HOLDAGRO

Évolution des principaux agrégats

Le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation présentés se traduisent par un EBITDA de 10,4 MMAD en 2025 en augmentation de +38% par rapport à l'exercice 2024.

- L'amélioration de l'EBITDA est portée par (i) la compensation de l'augmentation des charges d'exploitation (+2 MMAD) par la hausse du CA (+3,3 MMAD) mais également par (ii) l'impact de la reprise de provision relative au contrôle fiscal comptabilisée en 2024 pour 1,5 MMAD.
- Le résultat d'exploitation enregistre une amélioration de +2,8 MMAD principalement impacté par l'amélioration de l'EBITDA.
- Les produits financiers pour un montant de 4,1 MMAD correspondent principalement aux :
  - Intérêts sur CCA relatifs à la participation OLEA CAPITAL d'un montant de 1,5 MMAD
  - Intérêts sur OCA OLEA capital pour un montant de 2,4 MMAD. A noter que HOLDAGRO a déjà encaissé trois coupons des OCA OLEA CAPITAL pour un montant total net de 6 MMAD depuis 2022.
- Le recul des produits financiers (-51%) s'explique par la comptabilisation en 2024 d'une reprise sur la provision de la participation NEBETOU (4,2 MMAD) sur recommandation du CAC suite à l'amélioration de la valeur des fonds propres du Fonds d'après le rapport d'évaluation indépendante réalisée le 30/06/2024.
- Les charges financières pour 4,9 MMAD correspondent entièrement aux intérêts sur CCA CAM et affichent une baisse de -14% entre 2024 et 2025 suites au recul du taux minimum règlementaire déductible de rémunération des CCA (2,74% vs 3,19%) .
- Le résultat financier s'établit au final à -0,7 MMAD contre 2,8 MMAD l'exercice précédent, principalement impacté par la constatation de la reprise sur NEBETOU FUND en 2024.
- Les charges non courantes au 31/12/2024 se composent principalement d'une provision de 1,5 MMAD constatée dans le cadre du contrôle fiscal par les services de la DGI et de la taxe de solidarité en 2025 pour -0,5 KMAD.
- Dans ce sillage, le résultat net de l'exercice 2025 s'est établit à +4,3 MMAD, marquant une stabilité par rapport à l'exercice précédent.

L'actif immobilisé reste stable entre les deux périodes et se compose principalement des :

- Travaux d'aménagement des bureaux 1 MMAD
- Titres de participations OLEA CAPITAL pour 134 MMAD dont capital social 27 MMAD, CCA 55 MMAD et OCA 52 MMAD.
- Titres de participation NEBETOU pour 80 MMAD.

L'actif circulant augmente de 6,9 MMAD (+31%) entre 2024 et 2025 et se compose principalement de :

- Créance CAM pour 15,6 MMAD TTC correspondant au chiffre d'affaires gestion des participations et conseil de l'exercice ;
- Créance liée aux intérêts sur CCA OLEA CAPITAL pour un montant de 8,9 MMAD.
- Créance liée aux intérêts sur OCA OLEA CAPITAL pour un montant de 1,2 MMAD.

Les CCA CAM dans les livres de HOLDAGRO totalisent un montant de 194 MMAD et enregistrent une hausse de +4,9 MMAD entre 2024 et 2025 correspondants aux intérêts comptabilisés sur la période.

En 2025, le poste dettes fournisseurs se compose des :

- Refacturations CAM pour 4,7 MMAD (personnel, charges de fonctionnement et autres charges supportées par le CAM et refacturées à HOLDAGRO).
- Provisions des factures relatives aux prestations 2025 du fiduciaire comptable et du CAC.

Les capitaux propres s'établissent à 69,1 MMAD à fin 2025 vs 64,8 MMAD en 2024. Ce renforcement intègre exclusivement le résultat net de l'exercice précédent.

G. AL FILAHI CASH

Évolution des principaux agrégats

La société a enregistré au cours de l'exercice 2025 un résultat net bénéficiaire de KMAD 2 884 contre un résultat bénéficiaire de KMAD 2 038 en 2024, soit une variation à la hausse de KMAD 846.
Produits net bancaire : La société a réalisé un produit net bancaire de KMAD 12 359. Au 31/12/2025 présenté comme suit :

• Produits d'exploitation bancaire : Cette rubrique affiche un solde de KMAD 14 465. Elle est composée essentiellement des éléments suivants :
- Intérêts sur comptes ordinaires des banques au Maroc : KMAD 1 594;
- Commissions sur fonctionnement de compte : KMAD 1 655;
- Commissions sur virements sur le Maroc : KMAD 4 190;
- Commissions sur cartes bancaires : KMAD 1 827;
- Autres produits sur prestation des services - Frais d'abonnement TPE: KMAD 19 ;
- Divers autres produits accessoires - FRAIS SET UP TPE : KMAD 565 ;
- Autres produits sur prestations de services (WU-TNS-WAFACASH-RIA-TAYSSIR-CATHEDIS-COMM AIDE SIESME AIDE CHEP-TEL) : KMAD 3 270 ;
- Gains de change sur opérations de change virement RIA : KMAD 85 ;
- Rendement en dépôt d'investissement : KMAD 129 ;
- Divers autres produits bancaires : KMAD 1 132.

• Charges d'exploitation bancaire : elles s'élèvent à KMAD 2 106, elles se composent principalement des frais et commissions sur services bancaires au 31/12/2025.

Charges générales d'exploitation : Cette rubrique affiche un solde de KMAD 12 952 et se détaille comme suit :
- Charges du personnel : KMAD 7 444 ;
- Impôts et taxe : KMAD 7 ;
- Charges externes : KMAD 5 056 ;
- Autres charges générales d'exploitation : KMAD 445.

Produits d'exploitation non bancaire : Les produits d'exploitation non bancaire s'élèvent à KMAD 3 774 au 31/12/2025 contre KMAD 3 379 au 31/12/2024.Ce montant correspond principalement à la subvention d'équilibre à recevoir du CAM au titre de l'exercice 2025.

Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables : Le solde de cette rubrique « dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables » est de KMAD 257, correspond au montant de la provision constatée pour faire face à de risque fiscal relatif à la retenue à la source qui n'a pas été appliquée sur les primes de détachement au titre de l'exercice.

Produits non courants : Les produits non courant s'élèvent au titre de l'exercice à KMAD 77.

Le résultat net de l'exercice 2025 est bénéficiaire de KMAD 2 884 contre KMAD 2 038 en 2024 soit une variation à la hausse de KMAD 846.

Perspectives de développement

Dans le prolongement de sa stratégie de développement et de consolidation de son positionnement sur le marché des services de paiement, AFC poursuit le renforcement de ses partenariats stratégiques afin de diversifier son offre de services et de s'adapter aux évolutions rapides du secteur financier et aux attentes croissantes de sa clientèle.

À cet effet, AFC mène actuellement des négociations avancées avec plusieurs partenaires institutionnels et opérateurs de services, notamment MAMDA-MCMA, WAFA IMA Assistance et CHARI PAY, en vue de l'intégration de nouvelles solutions de services financiers et d'assistance destinées à enrichir l'offre proposée à la clientèle d'AFC. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche visant à développer un écosystème de services plus large et à renforcer la valeur ajoutée des solutions proposées aux clients.

Dans cette même dynamique, AFC a conclu un partenariat avec Ceos Technology Maroc (Express Relais) portant sur la gestion des flux de trésorerie collectés par les agents de Ceos Technology Maroc. Ce partenariat vise à optimiser la gestion des flux de cash et à améliorer l'efficacité opérationnelle dans le traitement et la sécurisation des transactions financières.

Par ailleurs, AFC poursuit le déploiement des services actés dans le cadre de son partenariat avec Wafacash, notamment le dépôt des dossiers CNSS, contribuant ainsi à faciliter l'accès des usagers à certains services administratifs et financiers à travers son réseau de distribution.

En outre, Bank Al-Maghrib a procédé à une révision des plafonds applicables aux comptes de paiement, introduisant quatre niveaux distincts : Niveau 1 à 1.000 dirhams, Niveau 2 à 4.000 dirhams, Niveau 3 à 20.000 dirhams et Niveau 4 à 100.000 dirham. Cette évolution réglementaire permettra aux établissements de paiement, dont AFC, de mieux répondre aux besoins d'une clientèle plus large et d'accompagner le développement de nouveaux usages liés aux services financiers digitaux.

Dans le cadre de sa stratégie de transformation digitale, AFC poursuit également le développement de son application mobile Filahi Pay, en intégrant de nouveaux facturiers et en lançant plusieurs services visant à enrichir ce canal digital. Ces évolutions permettront d'offrir davantage de flexibilité et de proximité à la clientèle, notamment à travers des fonctionnalités telles que le versement sur compte via carte bancaire et les virements instantanés.

Perspectives de développement

Pour l'exercice 2026, AFC prévoit de poursuivre le développement de son réseau de distribution, tant à travers son réseau propre d'agences intégrées que par le renforcement de son réseau de mandataires, tout en consolidant sa base clientèle.

Dans ce cadre, AFC se fixe plusieurs objectifs stratégiques :

- Le déploiement de 161 nouvelles agences en propre, dans le cadre de l'expansion de son réseau d'agences intégrées. Ces implantations seront réalisées au sein d'une sélection d'agences du Crédit Agricole du Maroc (CAM), d'antennes de la Fondation ARDI, ainsi que dans des locaux identifiés par AFC. Certaines ouvertures seront réalisées dans des localités permettant le transfert de l'activité d'agences AFC existantes, notamment à Nador, Ouled Taima, Mohammedia et Agadir, contribuant ainsi à une meilleure gestion opérationnelle et à l'optimisation des coûts au niveau du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM).
- Par ailleurs, AFC collabore avec la Fondation ARDI dans le cadre d'un projet de cohabitation au sein de certains points de vente AFC, permettant une mutualisation des espaces et des moyens. Cette initiative vise à rationaliser les charges opérationnelles du groupe tout en renforçant la complémentarité des offres proposées aux clients des deux entités.
- Le développement du réseau d'agents franchisés, avec un objectif de 150 agents à l'horizon 2026, permettant d'étendre la couverture territoriale et de renforcer la proximité avec la clientèle.
- Le renforcement du parc de terminaux de paiement électronique (TPE), avec un objectif de 890 TPE souscrits auprès des commerçants enrôlés par AFC, afin de promouvoir l'usage des paiements électroniques et soutenir la digitalisation des transactions.
- L'accroissement du nombre de comptes de paiement, avec un objectif de 236 000 comptes ouverts, accompagné d'un taux de placement de la carte de paiement Hissab Al Filahi Cash de 42 %. Par ailleurs, le solde du compte de cantonnement devrait atteindre près de 94 millions de dirhams, traduisant la croissance attendue de l'activité et la consolidation de la confiance des clients dans les services proposés par AFC.

Ainsi, à travers l'ensemble de ces initiatives, AFC confirme sa volonté de consolider son positionnement sur le marché des établissements de paiement, tout en contribuant au développement de l'inclusion financière et à la modernisation des services de paiement au Maroc.

H. MSIN

Le total des produits s'élève à 56 770 KDHS contre un budget prévu de 29 400 KDHS, soit un taux de réalisation annuel de 193%, permettant à un excèdent budgétaire de 27 370 KDHS. De leur côté, les produits d'exploitation s'établissent à 46 211 KDHS, en forte hausse 69% par rapport à un an auparavant. Quant au taux de réalisation annuel, il ressort à 189%.

- Les produits d'intermédiation
Au terme de l'exercice 2025, les produits d'intermédiation ont totalisé 19 085 Kdhs contre 7 061 KDHS enregistrés un an auparavant, en bonification de 170%. Quant au budget, le taux de réalisation dépasse le budget annuel de 189%. Cette évolution est due au contexte boursier très favorable conjugué à l'effort commercial de M.S.IN.

- Les produits de conservation
L'activité de conservation a permis de comptabiliser 17 307 Kdhs en 2025, en amélioration de 38% par rapport à 2024. Le taux de réalisation budgétaire est de 143%.

- Les produits de gestion de portefeuille
L'activité de gestion de portefeuille a réalisé un chiffre d'affaires de 7 304 KDHS, en hausse de 23%. Le taux de réalisation annuel est supérieur 2,2 fois le budget prévu pour l'année 2025.

- Les produits de conseil
L'activité de conseil a réalisé 575 Kdhs durant l'année 2025, en amélioration de 140% par rapport à fin 2024. Le chiffre d'affaires est supérieur de 5,7 le budget prévu pour 2025.

- Transfert de Charges
En 2025, ce poste a réalisé 1 940 Kdhs contre 1 640Kdhs en 2024. Le taux de réalisation annuel est de 81%.

Produits financiers et autres
Ces produits intègrent les revenus de titres de participation provenant, de MAROGEST, ainsi que les profits sur placements et autres produits. Ces produits ont atteint 10 559 Kdhs, en hausse de 65% par rapport à la période de 2024. Quant au taux de réalisation annuel des produits financiers, il est deux fois le chiffre prévu pour l'année 2025.

Charges
Le total des charges d'exploitation a atteint un montant de 19 825 KDHS contre un Budget annuel prévu de 19 400 KDHS, soit un taux de réalisation annuel de 102% et un léger dépassement budgétaire de 425 Kdhs, malgré la forte hausse de l'activité en 2025.

- Les achats consommés ont réalisé un montant 420 Kdhs contre un budget annuel de 500 Kdhs, soit un taux de réalisation annuel de 84% et une économie budgétaire de 80 Kdhs.

- Le poste Autres charges externes a enregistré 6 790 kdhs, en 2025, soit un taux de réalisation annuel de 111% et un dépassement budgétaire de 690 Kdhs. Ce dépassement est dû à l'augmentation des frais liés à la hausse des actifs et des transactions.

- Le poste Rémunérations s'est établi à 11 411 Kdhs, soit un taux de réalisation budgétaire de 96,7 %, dégageant ainsi une économie de 389 Kdhs par rapport au budget.

- Les impôts et taxes sont à 140 KDhs, soit un taux de réalisation annuel de 70%, permettant à une économie budgétaire de 60 Kdhs.

- Les amortissements s'élèvent à 1 064 Kdhs, ce qui correspond à un taux de réalisation annuel de 133%, générant ainsi un dépassement budgétaire de 264 Kdhs.

Résultat d'exploitation
Le résultat d'exploitation ressort à 26 385 Kdhs au 31/12/2025 contre 8 887 au 31/12/2024, en forte progression de 197%. Ces réalisations dépassent de 21 385 Kdhs le budget initialement prévu pour l'exercice 2025, soit 5,3 fois le montant du budget prévu pour cette année.

Résultat avant impôt
Le résultat avant impôt ressort à 36 290 KDHS contre 14 712 KDHS une année auparavant, soit une forte progression de 147%. Quant au budget, le résultat avant impôt est également supérieur de 26 290 KDHS du Budget prévu en 2025, soit 3,6 fois.

Situation financière finale
Après comptabilisation de l'IS, le résultat net SA s'est chiffré à 29 178 KDhs en 2025 contre 11 486 KDhs en 2024, soit une forte progression de 154%, profitant du contexte boursier favorable, combiné à la dynamique commerciale positive de M.S.IN.

Résultats consolidés
Au titre de l'exercice 2025, les produits d'exploitation s'établissent à 96,6 millions de dirhams, en hausse de 76% par rapport à 2024.
Les charges d'exploitation consolidés ont été maitrisées en 2025, en affichant une légère hausse de 4% à 35,4 millions de dirhams.
Le résultat d'exploitation consolidé atteint 61 millions de dirhams, ce qui correspond à environ 3 fois le résultat d'exploitation réalisé en 2024.
De son côté, le résultat net consolidé ressort à 50,5 millions de dirhams contre 18,7 millions de dirhams un an auparavant, soit 2,7 fois le résultat net consolidé de 2024.

I. MSIN GESTION

Faits marquants de l'activité

L'exercice 2025 a été marqué pour MSIN GESTION par les principaux évènements suivants :

- Signature de deux protocoles d'accord avec l'Etat en vue de l'accompagner dans la mobilisation des ressources financières à travers les OPCI.
- Création de deux nouveaux OPCI « Patrimoine Confiance » et « Daman Rendement » en application des termes des protocoles d'accord conclus avec l'Etat en 2025.
- Conclusion d'un contrat cadre d'assistance technique avec un expert immobilier.
- Conclusion d'une convention pour le Conseil et l'accompagnement de Barid Al Maghrib.
- Obtention de l'autorisation de la CNDP (Commission Nationale de Contrôle de la Protection des données à caractère personnel) en vue de la gestion des fournisseurs.
- Poursuite de l'action commerciale en vue de créer de nouveaux OPCI et orientation de l'action commerciale vers l'Etat.
- Réalisation d'une avancée majeure dans l'automatisation des traitements comptables en intégrant le traitement des factures non parvenues et les reclassements de fin périodes.
- Intégration de nouvelles fonctionnalités pour enrichir le module de vigilance et de veille interne du système d'information SYPEX.
- Revue de la cartographie des risques et du dispositif de gestion des risques de MSIN GESTION.
- Revue des dispositifs organisationnels pour améliorer l'efficacité des traitements.
- Organisation de séances de sensibilisation et de formation du personnel sur diverses thématiques (Dispositif Foreign Account Tax Compliance Act « FATCA » de MSIN GESTION, Règlementation LBC/FT, Protection des données à caractère personnel).

Indicateurs d'activité

Le Chiffre d'affaires

En 2025, MSIN GESTION réalise des produits d'exploitation de 16.885,59 Kdhs, supérieurs au budget ajusté au mois d'octobre 2025 qui table sur des réalisations de 15.052,79 Kdhs.

L'excèdent constaté par rapport au budget ajusté s'explique par l'intégration des frais de gestion issus des opérations de souscriptions survenues au mois de décembre.

Charges d'exploitation

S'agissant des charges d'exploitations, celles-ci se sont élevées à 3.684,95 Kdhs, soit un taux de réalisation de 88,35% par rapport au budget annuel ajusté.

Résultat d'Exploitation

Compte tenu de l'évolution des produits d'exploitation qui s'élèvent 16.885 Kdhs et des charges d'exploitation qui se limitent à 3.684 Kdhs, le résultat d'exploitation s'établit à 13.200 Kdhs, contre un budget ajusté de 10.882 Kdhs, soit un excèdent 2.318 Kdhs et un taux de réalisation par rapport au budget annuel ajusté de 121%.

J. MAROGEST

Faits marquants de l'activité

Dans un contexte macroéconomique très favorable incarné par une croissance économique de 4.8% et une maitrise de l'inflation, le secteur de la gestion collective, dans le prolongement de l'année 2024, a affiché en 2025 une progression de ses actifs OPCVM gérés de 20% à 785 Milliards de dhs. Cette performance a été rendu possible grâce à une forte collecte de 86 Milliards de dhs dans un environnement de poursuite de la baisse des taux d'intérêt sur le marché obligataire et de performance de l'indice MASI du marché boursier marocain.

Dans ce contexte, l'activité de MAROGEST a été marquée en 2025 par les principaux faits marquants suivants :

- Progression des actifs OPCVM gérés par MAROGEST de 32% à 8,05 Milliards de dhs. Parallèlement, l'actif net moyen géré au titre de l'année 2025 est ressorti à 7,3 Milliards de dhs contre 5,2 Milliards de dhs pour l'année 2024 ;
- Traduction de la hausse des actifs par une forte augmentation du chiffre d'affaires de 65% à 35 078 Kdhs ;
- Dynamique soutenue de l'activité du département commercial : prospection commerciale, visites des clients, développement des synergies avec le réseau CAM, offre diversifiée d'OPCVM, performances OPCVM robustes, reporting et suivi des portefeuilles clients, etc...
- Renforcement des positions OPCVM chez la catégorie des clients « institutionnels » et arrivée de nouveaux clients « Entreprises non financières » et « Personnes physiques » ;
- Mise en œuvre du plan de développement de la société de gestion pour la période 2025-2027, intégrant plusieurs axes stratégiques, notamment le renforcement de l'activité commerciale, la diversification de l'offre et l'optimisation des processus internes.
- Tenue avec la maison mère GCAM des réunions périodiques dédiées aux échanges sur l'évolution du marché financier et aussi aux opérations de placement de la banque dans les OPCVM gérés par MAROGEST ;
- Élaboration d'une note de recherche consacrée aux projections macroéconomiques du Maroc à l'horizon 2030, portant sur la croissance, les modes de financement et la trajectoire de la dette, dans le cadre de la co-organisation de la CPDM 2030.
- Mise en production de plusieurs améliorations du SI MANAR OPCVM principalement le volet « reporting clientèle », la LBC/FT et d'autres supports d'OPCVM à caractère commercial ;
- Publication de la nouvelle loi 03-25 sur les OPCVM.

Évolution des principaux agrégats

Au titre de l'année 2025 , les principaux agrégats de MAROGEST ressortent comme suit :

- Les produits d'Exploitation : le chiffre d'affaires de MAROGEST s'est arrêté à 35 078 Kdhs contre 21 289 Kdhs en 2024, soit une progression remarquable de 65%. Cette hausse est attribuée à l'augmentation de l'actif moyen sous gestion qui s'est établit à 7,3 Milliards de dhs contre 5,2 Milliards de dhs en 2024.

- Les Charges d'Exploitation : Les charges d'exploitation ont totalisé au titre de l'année 2025 un montant de 13 798 Kdhs, soit un taux de réalisation par rapport au budget de l'exercice de 103%. Ces charges ont augmenté de 4% par rapport à l'année 2024.

- Le Résultat d'Exploitation : Le résultat d'exploitation s'est affiché à 21 620 Kdhs en forte progression de 160% contre 8 303 Kdhs en 2024. Ainsi, le taux de réalisation par rapport au budget au titre de l'année 2025 est ressorti à 175%.

- Le résultat net : Le résultat net de la société s'est arrêté à 17 120 Kdhs contre 6 868 Kdhs en 2024 après paiement d'un IS de 5 283 Kdhs.

- Le total Actif se situe à 37 659 321 MAD.

- Les immobilisations corporelles sont constituées notamment du mobilier, du matériel de bureau et du matériel de transport. Ces immobilisations sont d'une valeur de 674 145 MAD.

- Créances de l'Actif circulant : Les créances « Etat » totalisent 2 809 142 MAD et sont constituées principalement des acomptes de l'IS et la TVA récupérable.

- Titres et valeurs de placement : Le montant des titres et valeurs de placement s'élève à 27 845 453 MAD.

- Trésorerie / Actif : La trésorerie est constituée de 6 164 719 Dhs.

- Capitaux propres : Le total des capitaux propres de la société s'élève à 27 939 904 Dhs et constitué comme suit :

- Le capital social de la société s'élève à 1 000 000,00 MAD.
- La réserve légale se maintient à un montant de 100 000 MAD.
- Le report à nouveau qui a été ramené à un montant de 9 719 994 MAD.
- Le résultat net de l'exercice 2025 de 17 119 910 MAD.

- Dettes du passif circulant : Les dettes « Fournisseurs » s'élèvent à un montant de 1 825 689 MAD.
Les dettes « Etat » d'un montant de 7 324 114 MAD sont constituées principalement des impôts à payer notamment l'IS et la TVA.

- Le total passif ressort à 37 659 321 MAD.

K. GCAM DOC

Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2025 a été marqué par la signature d'un avenant à la convention-cadre de partenariat avec le CAM, formalisant la contribution de GCAM DOC aux projets de numérisation intelligente des documents de la banque. Dans ce contexte, le projet de dématérialisation des garanties, lancé en juillet 2025, a bénéficié de l'apport concret de GCAM DOC, qui a mobilisé quatre collaborateurs clés, composés de deux cadres supérieurs et de deux cadres moyens, afin d'assurer le bon déroulement de cette initiative stratégique.

Dans le prolongement de cette démarche, des réunions de travail ont été organisées avec différents services pour planifier la numérisation de leurs documents, incluant notamment ''Règlements des Dépenses'' relevant de la Branche Finance, ''Achats'' et ''Recouvrement''.

Parallèlement, des conventions-cadres de partenariat ont été conclues avec les filiales du CAM, à savoir ARDI, Tamwil El Fellah et Holdagro. Ces accords prévoient, en complément des prestations d'archivage physique, la participation de GCAM DOC aux projets de numérisation intelligente des documents et ce, conformément aux dispositions de l'avenant conclu avec la Banque.

Évolution des principaux agrégats

La société a généré, au cours de l'exercice 2025, un chiffre d'affaire de 3.262 KDH, provenant des facturations des prestations fournies au CAM, dont 622 Kdh provient de la contribution de GCAMDOC dans le projet de dématérialisation des garanties.

À fin décembre 2025, le résultat d'exploitation s'établit à (-966)Kdh, contre (-249)Kdh en 2024, enregistrant une variation de (-288%). Cette variation est due essentiellement à l'évolution des charges d'exploitation, notamment, pour la rubrique ''achats consommés de matières et fournitures'' qui a progressé de 107%, passant de 1.676 kdh en 2024 à 3.475 kdh en 2025. Cette progression n'a pas pu être résorbée par l'évolution constatée du chiffre d'affaires (3.262 Kdh à fin Décembre 2025 contre 2.099 Kdh en 2024, soit une progression de 55%).

Pour sa part, le résultat net est bénéficiaire de 55 Kdh, suite à la contribution de la subvention d'équilibre de 1.035 Kdh qui a pu résorber, principalement l'impact de l'augmentation des charges d'exploitation, qui ont progressé de 80%.

Projections 2026-2030 : Prévisions et mesures d'accompagnement

Dans le cadre de ses perspectives pour la période 2026-2030, GCAM DOC ambitionne de consolider sa position en tant que référent en gestion documentaire pour le GCAM. La filiale prévoit d'étendre progressivement ses services d'archivage physique et électronique à l'ensemble des entités du Groupe CAM, tout en ouvrant ses prestations à une clientèle externe, afin de diversifier ses sources de revenus et d'affirmer son positionnement sur le marché.

Compte tenu de la saturation prévisible des locaux et des moyens disponibles, un plan d'action prévisionnel pour 2026-2030 est envisagé et sera actualisé conformément aux décisions qui seront arrêtées par le Conseil d'Administration lors de sa prochaine session.

L. CAM FACTORING

Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2025 constitue le premier exercice complet d'activité de la société CAM Factoring.Par ailleurs, plusieurs chantiers structurants ont été menés, notamment :

- La réalisation d'un chiffre d'affaires annuel de 572 MDH ;
- Le renouvellement du contrat d'assurance-crédit avec Allianz Trade, visant à couvrir le risque d'insolvabilité des clients ;
- La mise en production du système d'information IMX.

Indicateurs et principaux agrégats

Produits d'exploitation bancaire s'établissent à 10 046 KDH, répartis comme suit :

- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle : 7 839 KDH ;
- Commissions sur prestations de service : 2 207 KDH.

Le Produit Net Bancaire s'élève à 9 091 KDH, principalement généré par les produits issus des financements en affacturage accordés à la clientèle CAM Factoring.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 4 355 KDH, comprenant principalement la quote-part de la prime d'assurance-crédit relative aux mois de novembre et décembre 2025, ainsi que l'ensemble des charges de personnel.

Le résultat net connaît une évolution favorable, passant d'une perte de 29 KDH en 2024 à un bénéfice de 2 412 KDH en 2025.

Créances acquises par affacturage : A la clôture de l'exercice 2025, l'encours global des créances acquises par affacturage s'élève à 339 850 KDH.

Capitaux propres : A fin 2025, les capitaux propres de CAM Factoring s'élèvent à 102 384 KDH.

Difficultés rencontrées

L'année 2025 marque le démarrage effectif de la société, avec la concrétisation de plusieurs dossiers. Cette phase de lancement s'est toutefois accompagnée de certains défis, notamment :

- La constitution progressive de l'équipe ;
- La mise en place du système d'information, encore en cours de déploiement, impliquant une gestion et un traitement comptable essentiellement manuels ;
- Le renforcement de la visibilité et du positionnement sur le marché ;
- Et l'intégration dans un secteur concurrentiel, dominé par des acteurs déjà bien établis.

Perspectives 2026

Pour l'année 2026, CAM Factoring se fixe des objectifs ambitieux : atteindre une part de marché de 1,6%, réaliser un chiffre d'affaires global de 1 216 MDH et mobiliser une enveloppe d'engagement supplémentaire de 580 MDH. En complément des dossiers générés par le réseau de la Banque mère, CAM Factoring prévoit d'accélérer son développement commercial à travers une prospection directe ciblée, tirant pleinement parti de l'expertise et de la force commerciale du leasing.

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL & DE GOUVERNANCE

I - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

LA RSE POUR LE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Au Crédit Agricole du Maroc, nous plaçons l'humain au centre de nos priorités. Fidèles à notre vocation de banque citoyenne et inclusive, la Direction Centrale RSE a renforcé au premier semestre 2025 les partenariats et les actions en faveur de l'éducation, de l'inclusion sociale, du soutien aux personnes vulnérables et de la préservation de l'environnement.

NOS AXES PRIORITAIRES

La stratégie RSE du Groupe Crédit Agricole du Maroc repose sur quatre axes principaux:

CAPITAL HUMAIN VALORISÉ

- Diversité et équité des genres ;
- Conditions de travail de ses collaborateurs, sécurité physique et matérielle ;
- Valorisation des compétences.

CITOYENNETÉ ENGAGÉE

- Causes d'intérêt général ;
- Politique achat responsable ;
- Bénévolat et actions citoyennes.

CREDIT AGRICOLE DU MAROC
UN ENGAGEMENT DURABLE

ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

- Offres de produits et de services à solde environnemental positif ;
- Minimiser ses impacts directs sur l'environnement ;
- Sensibilisation et éducation.

CLIENTÈLE RESPECTÉE

- Financement éthique et responsable ;
- Offre de produits et services adaptée ;
- Politique commercial à fort impact sociétal.

Éduquer, soutenir, accompagner : un engagement au cœur de nos valeurs

A. FAVORISER L'ÉDUCATION ET L'INCLUSION SOCIALE

Un appui concret aux associations engagées

• Participation au Dîner de gala diplomatique de bienfaisance sous la Présidence de SAR la Princesse Lalla Hasnaa, avec la présence des présidents des associations partenaires. Une occasion de valoriser nos engagements, créer des synergies, et promouvoir la société civile.
• Programme «Bourses Lalla Meryem» : Soutien aux jeunes filles issues de milieux ruraux et périurbains pour lutter contre la déperdition scolaire.
• Partenariat avec l'association AL AMAL : Renforcement de l'encadrement pédagogique au sein du complexe socio-éducatif de Sala Al Jadida.
• Soutien à la Fondation ACADEMIA : Encouragement à l'excellence auprès des élèves de classes préparatoires pour accéder aux grandes écoles.

• Participation à la soirée de gala de l'association EDOM
• Partenariat avec l'association JADARA:
• Prise en charge d'un boursier : contribution au financement de son parcours académique (5 ans).
• Participation à la campagne "J'Impact" : visibilité de notre Banque à travers l'affiche de la campagne nationale.
• Intégration de l'association JADARA sur nos plateformes digitales : mise à disposition de notre canal pour la réception de dons en faveur de l'association.
• Partenariat avec l'association « L'école du jeune spectateur » qui a pour objectif de transmettre les valeurs du respect, de la citoyenneté et du vivre-ensemble par l'art.
Mise à disposition de tickets en faveur des collaborateurs et de leurs enfants pour assister à une sélection de spectacles célébrant l'eau, la culture, la découverte, le partage et la citoyenneté.

Accompagner l'insertion des jeunes NEETs

• Partenariat avec «Le Corps Marocain pour l'Éducation et le Développement» : Formation aux métiers verts, sensibilisation environnementale et promotion de l'entrepreneuriat pour les jeunes en décrochage.
Ce projet a pour buts :
- La Formation des jeunes aux métiers verts
- L'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat
- La sensibilisation aux pratiques écoresponsables

• Soutien de l'association Aghbalou pour l'Education – prise en charge des frais de voyage de huit (8) étudiants de l'Ecole Normale Supérieure – Université Cadi Ayad.
Cette initiative s'inscrit pleinement dans les axes d'intervention de notre banque en matière de RSE notamment :
- Le soutien à l'éducation et à la jeunesse : le projet contribue directement à la montée en compétence de jeunes marocains issus du milieu rural et semi-urbain, futurs acteurs du système éducatif national.
- La promotion de l'égalité des chances et de l'employabilité : en favorisant leur insertion professionnelle et leur accès à une formation internationale de qualité.

Inclusion des personnes en situation de handicap
• Convention avec Special Olympics Morocco : Soutien à l'entraînement d'une délégation marocaine en vue des jeux mondiaux d'hiver et organisation d'activités sportives inclusives.
• Partenariat renforcé avec l'AMSAT : Accompagnement des jeunes trisomiques vers une autonomie sociale et professionnelle.
• Projet d'accessibilité à la FSJES Ain Chock (avec le Lions Club International Casablanca) : Adaptation des infrastructures pour les étudiants en situation de handicap.
• Don en faveur de la Fondation Lalla Asmae : Soutien aux enfants sourds et malentendants à travers un gala caritatif.

Promotion de la diversité
Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'inclusion sociale et du bien-être des collaborateurs, la DCRSE a organisé un programme d'activités ludiques à destination des enfants de nos collaborateurs, en partenariat avec l'Association Marocaine de Soutien aux Enfants Trisomiques (AMSAT).
Cette initiative vise à promouvoir les valeurs de vivre-ensemble, de solidarité et de diversité, en créant des espaces de rencontre et de partage entre les enfants de nos collaborateurs et les enfants en situation de trisomie 21. Elle s'inscrit pleinement dans les engagements sociétaux de notre Banque et dans notre volonté de contribuer activement à une société plus inclusive.
• Journée à la ferme pédagogique Tazota, dans la région de Sidi Yahya Zair. Découverte de la nature, animations éducatives et ateliers de sensibilisation à l'inclusion.
• Journée récréative au Club Play Land, à Skhirat, autour de jeux collectifs, ateliers créatifs et activités sportives.
• Organisation d'un centre aéré au siège de l'association, dédié aux enfants des collaborateurs du CAM.

Encourager l'auto-entrepreneuriat et l'autonomisation des femmes
• Participation au prix Lalla Meryem de l'innovation et de l'excellence : Appui aux jeunes femmes entrepreneures rurales et semi-urbaines.
• Participation au Village solidaire des coopératives féminines (UNFM) : Valorisation de l'économie sociale et solidaire et de l'autonomie des femmes.
• Participation à la Compétition Nationale du Compagny Program et la sélection des projets des Junior Entreprises lauréates des Compétitions Régionales éligibles au Prix Business Green du Groupe Crédit Agricole du Maroc en partenariat avec l'association INJAZ Al-Maghrib
• Participation à la 3eme édition du Women summit
• Cotisation annuelle en faveur du marché solidaire de casa Blanca

Agir pour les enfants en situation de précarité
• Soutien à l'Association «Les Enfants de l'Ovale Maroc» : Renforcement des capacités éducatives pour les enfants de Mers El Kheir.
• Partenariat avec INJAZ Al-Maghrib : Équipement de bibliothèque en ouvrages et matériel informatique pour stimuler l'apprentissage et l'insertion.
• Distribution de billets aux collaborateurs pour des événements culturels solidaires : Une démarche d'inclusion et de partage.

B. RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réemploi solidaire du matériel

• Dons de matériel informatique et mobilier à :
- Le programme GENIE – ministère de l'Éducation nationale
- L'association Les Enfants de l'Ovale
- L'association Al Amal de soutien au complexe socio-éducatif de salé el Jadida
- L'association CIEL Afrique

Une seconde vie donnée aux équipements pour améliorer les conditions d'apprentissage dans les écoles et associations.

Engagements pour la biodiversité et l'environnement

• Soutien à la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement :
- Cotisation annuelle au fonctionnement de la Fondation.
- Le Crédit Agricole du Maroc a renouvelé son engagement auprès de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement en participant activement au programme « Plages Propres ». Cette initiative inclus des actions d'aménagement, de nettoyage et de sensibilisation à la protection de l'environnement.

• Projet en faveur de la Palmeraie de Marrakech
• Partenariat avec l'association pour la sauvegarde et le Développement de la Palmeraie de Marrakech.
L'association pour la sauvegarde et le développement de la palmeraie de Marrakech joue un rôle essentiel dans la préservation et le développement durable de cet écosystème unique, tout en respectant son patrimoine naturel et culturel.
Ses principaux objectifs sont :
- Préserver l'écosystème naturel de la palmeraie.
- Développer durablement la palmeraie.
- Sensibiliser et éduquer les populations locales aux enjeux environnementaux.
- Soutenir les petits agriculteurs locaux en leur apportant formation et financement.
- Encourager l'autonomisation des femmes en les aidant à créer des activités génératrices de revenus.

Programme d'efficacité énergétique CAM

• Programme d'efficacité énergétique (PEEM) : participation à un projet national en partenariat avec la GIZ pour intégrer des mesures d'économie d'énergie dans nos bâtiments.
• Lancement du projet de mise en place du système de management de l'énergie.

C. RENFORCER LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

• Fondation CGEM pour l'entreprise : Partenariat pour accompagner les initiatives de promotion de la recherche, de la formation et du développement de l'entreprise.
• Fondation Lalla Salma de lutte contre le cancer : Contribution aux actions de sensibilisation, d'infrastructure médicale et de soutien aux patients.
• Fondation Mohammed V pour la solidarité : Contribution à l'opération de solidarité nationale.

Une banque engagée, proche des citoyens

Toutes ces actions traduisent notre volonté constante d'allier performance économique et responsabilité sociétale. Le Crédit Agricole du Maroc poursuit ainsi son engagement pour construire un avenir durable, équitable et solidaire.

D. MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Mise en place de la politique de mécénat de compétences au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc.
Le mécénat de compétences permet au collaborateur de consacrer une partie de son temps de travail à une mission d'intérêt général pour un monde plus inclusif et écologique, en mettant ses compétences professionnelles au service d'organismes à but non lucratif (associations, coopératives, fondations, institutions éducatives ou sociales).
Il s'agit d'une démarche volontaire, reconnue comme un engagement solidaire et valorisante tant pour le collaborateur que pour la banque et permet au collaborateur bénévole de :
- S'engager au service d'une cause d'intérêt général ;
- Donner plus de sens à son investissement professionnel ;
- Nourrir un système de valeurs et développer la fierté d'appartenance à la banque ;
- Avoir une source d'innovation en découvrant un milieu de travail différent.
- Ce programme est destiné à tous les collaborateurs et retraités du CAM qui souhaitent s'engager comme bénévole au sein d'un organisme non gouvernementales (ONG) afin de :
-Renforcer l'impact social du CAM, en accompagnant des projets dans les domaines de l'éducation financière, de l'agriculture solidaire, de l'entrepreneuriat rural, de la formation des jeunes, de l'autonomisation de jeunes femmes, de la santé, du soutien en faveur des personnes en situations difficile, de l'environnement et du patrimoine… ;
- Valoriser l'expertise de nos collaborateurs dans des actions à forte utilité sociale ;
- Créer un pont entre le monde bancaire et la société civile, au service du bien commun ;
- Mettre en valeur l'image de la banque et sa réputation en restant fidèle à ses valeurs ;
- Fédérer les équipes autour de projets porteurs de sens et renforcer la cohésion interne.

II- INFORMATIONS SOCIALES

POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL HUMAIN

Le Capital Humain est le moteur de croissance du Groupe Crédit Agricole du Maroc et la clé d'un avantage concurrentiel.

a. La politique de recrutement

Employeur reconnu dans le milieu bancaire, le GCAM pratique une politique dynamique de recrutement pour accompagner le développement de ses activités et répondre aux besoins en compétences nécessaires à son évolution.

Le GCAM anticipe, également, le renouvellement des générations par une politique de recrutement basée principalement sur la parité des genres et un recrutement soutenu de jeunes diplômés.

Pour attirer et intégrer dans ses rangs les meilleurs profils, le GCAM multiplie les contacts et les initiatives. La politique de recrutement déployée est focalisée sur les candidatures spontanées mais aussi sur une présence forte dans les différents événements et espaces emplois (salons, foires, forums, etc.) organisés au niveau national et international. La banque met aussi en œuvre une pratique de proximité effective qui s'appuie sur une relation étroite avec les grandes écoles.

Le processus de recrutement est constitué de plusieurs étapes adaptées à la nature du poste afin de garantir la meilleure adéquation entre le poste et le profil des candidats. Ce processus se déroule dans les règles de transparence et d'équité pour garantir l'égalité des chances entre les candidats et pour évaluer leurs compétences de façon objective. Les offres d'emplois de l'ensemble des postes à pourvoir sont largement communiquées sur les différents canaux.

La banque intègre progressivement les enjeux liés à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans sa politique de recrutement, en cohérence avec ses engagements en matière de diversité et d'égalité des chances.

Cette orientation s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant à consolider, à terme, les dispositifs favorisant leur intégration.

b. La politique de rémunération

Rechercher l'équité, favoriser l'attractivité et la fidélisation, récompenser la performance, tels sont les objectifs de la politique de rémunération déployée par notre banque. Cette politique s'appuie sur des règles de rétribution prenant en compte la performance individuelle, collective mais aussi celle de toute la banque.

L'architecture du système de rémunération combine, ainsi, un ensemble de composantes (partie fixe, partie variable, divers avantages) de manière à établir un équilibre entre les impératifs financiers, les attentes des collaborateurs et les objectifs stratégiques du groupe CAM. La part fixe rétribue la mission et la responsabilité exercées au travers de la maîtrise des compétences requises dans le cadre de la tenue du poste. La part variable est liée à la performance et à la contribution aux résultats individuels, collectifs et globaux de la banque.

Au-delà de la rémunération, la banque s'emploie à offrir à ses collaborateurs une multitude d'avantages sociaux à caractère financier, notamment : indemnités de déménagement, dons Aid Al Adha, allocations d'Achoura, prêts à taux avantageux, allocations de naissances, allocations de pèlerinage, primes de scolarités, bourses d'études, primes de panier, fond de solidarité, aides sociales ...

Plus que de simples mesures accessoires, ces avantages très attractifs font partie intégrante de la culture d'entreprise du CAM, de ses valeurs et de ses engagements. Ils contribuent également à accroitre la satisfaction et la motivation des collaborateurs et de cultiver un véritable sentiment d'appartenance à son entreprise. Ces avantages financiers font partie des nombreux avantages sociaux mis en place par le CAM, confirmant une fois de plus que l'humain fait résolument partie de l'ADN du CAM et de sa vocation originelle.

c. La gestion de carrières

Le GCAM favorise l'accomplissement professionnel de ses collaborateurs par le biais d'opportunités de carrière attractives.
La politique de gestion des carrières entamée par le GCAM vise à la fois à répondre aux besoins en compétences du Groupe mais aussi à offrir aux collaborateurs une meilleure visibilité sur les opportunités de promotion, les accompagner dans leur développement et préparer leur évolution professionnelle grâce à la mobilité géographique et fonctionnelle.

À cet effet, la banque met en place un dispositif de gestion des carrières permettant de concilier attentes des collaborateurs et besoins des entités organisationnelles. Dans le cadre de ce dispositif, la détection de jeunes talents revêt une importance particulière, avec des outils adaptés tels que le système d'évaluation SAAP, les itinéraires de carrière, les appels à candidature interne,...
Un dispositif qui encourage tout à chacun à s'engager et à donner le meilleur de lui-même et à participer activement au développement du GCAM.

d. La politique de formation

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc consacre un effort durable et soutenu à la formation de son capital humain, afin d'accompagner l'évolution de ses collaborateurs et de renforcer leurs expertises bancaires ainsi que leurs compétences professionnelles et comportementales.

L'offre de formation du Groupe est diversifiée et s'inscrit dans une démarche participative renouvelée chaque année, fondée sur la consolidation des besoins exprimés lors des entretiens annuels d'évaluation, des attentes formulées par les managers ainsi que des besoins structurants de la Banque.

Le GCAM s'appuie sur son Académie, en tant que dispositif dédié à l'apprentissage individuel et collectif, au développement et au partage des connaissances, ainsi qu'à l'ancrage d'une culture d'entreprise commune.

Le dispositif de formation comprend notamment des formations métiers visant le renforcement des compétences techniques liées aux fonctions exercées, des formations managériales et comportementales, des cycles structurants en lien avec les ambitions stratégiques du Groupe, ainsi que des formations diplômantes et des séminaires adaptés aux enjeux des différents métiers.

En effet, 76% de l'effectif a bénéficié d'au moins une formation au titre de l'année 2025, contre 72% en 2024 et 70% en 2023. Une proportion de près de 1% de la masse salariale a été consacrée au budget de formation pour l'année 2025.

e. Égalité hommes/femmes

Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies en 2018, notre banque s'est engagée à aligner ses activités et stratégies sur les principes universellement acceptés en matière de droits de l'homme, de normes du travail et de protection de l'environnement. Cet engagement s'étend spécifiquement à l'égalité des genres, que le CAM reconnaît comme un pilier fondamental de sa stratégie de responsabilité sociétale.

En effet, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage contre toutes pratiques discriminatoires basées sur le genre dans l'ensemble de son processus de financement, de ses opérations bancaires et au sein de son organisation.

La politique du CAM en matière d'égalité des genres place l'équité professionnelle homme-femme au cœur de ses principes organisationnels. Cela s'aligne directement avec l'engagement « Diversité et Équité des Genres » énoncé dans la Charte de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), qui établit explicitement l'objectif de promouvoir une approche inclusive dans la gestion des ressources humaines, notamment le recrutement, la promotion, l'accès à la formation professionnelle et la rémunération équitable.

Pour ce faire, les conditions doivent être réunies pour que les femmes bénéficient non seulement des mêmes chances que les hommes dans la promotion et l'évolution à des postes clés, mais également d'un cadre propice au développement du leadership féminin. De même, la banque s'engage à assurer une représentativité satisfaisante des femmes dans ses effectifs globaux à travers des actions proactives pour améliorer la part des femmes notamment les fonctions d'encadrement, dans les points de vente, mais également dans ses instances de gouvernance.

f. Indicateurs RH

Évolution de l'effectif	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Effectif[1]	**3.918**	**3.699**	**-5,59%**	**3.726**	**0,73%**
Siège[2]	1.329	1.341	0,90%	1.349	0,60%
Réseau	2.589	2.358	-8,92%	2.377	0,81%

Source : CAM

Sur la période 2023 à 2025, l'effectif du CAM passe de 3 918 à 3 726 collaborateurs.
À 2025, le CAM emploie 1 349 au niveau du siège de la banque et 2 377 au niveau du réseau.

Répartition de l'effectif par catégorie	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Cadres	2.481	2.402	-3,18%	2.445	1,79%
Employés	1.437	1.297	-9,74%	1.281	-1,23%
Effectif	**3.918**	**3.699**	**-5,59%**	**3.726**	**0,73%**
Taux d'encadrement	**63%**	**65%**		**66%**	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2025, le taux d'encadrement au sein du CAM s'affiche à 66%.

Répartition de l'effectif par genre	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Hommes	1.907	1.815	-4,82%	1.846	1,71%
Femmes	2.011	1.884	-6,32%	1.880	-0,21%
Effectif	**3.918**	**3.699**	**-5,59%**	**3.726**	**0,73%**

Source : CAM

À fin 2025, l'effectif féminin au sein du CAM s'affiche à 1 846, soit environ 50% de l'effectif global du CAM.

Répartition de l'effectif par nature de contrat	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
CDD	56	44	-21,43%	41	-6,82%
CDI	3.918	3.699	-5,59%	3.726	0,73%
Effectif Total	**3.974**	**3.743**	**-5,81%**	**3.767**	**0,64%**

Source : CAM

À fin 2025, l'effectif global du CAM compte un total de 41 collaborateurs sous contrat à durée déterminée et 3726 collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

Répartition de l'effectif CAM par tranche d'âge	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
[18,35] ans	1.787	1.548	-13,37%	1.515	-2,13%
[36,40] ans	908	896	-1,32%	907	1,23%
[41,45] ans	472	569	20,55%	681	19,68%
[46,50] ans	187	212	13,37%	221	4,25%
[51,55] ans	191	151	-20,94%	150	-0,66%
[56,60] ans	373	323	-13,40%	252	-21,98%
Effectif	**3.918**	**3.699**	**-5,59%**	**3.726**	**0,73%**

Source : CAM

La structure des âges évolue vers un renforcement des classes d'âge intermédiaires .La tranche d'âge entre 36 et 45 ans passe de 35% en 2023 à 43% à décembre 2025, soit 1 588 collaborateurs.

Répartition par ancienneté	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
← 5 ans	1053	826	-21,56%	960	16,22%
[5 ; 10] ans	842	797	-5,34%	676	-15,18%
[10 ; 20] ans	1459	1556	6,65%	1642	5,53%
[20 ; 30] ans	193	213	10,36%	232	8,92%
→=30 ans	371	307	-17,25%	216	-29,64%
Effectif	**3.918**	**3.699**	**-5,59%**	**3.726**	**0,73%**

Source : CAM

À fin 2025, plus de 25% de l'effectif a une ancienneté inférieure à 5 ans.

Turnover	2023	2024	2025
Recrues	280	68	291
Départs	221	292	260
Taux de Turnover	**%6,47**	**%4,59**	**%7,39**

Source : CAM

III- INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le Crédit Agricole du Maroc a vécu, durant son histoire de plus de cinquante ans, des transformations, des restructurations et des adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui. Le Groupe du Crédit Agricole du Maroc a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Établissements de Crédit « EC » et du code de bonne gouvernance des Entreprises et Établissements Publics « EEP ».

1) CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SES COMITÉS SPÉCIALISÉS

1.1 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts. Le conseil est composé de douze membres : sept représentants de l'État : le Chef du Gouvernement ; le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ; le Ministre de l'Économie et des Finances ; le Secrétaire Général et le Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ; le Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics (ANGSPE) ; le Wali - Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur ; trois représentants des actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG ; ainsi que 2 membres indépendants. Les membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Chef du Gouvernement
1er vice-président : Monsieur Ahmed EL BOUARI, Ministre de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
2ème Vice-Président : Madame Nadia FETTAH ALAOUI, Ministre de l'Économie et des Finances

Comité Ad hoc Gouvernance

Comité d'Audit	Comité Grands Risques	Comité d'Investissements	Comité de Nomination, de Rémunération & de Gouvernance
Président : Mme. Samira KHAMLICHI Administrateur Indépendant	**Président : Mme. Ismahane ELOUAFI** Administrateur Indépendant	**Président : M. Redouane ARRACH** SG du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	**Président : M. Hicham BELMRAH** PDG MAMDA- MCMA
M. Abdellatif ZAGHNOUN Directeur Général ANGSPE **M. Larbi LAHLOU** Directeur Général Délégué MAMDA-MCMA **M. Mohamed OUHSSAIN** Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	**M. Khalid SAFIR** Directeur Général CDG **M. Hicham BELMRAH** Président du Directoire MAMDA/MCMA **M. Larbi LAHLOU** Directeur Général Délégué MAMDA-MCMA	**M. Mohamed OUHSSAIN** Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	**M. Redouane ARRACH** SG du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts **Mme. Samira KHAMLICHI** Administrateur Indépendant

Observateur : Le commissaire du Gouvernement auprès du CAM : M. Zakaria NACHID

CURRICULUM VITAE ET PRINCIPAUX MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

M. Aziz AKHANNOUCH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef du Gouvernement	Président	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Aziz AKHANNOUCH est titulaire d'un diplôme en management de l'Université de Sherbrooke au Canada en 1986, M. AKHANNOUCH est également président d'Akwa-Group, un holding qui regroupe une cinquantaine de sociétés, spécialisées dans la distribution pétrolière, la communication et les services. Parallèlement à ses fonctions ministérielles (nommé en 2007), M. Aziz AKHANNOUCH a assumé plusieurs responsabilités associatives et managériales. M. AKHANNOUCH a également été administrateur de Bank Al Maghrib et a présidé le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM). En 1999, il a fait partie du Groupe de réflexion auprès de feu S.M le Roi Hassan II, communément appelé G14.
Après avoir occupé le poste de Ministre de l'Agriculture entre 2007 à 2021, Monsieur AKHANNOUCH est à la tête du gouvernement depuis le 7 octobre 2021.
En plus de ses responsabilités de chef du gouvernement, M. Aziz AKHANNOUCH assume plusieurs mandats :
• Président : RNI ;
• Président du conseil d'orientation stratégique : MCA Morocco ;
• Président du conseil de surveillance : Holding Al Omrane ;
• Président du conseil d'administration : ONEE, AMDIE, Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, agence nationale de lutte contre l'analphabétisme, CNRST, ANRT, Agence pour l'aménagement du site de la lagune de Marchica, Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, AMSSNUR, ADD, CNSS, Agence Nationale de l'Assurance Maladie ANAM, ONDA, Caisse marocaine des retraites, ANCFCC, FEC, Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, ANPME, Agence de logements et d'équipements militaires, Poste du Maroc, ONDA, École Nationale Supérieure de l'Administration...

M. Ahmed El BOUARI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	1er Vice Président	AG du 28 octobre 2024	AG qui statuera sur les comptes 2027

Avant d'être nommé à la tête du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Monsieur El Bouari occupait depuis juin 2023 le poste de Directeur de l'Irrigation et du Développement Agricole au sein dudit Ministère. Auparavant, il a été nommé en septembre 2018 Directeur de l'Irrigation et de l'Aménagement du Territoire Agricole. De 2009 à 2013, Monsieur El Bouari a également dirigé la Division du Développement à la Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement du Territoire Agricole. Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur dans une unité de coordination de projets financée par la Banque mondiale.
Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. El BOUARI siège en tant que :
• Président du CS : SONACOS, BIOPHARMA ;
• Président du CA : OCP, Fonds Mohammed VI pour l'Investissement.

Mme. Nadia FETTAH ALAOUI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Économie et des Finances	2ème Vice Président	AG du 22 juin 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Madame FETTAH ALAOUI est une dirigeante d'entreprise et femme politique. Elle est, depuis le 7 octobre 2021, la ministre de l'Économie et des Finances. Cela après avoir occupé le poste de ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale marocaine de 2019 à 2021.
En 1997, elle a commencé son parcours professionnel en tant que consultante pour la société d'audit Arthur Andersen. En 2000, elle crée et gère une société de capital-investissement dénommée Maroc Invest Finances Group.
En 2005, elle rejoint la CNIA Assurance, rachetée alors par le Groupe Saham et occupe dans ce groupe la fonction de directrice générale du pôle support et finances. En 2010, elle accompagne le groupe dans des opérations de fusions-acquisitions en Afrique et Moyen-Orient. En 2013, elle devient directrice générale déléguée des finances et M&A (Mergers and Acquisitions) du Groupe Saham, puis est désignée directrice générale déléguée des finances & opérations de Saham Finances, en 2014. Puis elle est choisie comme présidente du conseil d'administration de Saham Assurance Maroc et directrice générale déléguée de Saham Finances.
Outre ses fonctions à la tête du Ministère de l'Économie et des Finances, Madame FETTAH ALAOUI siège au sein des organes de gouvernance d'établissements stratégiques dont :
• Président du CS : IAM ;
• Président du CA : Fonds Mohammed VI pour l'Investissement, Ithmar Al Mawarid, SNGFE, ANGSPE, CCP, CMR, CNSS, CNOPS, FSEC.
• Membre du CS : Holding Al Omrane (HAO), Agence spéciale Tanger Méditerranée (TMSA) ;
• Membre du CA : Barid Al Maghrib (BAM SA), Moroccan agency for sustainable energy (MASEN), OCP SA, Société d'Investissements Energétiques (SIE), Agence de Développement du Digital, ANCFCC, ANRT, Agence pour l'Aménagement de la vallée du Bouregreg, Agence pour l'Aménagement du site de la lagune Marchica, Agence Marocaine pour l'efficacité énergétique, Agence Nationale pour la promotion de la PME, Centre National de l'Énergie des sciences et des techniques nucléaires, Fonds Hassan II pour le développement économique et social, ONEE, ONHYM, ONCF, ONDA.

M. Redouane ARRACH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 22 juin 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Agroéconomiste de formation monsieur Redouane ARRACH est diplômé de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en 1992. Il est aussi diplômé du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE en 1999.
Avant sa nomination au poste actuel de Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Redouane ARRACH occupait le poste de directeur central de la Stratégie et des Statistiques depuis 2017.
En sus de ses fonctions au sein du ministère, Monsieur ARRACH siège au sein d'établissements publics stratégiques dont :
• Administrateur : OCP, SONACOS, SOREC, BIOPHARMA.

M. Mohamed OUHSSAIN

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 06 juin 2025	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Mohamed OUHSSAIN est titulaire de deux diplômes, le premier d'ingénieur d'État en génie rural de l'université Hassan II à Rabat en 1996, et le second : executif master en expertise européenne et africaine à l'université internationale de rabat en 2020. Occupant actuellement la fonction de Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Mohamed OUHSSAIN a d'abord été nommé en tant qu'ingénieur en chef du génie rural au sein de la DIAEA du MAPM en 2009 avant d'être promu chef de la même division en avril 2014.
En sus de ses fonctions au sein du ministère, Monsieur Mohamed OUHSSAIN siège au sein d'un certain nombre d'établissements stratégiques en tant :
• Administrateur : SONACOS, SOREC, BIOPHARMA, Fos-Agri.

M. Abdellatif ZAGHNOUN

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État	Membre	AG du 06 juillet 2023	AG qui statuera sur les comptes 2027

Diplômé de l'EMI, Monsieur Abdellatif Zaghnoun a entamé sa carrière à l'OCP où il a notamment occupé le poste de Directeur du Pôle Mines et a été membre du comité exécutif du groupe. Il fut le Directeur général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) de 2004 à 2010, avant d'être nommé Directeur Général à la Direction Générale des Impôts (2010-2015). Depuis 2015, Il a occupé le poste de Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) avant d'être nommé à la tête de l'ANGSPE en juillet 2022.
Outre ses fonctions au sein de la ANGSPE, M. Abdellatif Zaghnoun est :
• Membre CA : Agence pour l'Amenagement du Site de la Lagune de Marchica, Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social, ANCFCC, ONEP, ONHYM, SNGFE, BARID AL-MAGHRIB, OCP, MASEN, Fonds Mohammed VI pour l'Investissement, Ithmar Al Mawarid, ONA, ANP, ONCF, SNRT, SNEDG, ADM, RAM.
• Président CA : Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation.
• Membre du CS : HOLDING AL OMRANE, ITISSALAT AL-MAGHRIB, Agence Spéciale Tanger Méditerranée.

M. Mohammed SAMIR TAZI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Wali Chargé de Mission auprès du Ministre de l'Intérieur	Membre	AG du 14 décembre 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Monsieur Mohamed Samir TAZI est lauréat de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris. Il a entamé sa carrière au Ministère de l'Économie et des Finances en 1988 où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, dont celui de Directeur des Établissements Publics et de la Privatisation (2010), avant d'être nommé par SM le Roi, le 06 février 2016, WALI, Directeur Général des Collectivités Locales puis le 25 juin 2017, WALI, Directeur Général du Fonds d'Équipement Communal.
Actuellement, Monsieur Mohamed Samir TAZI est WALI, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur.

M. KHALID SAFIR

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur Générale de la CDG	Membre	AG du 26 juin 2024	AG qui statuera sur les comptes 2027

Monsieur Khalid SAFIR est lauréat de l'École Polytechnique à Paris.M. Safir a entamé sa carrière professionnelle en 2004 en tant que Directeur de la modernisation des ressources et des systèmes d'information à la Trésorerie Générale, avant d'être nommé en 2006, Gouverneur de la Préfecture Al Fida-Mers Sultan, puis de la Préfecture d'Anfa. De 2011 à 2013, il a occupé le poste de Secrétaire général du ministère de l'Économie et des Finances, puis Wali de la Région Casablanca-Settat de 2013 à 2017, avant d'être nommé en 2017, Wali, Directeur Général des Collectivités Territoriales (DGCT).
Outre ses fonctions au sein de la CDG, M. Khalid SAFIR est :
• Membre CA : CIH Bank, Medi Telecom (Orange), Fonds Marocain de Placement (FMP), Université Internationale de Rabat (UIR), Al Akhawayn University (AUI), GPBM, Agence Nationale de Soutien Solidaire, Université Euro Meditérranéenne de Fès ;
• Président CA : Atlantic ReCDG Capital, CDG Invest, MADAEF, FONDATION CDG, FONDATION AHLY, CDG Capital Real Estate.
• Représentant permanent CDG : Bank Of Africa (BOA), Al Barid Bank (ABB), Casablanca Finance City Authority (CFCA), Barid Al Maghrib (BAM) ;
• Vice-Président du CA : SONADAC, Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK).
• Membre du CS : AL OMRANE, Tanger Med Special Agency (TMSA).
• Président du CS : CDG Développement.

M. Hicham BELMRAH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
PDG de la MAMDA	Membre	AG du 22 juin 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

À la tête du Directoire de la mutuelle agricole MAMDA-MCMA depuis 2009, M. Hicham BELMRAH est auditeur de formation, expert-comptable et commissaire aux comptes passé par le cabinet Ernst & Young.
Par ailleurs, M. BELMRAH est également :
• Administrateur : WILMACO, AKWA AFRICA, LESIEUR CRISTAL, AL MADA, BCP, MAGHREBAIL, RISMA, SOMED, AFRIQUIA SMDC, NSI, UIR, CAT, AL MADA Venture Cap, OPCI EDUCAPITAL, OPCI CDV PATRIMOINE, MAMDA IT, MASSIMISSA, A6 Immobilier, CDV Promotion, Fondation ACADOMIA.
• Administrateur, Directeur Général : MAMDA RE.
• Membre du Conseil de Gérance : EURESA.
• Membre du CS : EURESA.
• Membre du Conseil de Gouvernance : ODYSSEY INTERNATIONAL.
• Vice-Président du Conseil d'Administration : MCR.
• Président du Directoire : MUTUELLE ATTAMINE CHAABI.
• Président du Conseil d'Administration : RYAD RESORT DEVELOPPEMENT, OLEA CAPITAL, COSUMAR, SUNABEL, SURAC, SUTA, SUCRUNION.

M. Larbi LAHLOU

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur Général Délégué de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 22 juin 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Larbi LAHLOU est diplômé de l'ISCAE, promotion 2001. Après avoir exercé pendant 10 années dans le cabinet d'audit Ernst & Young, il est nommé à la MAMDA/MCMA où il exerce actuellement la fonction de Directeur Général Délégué.
Par ailleurs, M. LAHLOU est également :
• Membre du conseil de surveillance : ALHIF, NEBETOU, 3P FUND, YAMED EDUCATION.
• Administrateur : SONASID, MAMDA IT, FUIR, OLEA CAPITAL, RESORT CO, MSF, EDITO VENTURE, AMLAK DEV, AC1, UPLINE INVEST FUND, CAP MEZZANINE, ACAMSA, OPCI HRE, AM INVEST, BCP, COSUMAR.

Mme. Samira KHAMLICHI

Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Membre Indépendant	CS 25 juin 2025	AG qui statuera sur les comptes 2027

Madame Samira KHAMLICHI est diplômée de l'Institut Marocain des Administrateurs et a obtenu un DESS en banque & finances à l'université d'Aix Marseille III.
En 2003, Madame KHAMLICHI est nommée Directrice du Développement RH au sein de Groupe Attijariwafa Bank. En 2006, elle est désignée en tant que Directrice Générale de Wafacash, fonction qu'elle assumera jusqu'en 2018 où elle est promue Présidente Directrice Générale dudit établissemment.
Par ailleurs, Mme. KHAMLICHI est également :
• Administrateur : Crédit du Sénégal, Société Camerounaise de Banque.
• Administrateur indépendant : Groupe Barid al Maghrib, SCANIA FINANCIAL SERVICES, CGEM.

Mme. Ismahane ELOUAFI

Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Membre Indépendant	CS 25 juin 2025	AG qui statuera sur les comptes 2027

Madame Ismahane ELOUAFI complète ses études de pilote de chasse à l'Aviation High school au Maroc avant d'entrer à l'institut agronomique et vétérinaire Hassan II, au Maroc. En 1993 Elle obtient sa licence en sciences agricoles et en 1995, son master en génétique végétale. En 2001, elle termine son doctorat de génétique à l'université de Cordoue, en Espagne. De 2006 à 2007, Madame Elouafi est conseillère principale du sous-ministre adjointe à l'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAFC), où elle met en place un nouveau système d'évaluation interne par pairs.
En mai 2007, elle rejoint l'agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en tant que manager national des recherches en botanique. En 2010, elle y devient directrice de la recherche et management.
En 2012, Madame Ismahane Elouafi est nommée directrice générale du International Center for Biosaline Agriculture.
En septembre 2020, elle est nommée au nouveau poste de Scientifique en chef auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
Par ailleurs, Mme. ELOUAFI est également :
• Membre du conseil d'administration : Eat Lancet (Stockholm-Sweden), eHarvard Institute (Ottawa-Canada), AlSumait Prize (Kuwait), Africa Food Prize AGRA (Nairobi-Kenya).

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Selon les statuts de la banque, les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant une rémunération dont le montant est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.
À ce jour, les membres du Conseil de Surveillance n'ont jamais reçu de la Société, aucune rémunération (qu'elle soit permanente ou non).

A. Comité d'audit

Conformément à la charte régissant son fonctionnement, le comité d'audit tient au moins une réunion par trimestre. Le comité d'audit a notamment pour missions :

- D'apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- De surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- D'apprécier la situation de l'établissent au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction.

Durant l'exercice 2025, les points évoqués lors des réunions du Comité d'audit, ont essentiellement concerné les aspects suivants:

- Approbation des procès-verbaux des précédentes réunions du Comité d'Audit ;
- Suivi des principales recommandations émises lors des précédentes réunions du Comité d'Audit;
- Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2024, au 31 mars 2025, au 30 juin 2025 et au 30 septembre 2025 ;
- Présentation du plan d'actions de la banque en réponse à la mission de contrôle sur place réalisée par Bank Al Maghrib relative à l'évaluation de la qualité du portefeuille de crédit et le provisionnement des créances ;
- Validation du rapport de contrôle interne au 31/12/2024 à envoyer à Bank al Maghrib ;
- Présentation des résultats des travaux des structures de contrôle interne ;
- Présentation du plan d'audit pluriannuel 2025-2027 et la mise à jour de la charte d'audit interne;
- Présentation du résultat de dépouillement de l'appel d'offres aux fin de désignation du Commissaire aux comptes ;
- Présentation du suivi des recommandations émises par les instances externes ;
- Présentation du plan de cyber-sécurité au titre de l'exercice 2025.

B. Comité d'investissements

Le Comité d'Investissement se réunit au moins 2 fois par an avec pour principales missions :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissements avec les orientations stratégiques de la banque ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.

Durant l'exercice 2025, le Comité d'Investissement a principalement traité les points suivants :

- Présentation d'opportunités de prise de participation ;
- Plan d'action du CAM 2024-2028 ;
- Approbation des PV des précédentes réunions ;
- État des réalisations budgétaires de fonctionnement et d'investissement ;
- Présentation des budgets prévisionnels 2026 du CAM: budget d'activité, budget de fonctionnement et budget d'investissement.

C. Comité des Grands Risques

Le Comité des Grands Risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Superviser la gestion des risques de la banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture par les fonds propres ;
- Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la banque ;
- Analyse de la qualité du portefeuille des crédits.

Durant l'exercice 2025, le Comité Grands Risques a principalement traité les points suivants :

- Validation du règlement intérieur du Comité ;
- Validation des PV des Comités précédents ;
- Validation du planning et de l'ordre du jour des prochains Comités des Risques ;
- Suivi des recommandations du comité ;
- Évolution des indicateurs Sociaux et consolidés de la banque ;
- Réalisations VS Budget
- Situation et évolution des portefeuilles (de crédit, des grands risques, des CES, Watch-list et par secteur d'activité) ;
- Examen des risques de crédit, de marché, de liquidité et de taux ; Examen du dispositif ICAAP ;
- Risque de cybercriminalité et politique de gestion des risques cyber;
- Matrice globale, résultats des évaluations et plans d'actions ;
- Dispositif compliance, de Vigilance, de Conformité et de Déontologie ;
- Validation de la politique des activités externalisées ;
- Validation du cadre global d'appétence au risque.

D. Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance

Le Comité de Rémunération et Nomination et de Gouvernance se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- Assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflits d'intérêts émanant de ce processus ;
- Proposer des recommandations au Conseil de Surveillance de politique de rémunération du personnel de la banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la banque, de ses objectifs à court et long terme ;
- Anticiper et traiter les situations de conflits d'intérêts ;
- Statuer sur les questions de gouvernance.

Durant l'exercice 2025, le Comité de Rémunération et Nomination et de Gouvernance a principalement traité les points suivants :

- Approbation des comptes rendus des réunions précédentes ;
- Validation de la charte du Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance ;
- Mise en œuvre de la procédure de désignation des membres indépendants ;
- Sélection des membres indépendants conformément à la procédure de désignation des membres indépendants au sein des organes de gouvernance des EEP ;
- Rémunération des membres indépendants ;
- Activités RH du CAM ;
- Validation des propositions de nomination des membres du Directoire avant leur soumission au Conseil de Surveillance.

Le Directoire

Le Directoire via les Comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur Contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de Contrôle Interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de Contrôle Interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés.

Durant l'exercice 2025, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	4	Arrêtés des comptes au 31 décembre 2024 et au 1er et 3ème trimestre, ainsi que le premier semestre 2025.	Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes;
Achat/Cession ou Réallocation de Biens Immobiliers	7	Cession de biens ;	Cession : Approbation du transfert de propriétés du CAM
Divers	11	APE	• Lancement d'un programme obligataire perpétuel de 500 MDH par placement privé
		ICAAP	• Validation du rapport ICAAP 2024
		PRCI	• Validation du PRCI
		Divers, dont :	• Prise de participation • Augmentation de capital
Total	22		

Informations sur le système d'incitations financières :

À fin 2025, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 68 MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 66 MDH au terme de ladite période.

Curriculum Vitae et mandats du Président du Directoire

Mohammed FIKRAT, Président du Directoire

Nommé à la tête du Crédit Agricole du Maroc depuis le 19 mai 2023, Monsieur Mohammed FIKRAT est diplômé de l'École Centrale de Paris (1981) et titulaire d'un MBA de l'IE Business School de Madrid (2006). Il intègre le Groupe OCP en occupant plusieurs postes de responsabilité jusqu'en 2004. M. FIKRAT a assuré notamment les fonctions successives de Directeur de la plateforme de valorisation des phosphates de Jorf Lasfar, Directeur Général de EMAPHOS et Directeur Général de IMACID avec une contribution majeure entre autres à la réalisation et la Direction Générale des Joint-Venture maroco-européen Emaphos et maroco-indien Imacid, au revamping de la plateforme de Jorf Lasfar. Il a été nommé Directeur de la Stratégie et du Développement du Groupe OCP et a occupé également le poste d'administrateur de plusieurs filiales du Groupe OCP.
D'octobre 2004 à Octobre 2021, M. FIKRAT a occupé la fonction de Président Directeur Général du Groupe COSUMAR. La conduite du processus de privatisation des sucreries publiques, les projets de restructuration et modernisation de la filière sucrière marocaine, la création de la première interprofession, FIMASUCRE (Fédération Marocaine Interprofessionnelle du Sucre) et la signature du premier contrat programme avec l'Etat sont parmi les principales réalisations.

En sus de ses responsabilités dans le CAM, Monsieur Mohammed FIKRAT exerce les mandats suivants :

Président du Conseil d'Administration
- Fondation Ardi ;
- Al Filahi Cash ;
- Al Akhdar Bank ;
- CAM Factoring ;
- CAM Leasing ;
- Fondation CAM pour le Développement Durable ;
- GCAM DOC ;
- MSIN Gestion ;
- MSIN,
- Tamwil El Fellah.
- Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM) ;
- Fondation Mohammed VI pour Personnes en situation de Handicap ;

Membre du Conseil d'Administration
- GPBM ;
- Centre Marocain de la TPE ;
- Centre Marocain de la Microfinance solidaire ;
- Université Al Akhawayne;
- ANRT ;
- Fondation Mohamed V pour la Solidarité ;
- Conseil Economique, Social et Environnemental du Maroc (CESE) ;

Membre
- Conseil Supérieur de l'Éducation et de la Recherche Scientifique.

Président
- Association Marocaine pour la Recherche & Développement;
- Fondation Zakoura;

Vice-Président
- CGEM ;

Membre Indépendant
- Total Energies ;
- AMDL ;

CURRICULUM VITAE ET PRINCIPAUX MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Fouad CHIKRI, Directeur Général

Monsieur Fouad CHIKRI est titulaire d'un DES en Gestion Bancaire de l'Université Catholique de Louvain et d'une licence en mathématique appliquées.
Il a entamé sa carrière au sein du Cabinet d'Audit et de Conseil Ernst & Young en dirigeant plusieurs missions dans les secteurs bancaires et industriels pendant 10 ans.
En 2006, il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en prenant en charge la Direction Centrale Financière puis il est nommé Directeur du Pôle Finance et Directeur Général Adjoint en charge du Domaine Finance.
Actuellement Monsieur CHIKRI est Directeur Général et Membre du Directoire.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad CHIKRI exerce des mandats d'administrateur et de membre du conseil de surveillance au sein des filiales du CAM :

Administrateur
- TAMWIL EL FELLAH ;
- FONDATION ARDI ;
- MAROGEST ;
- AL AKHDAR BANK ;
- GCAM DOC;
- FOND TARGA;
- CAM LEASING;
- HOLDAGRO ;
- MSIN ;
- MSIN GESTION ;
- IMMOVERT CAPITAL ;
- VOCATION LOISIRS ;
- AL FILAHI CASH.

Président du Conseil d'Administration
- SECURE REAL ESTATE INVEST ;
- IMMOVERT PLACEMENT ;
- L'ASSOCIATION ISMAÏLIA DE MICRO CRÉDIT.

Fouad HARRAZE, Directeur Général

Monsieur Fouad HARRAZE est ingénieur en système d'information lauréat de l'INSEA (1996) et titulaire d'un MBA des Ponts et Chaussées (2005). Il a commencé sa carrière au sein de la Banque Centrale Populaire avant de rejoindre la Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion après un court passage à la BNDE.

M. Fouad HARRAZE a rejoint le Crédit Agricole du Maroc en 2006 pour prendre en charge le pilotage de la mise en place du système d'information de la banque. Son périmètre de responsabilités s'est vu élargir pour couvrir plusieurs activités : organisation, AMOA, PMO, Stratégie, qualité, marketing, assurances, communication interne et RSE.
En juillet 2017, il a été nommé Directeur Général de Al Akhdar Bank, la banque participative du groupe, poste qu'il a occupé jusqu'à mars 2021, date à laquelle il a rejoint le CAM avant d'être nommé Directeur Général en charge de la Transformation et de l'Organisation.
Actuellement, M. Fouad HARRAZE est Directeur Général et Membre du Directoire du Crédit Agricole du Maroc.

En plus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad HARRAZE exerce les mandats suivants :

Administrateur
- CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE ;
- MAROC PAY ;
- GCAM DOC.

Président du Comité d'Audit :
- 3RP.

Mohamed FAKHREDDINE, Directeur Général Adjoint

Monsieur Mohamed FAKHREDDINE est titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées DESS « Banque et Finance » de l'université de Tours et d'un MBA « International Business » de l'École Hassania des Travaux Publics (EHTP) en partenariat avec l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC).
Après 10 ans au sein du Groupe Bancaire BNP Paribas (BMCI), il rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en Juin 2004. Durant son parcours au sein du GCAM, M. FAKHREDDINE aura pour mission de mettre en place et de développer les activités de la Banque de Financement et d'Investissement et des filiales financières spécialisées.
Actuellement, Monsieur Mohamed FAKHREDDINE est Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

En plus de ses responsabilités dans le Groupe Crédit Agricole du Maroc, Monsieur Mohamed FAKHREDDINE exerce les mandats suivants :

Administrateur :
- MSIN GESTION
- MSIN
- MAROGEST
- HOLDAGRO
- PATRIMOINE CANFIANCE

Monsieur Mohamed FAKHREDDINE, assure également les mandats suivants :
- Président de la Fédération des Services Bancaires et financiers (FSBF) ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) ;
- Membre du Comité du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM).

COMITÉS DIRECTEURS & COMITÉS D'EXPLOITATION

Le Crédit Agricole du Maroc a entrepris en 2023 une refonte de sa comitologie interne dans le cadre de l'amélioration de son dispositif global de gouvernance. Ainsi une cartographie couvrant l'ensemble des besoins du Directoire et du management de la banque en matière de pilotage stratégique, de maîtrise des risques, de gestion de l'activité courante, ainsi qu'en matière de mise en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et les bonnes pratiques. Ces comités, présidés par le Président du Directoire, de différentes périodicités (de l'hebdomadaire jusqu'au semestriel) sont regroupés en cinq catégories :

Les comités de Pilotage et de Supervision : trois comités trimestriels pour couvrir le pilotage du développement stratégique du groupe et la supervision globale des risques :
- Comité Directeur Groupe ;
- Comité PMCO ;
- Comité Pilotage des Risques;

Les Comités de Gestion des Risques : Quatre comités pour le suivi de gestion des risques spécifiques et du dispositif du contrôle interne :
- Comité Management du Risque Crédit ;
- Comité ALM ;
- Comité Conformité et Contrôle Interne ;
- Comité Patrimoine hors exploitation ;

Les Comités Commerciaux : Quatre comités pour le suivi de réalisation des objectifs commerciaux des Lignes Métiers :
- Comité Commercial ;
- Comité BFI ;
- Comité Synergies Multi-Marchés ;
- Comité Produits et Relation Clients ;

Les Comités de Crédit et de Recouvrement : Cinq comités opérationnels pour encadrer les activités d'octroi de crédit et de recouvrement de créances impayées :
- Comité Crédit Siège ;
- Comité de Pilotage de Recouvrement ;
- Comité Recouvrement;
- Comité des Créances Sensibles ;
- Comité de Déclassement, Radiation et Provisionnement.

Les Comité RH et Supports : trois comités pour superviser et rationnaliser l'allocation des RH :
- Comité Capital Humain ;
- Comité Tech Factory ;
- Comité Moyens & Services.

COMITÉS DE CRÉDIT

Comités d'octroi de crédit

Les comités d'octroi de crédit sont habilités à statuer sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements, les modifications de lignes d'engagement existantes et les demandes d'arrangement :

- Comités de Crédit du Réseau : sont répartis selon les compétences entre le Comité Point de Vente, Comité de la Direction Régionale, Comité Banque Corporate.
- Comité de Crédit Habitat – Siège : chargé de statuer sur l'ensemble des demandes de crédits à l'habitat dont le montant est inférieur à 5 Millions de DH.
- Comité de Crédit Intermédiaire du Siège (CCIS) : chargé de statuer sur les dossiers des demandes de crédits dépassant les compétences du Réseau.
- Comité de Crédit du Siège (CCS) : Habilité à statuer sur les demandes dépassant les compétences des comités intermédiaires (CCIS et Comité Habitat).

Comités de pilotage et de suivi et recouvrement du crédit

- Comité de pilotage du Recouvrement est chargé de superviser et d'animer le dispositif de recouvrement en vue d'optimiser son efficacité et d'aligner ses actions avec les objectifs stratégiques de la Banque. Ses principales missions sont les suivantes :
  - Définir et piloter les stratégies de recouvrement en cohérence avec les ambitions de la Banque;
  - Suivre et analyser les performances du recouvrement, en ajustant les stratégies lorsque nécessaire ;
  - Assurer la coordination entre les différentes parties prenantes (Réseau, Risque, Recouvrement) pour une approche intégrée et efficace ;
  - Identifier et évaluer les poches de risque tout en garantissant la conformité aux exigences réglementaires, et proposer des mesures d'atténuation adaptées ;
  - Renforcer la communication entre les parties concernées afin d'assurer une vision commune des enjeux et des objectifs ;
  - Analyser la structure du portefeuille des créances et formuler des recommandations d'amélioration;
  - Définir, en collaboration avec les entités concernées, les objectifs annuels de recouvrement et en assurer le suivi ;
  - Assurer la formalisation et le suivi des décisions et recommandations du comité.

- Comité de Gestion des Créances Sensibles a pour principales attributions de :
  - Analyser la situation des clients présentant des critères de dégradation potentielle ou avérée du risque crédit ;
  - Arrêter la liste des clients sensibles (Watch-List) après justification des motifs d'entrée des créances dans cette liste ;
  - Statuer sur la provision pour risques généraux de chaque client de la Watch-List;
  - Justifier les motifs de sortie des créances de cette liste et la reprise de la provision pour risques généraux ;
  - Décider des plans d'actions à entreprendre pour la sauvegarde, la gestion et le suivi de chaque créance sensible ;
  - Proposer le déclassement en CES des créances sensibles au Comité de Déclassement, de Radiation et de Provisionnement ;
  - Modifier ou décider de la notation du client à attribuer pour chaque client de la Watch-List.

COMITÉS RÉGLEMENTAIRES

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entreprise ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

COMITÉ DE SUIVI DE LA GOUVERNANCE INTERNE

Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs :

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus;
- Élaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
- Œuvrer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

COMITÉS RISQUES OPÉRATIONNELS

En conformité avec les exigences réglementaires, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place deux comités dédiés à la supervision de la gestion du risque opérationnel :

Comité du risque Opérationnel CAM : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du dispositif risque opérationnel. Il veille également au suivi des évolutions de la cartographie des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions.

Comité risques opérationnels métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et incidents, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

AUDIT INTERNE

Assurée au niveau du Domaine Contrôle et Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques internes et des dispositifs de contrôle interne mis en place. Ceci passe par la réalisation de missions d'audit interne dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit.
Il est à noter que depuis juin 2021, les processus d'Audit Interne du Crédit Agricole du Maroc sont certifiés conformes aux normes de l'IFACI. Cette certification, qui a une durée de validité de 3 ans, fait l'objet de missions de suivi de progrès diligentées annuellement par l'IFACI pour les besoins de maintien de la certification. Les visites de progrès réalisées par l'IFACI en 2022 et en 2023 confirment la réalisation d'actions d'amélioration ciblées et ont été couronnées par le maintien de la certification. Suite au renouvellement de la certification en 2024 l'Audit Interne a fait l'objet d'une première visite de progrès en juin 2025.
Les missions d'audit interne sont regroupées au niveau du Plan d'Audit Annuel et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la banque, les prestations externalisées ainsi que les dispositifs de contrôle des filiales. La démarche d'élaboration du Plan d'Audit obéit à une méthodologie rigoureuse, conforme aux normes internationales en la matière. La conduite et la gestion des missions d'audit sont menées sur la base d'un recueil de procédures édictant, notamment, les modalités de conduite et de supervision des missions, d'orientations des axes d'investigation, de communication des résultats, de suivi des recommandations émises et d'archivage des dossiers de travail.
Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un Directeur Central qui coiffe une équipe d'auditeurs qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du Plan d'Audit Annuel, ainsi que des travaux de suivi des recommandations émises.
Les travaux effectués par la fonction Audit Interne ainsi que les conclusions qui en découlent font l'objet d'une communication auprès du Président du Directoire, du Comité d'Audit et de Bank Al-Maghrib dans le cadre du Rapport Annuel sur les Activités de Contrôle Interne.
Les résultats des travaux desdites missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour l'alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires relevant du Pôle Développement.

CONTRÔLE

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.
La fonction s'appuie sur des contrôles de 2ème niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en s'assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1er niveau consistant en un ensemble d'autocontrôles et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1er niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque.
Placée sous la responsabilité du directeur chargé du pôle contrôle et risque opérationnel groupe, la fonction de contrôle est organisée autour des directions centrales de «contrôle réseau», «contrôle siège» et «contrôle et risque opérationnel filiales». Ainsi, l'effectif total de la fonction de contrôle s'établit à 57 collaborateurs.

INSPECTION

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines.
La fonction mène des missions, après avis du Président du Directoire, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées.
Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs.
Les missions sont menées à travers un effectif de 4 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmises à la Présidence du Directoire, elles reprennent les résultats des travaux et servant de base à la délimitation des responsabilités et la prise en charge des mesures jugées appropriées.

2. ÉTHIQUE & DÉONTOLOGIE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, socialement engagé et traditionnellement ancré dans le monde rural, a non seulement pour objectif de conforter sa position de partenaire financier privilégié et de leader dans ce secteur, mais également de diversifier ses activités pour s'intéresser à la banque de détail et aux activités de marché.
Dans un contexte environnemental rigoureusement réglementé, le redimensionnement du Groupe exige l'accompagnement soutenu par des règles de bonne conduite professionnelles adaptées.
C'est dans cette optique que le groupe s'est doté d'un dispositif de déontologie qui répond aux préoccupations éthiques et déontologiques de la profession. Les valeurs ainsi prônées par le groupe à travers son Code de Déontologie sont : Engagement, Transparence, Honnêteté, Intégrité, Confidentialité et Sécurité.

Les règles de bonne conduite du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'articulent comme suit : Respect des dispositions réglementaires, protection des actifs du GCAM, non-utilisation d'informations privilégiées et délit d'initié, traitement des données à caractère personnel, gestion des conflits d'intérêts, gestion des cadeaux, des invitations et des avantages financiers, prévention de la corruption et du trafic d'influence, alerte professionnelle, coopération et partage de l'information, vigilance dans l'exercice de son activité, prévention du harcèlement sexuel et moral, RSE, sécurité et qualité de vie au travail et enfin la protection de l'environnement.

Afin d'assurer la pérennité du dispositif de déontologie ainsi que le respect des dispositions y afférentes, le groupe dispose d'un programme déontologique rigoureux. L'animation et la supervision sont assurées par différents acteurs:

- Des comités périodiques qui regroupent les plus hautes fonctions hiérarchiques de la banque et qui veillent au respect des règles d'éthique et de déontologie en vigueur ;
- Des responsables hiérarchiques qui s'approprient le dispositif et s'assurent que les collaborateurs placés sous leur responsabilité sont en possession du code déontologique de la banque, les sensibilisent sur ses dispositions en leur rappelant les obligations particulières qui leur incombent et en prenant les mesures nécessaires au respect desdites dispositions ;
- Une Direction de la Déontologie et de Lutte Anti-Corruption qui veille au respect des dispositions éthiques, à la mise en place du système de management anti-corruption et à la sensibilisation régulière des collaborateurs aux questions éthiques.

Certification ISO 37001 : Le CAM a fait appel à EUROCOMPLIANCE, un organisme agréé, afin de certifier son dispositif mis en place selon la norme ISO 37001, suite à un audit approfondi.
En mai 2023, la banque a obtenu la certification à la norme ISO 37 001 de son dispositif de management anti-corruption.

2ème Audit de surveillance de la certification ISO 37001 : La banque a mené avec succès son 2ème audit de surveillance de la certification ISO 37001, relatif au système de management anti-corruption. Cet audit, mené avec rigueur et transparence par l'organisme de certification EUROCOMPLIANCE, a permis de confirmer pour la 3ème année consécutive le maintien de la certification. Ce résultat reflète l'engagement constant de la banque à promouvoir une culture d'intégrité, à renforcer son système de management anti-corruption et à consolider la confiance de ses parties prenantes.

Principales missions de la Direction de la Déontologie : La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif et ce, conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes :

- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs à travers la formation continue, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux, l'alerte professionnelle et la lutte anti-corruption ;
- Renforcer le dispositif de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques et de lutte contre la corruption par les collaborateurs ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs ;
- Mettre en place le dispositif de management anti-corruption et en assurer le suivi ;
- Évaluer le risque d'intégrité des tiers.

Des politiques et des procédures déontologiques sont mises en place, à savoir:

- Politique de lutte anti-corruption ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- La gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers ;
- La gestion du système d'alerte professionnelle ;
- La gestion de nouvelles recrues, contractuels et étudiants en stage ;
- Procédure d'élaboration et MAJ de la cartographie des risques de corruption ;
- Procédure de gestion des demandes de Sponsoring/ Mécénat ;
- Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers du Crédit Agricole du Maroc ;
- Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption.

Mise à jour du Code de Déontologie : Le code de déontologie du Groupe a été mis à jour en 2023 afin d'intégrer les dispositions en matière de lutte contre la corruption. Il définit et illustre les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption.
Il inclut notamment des dispositions relatives aux cadeaux, encadre les actions de mécénat et de sponsoring et proscrit les paiements de facilitation.

Dispositif de gestion des conflits d'intérêt : Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :

- Une procédure de prévention et de gestion du conflit d'intérêts ;
- Des déclarations ponctuelles à chaque survenance de situation de conflit d'intérêts, à chaque recrutement, mutation ou nomination à un poste de responsabilité conformément à la procédure en vigueur ;
- Une formation et une sensibilisation sur la thématique du conflit d'intérêts au profit des collaborateurs.

Des formations en présentiel, classes virtuelles et e-learning sont déployés et une communication diversifiée et récurrente est dispensée, en interne, afin de favoriser l'engagement des collaborateurs et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.
Renforcement de la gestion des conflits d'intérêts dans les processus sensibles : Dans le cadre du renforcement du dispositif de prévention des conflits d'intérêts, des actions ciblées ont été engagées sur des processus sensibles, notamment le traitement des demandes de crédit. L'objectif est d'instaurer une vigilance éthique systématique dans les activités critiques, en intégrant des mécanismes de diligence renforcée directement dans les outils utilisés par les collaborateurs.

Alerte Professionnelle : Le droit d'alerte est une faculté donnée à l'ensemble des collaborateurs de s'exprimer lorsqu'ils estiment avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, qu'une opération ou plus généralement qu'une situation particulière dont ils ont eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité.
Les collaborateurs ont la possibilité de faire leurs remontées via le SI Déontologie, soit de manière anonyme ou bien en s'identifiant et ce, conformément à la procédure d'Alerte Professionnelle du CAM.
Le dispositif de gestion des alertes professionnelles est également ouvert à travers le site institutionnel aux tiers qui souhaitent signaler des comportements non éthiques à travers un formulaire au niveau de la rubrique dédiée à la lutte anti-corruption.

Gestion des cadeaux, des invitations et des avantages financiers : Les collaborateurs doivent refuser de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflit d'intérêts. De la même manière, il est leur est interdit de solliciter des cadeaux auprès des personnes physiques ou des sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le groupe.
Pour les cadeaux acceptés, un plafond de 1.000 dirhams est fixé. Si la valeur du cadeau dépasse le plafond autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable de déontologie via le SI Déontologie, conformément à la procédure en la matière.

SI Déontologie : Le SI Déontologie constitue l'outil central de pilotage et de gestion des dispositifs éthiques. Il permet d'assurer la déclaration, le traitement, le suivi et la traçabilité des situations liées aux conflits d'intérêts, aux cadeaux et invitations, aux alertes professionnelles, ainsi que l'engagement formel des collaborateurs au respect des règles déontologiques et de lutte contre la corruption. Il s'inscrit comme un levier structurant de sécurisation des processus et de maîtrise des risques.
Dans une logique d'amélioration continue, plusieurs évolutions fonctionnelles sont en cours de déploiement afin de renforcer la fiabilité, la cohérence des données et l'efficacité opérationnelle.

Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers : En réponse aux exigences règlementaires en matière de système de management anti-corruption, une procédure décrivant le processus d'évaluation du risque de corruption des tiers est mise en place. Elle permet de cadrer pleinement les modalités d'évaluation des tiers et ce, selon les niveaux de risques et les montants engagés afin d'éviter au CAM tout risque y afférent.
La procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers est menée dans le respect des dispositions déontologiques (Directive 1/W/2022, lois internationales en la matière, etc.) et des autres réglementations applicables notamment en matière de protection des données personnelles (loi 09/08 et RGPD) et de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.
La méthodologie d'évaluation du risque de corruption des tiers se base sur des questionnaires KYS (Know Your Supplier) devant être renseignés par l'entité concernée et le représentant légal du tiers en fonction du montant de la relation d'affaires et couvrant 7 grands axes :

- Le secteur d'activité du tiers ;
- L'implantation géographique du tiers ;
- L'honorabilité (tiers et principaux actionnaires ou bénéficiaires effectifs et dirigeants) ;
- La qualité de la relation avec le tiers ;
- La prévention de la corruption (la récurrence du tiers et des dirigeants) ;
- La justification de la relation avec le tiers (type de marché, montant de la relation d'affaire) ;
- Flux et modalités de paiements du tiers.

Procédure de gestion des demandes de sponsoring et de mécénat : Dans le cadre des actions du programme anti-corruption, les actions de mécénat et de sponsoring constituent une autre zone de risque prise en compte. Cette procédure permet une vigilance et évaluation particulières par rapport à l'organisation de mécénat et de sponsoring et d'avoir le maximum de transparence concernant l'évènement, le budget global, les critères d'attribution et les bénéficiaires.

Procédure d'élaboration et de MAJ de la cartographie des risques de corruption : L'identification des risques est un préalable à la démarche de mise en conformité avec la réglementation relative à la lutte anti-corruption. L'élaboration d'une cartographie des risques de corruption permet de recenser les risques et de mettre en place un plan d'action visant à réduire leur probabilité de survenance.
La cartographie des risques de corruption est constituée de fiches de RDC et s'appuie sur une analyse objective, structurée et documentée des risques de corruption auxquels le CAM est exposé dans le cadre de ses activités et tient compte d'un certain nombre d'éléments (secteur d'activité, zone géographique, etc.).
Un chantier d'enrichissement de la cartographie des risques a été lancé en 2025. De nouveaux risques de corruption ont été identifiés afin de couvrir l'ensemble des macro-processus de la banque, accompagnés d'un renforcement des plans d'actions des risques existants.

Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption : Le processus d'investigations relatives aux cas de corruption a pour mission d'investiguer sur les allégations de corruption dans le cadre des opérations et des activités du GCAM.
La Direction Centrale de l'Inspection mène les investigations nécessaires dans le but de collecter les éléments de preuve et établir un rapport d'inspection avant d'en informer la Direction de la Déontologie.
Le résultat final de l'investigation est transmis par la Direction Centrale de l'Inspection aux Ressources Humaines pour application des sanctions disciplinaires en vigueur, conformément à la procédure y afférente.

Formation et Communication: Le Crédit Agricole du Maroc a déployé un programme de formation et de sensibilisation sur la thématique de lutte contre la corruption au profit de l'ensemble des collaborateurs.
L'objectif de cette formation étant de vulgariser la thématique de la corruption et de présenter les différentes composantes du dispositif anti-corruption mis en place au sein du CAM.
Des sessions de formations spécifiques ont été dispensées au profit de la population identifiée comme étant exposée aux risques de corruption.
En collaboration avec l'Académie du GCAM, la Direction de la Déontologie a lancé une formation dédiée au « Dispositif du Management Anti- corruption » en format Capsule pédagogique via la plateforme E-learning, permettant ainsi à l'ensemble des collaborateurs d'enrichir leurs informations sur le dispositif anti-corruption.
Cette auto-formation porte sur les thématiques suivantes :
Capsule 1 : Présentation du Système de Management Anti-Corruption « SMAC » ;
Capsule 2 : SMAC : Cadre Réglementaire et procédural ;
Capsule 3 : L'Alerte Professionnelle ;
Capsule 4 : Gestion des Conflits d'Intérêts (partie 1) ;
Capsule 5 : Gestion des Conflits d'Intérêts (partie 2).
Par ailleurs, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place un plan de communication intégré à travers les actions suivantes :
- Une campagne d'affichage au niveau des locaux du CAM ;
- La mise à jour de l'espace de déontologie de l'intranet afin de mettre à la disposition des collaborateurs ; l'ensemble des documents et des supports liés à la déontologie ;
- L'intégration d'une rubrique dédiée aux alertes des tiers au niveau du site institutionnel de la banque ;
- Des mailings de sensibilisation sur les thématiques éthiques destinés à l'ensemble des collaborateurs.

Renforcement du Dispositif de Contrôle par des composantes éthiques : Pour renforcer le dispositif de contrôle déontologique, la gestion des «conflits d'intérêts» a été formellement incorporée aux manuels de premier et de deuxième niveau, couvrant les domaines des Achats et des Engagements. Cette initiative illustre la volonté d'inscrire durablement la prévention des risques déontologiques au cœur des pratiques opérationnelles et des mécanismes de contrôle, afin de garantir une gestion rigoureuse, cohérente et harmonisée à tous les niveaux et à travers l'ensemble des lignes de défense.
Par son intégration aux référentiels de contrôle, cette composante cherche à renforcer l'efficacité du dispositif à travers plusieurs objectifs
- Systématiser la vérification de l'absence de conflits d'intérêts lors de l'exécution des opérations et au moment des contrôles, garantissant ainsi que toute situation potentiellement conflictuelle soit détectée en temps utile ;
- Outiller les acteurs du contrôle de premier niveau et de deuxième niveau avec des points de contrôle spécifiques, clairement identifiés et traçables, permettant une analyse fine et documentée des risques liés aux conflits d'intérêts ;
- Aligner les pratiques de contrôle interne avec les exigences du dispositif anti-corruption, notamment celles liées à la norme ISO 37001, ainsi qu'avec les principes fondamentaux de gestion éthique et de conformité adoptés par le Groupe.

Déploiement du Système de Management Anti-Corruption aux filiales : Dans le cadre de l'élargissement progressif du périmètre de certification ISO 37001 aux filiales, une démarche structurée a été engagée afin d'évaluer la maturité de leurs dispositifs de déontologie et de lutte contre la corruption, et d'anticiper les exigences du prochain cycle de certification. L'objectif est d'harmoniser les pratiques avec les standards du Groupe et de sécuriser la montée en conformité.
Une auto-évaluation standardisée a été déployée auprès des filiales afin d'établir un diagnostic individualisé et consolidé, couvrant les principaux piliers du Système de Management Anti-Corruption : engagements déontologiques, formation et sensibilisation, formalisation des procédures, mécanismes d'alerte, évaluation des tiers, cartographie des risques, pilotage et amélioration continue.
Les résultats ont été analysés et enrichis par des ateliers d'échange, permettant de fiabiliser l'évaluation et de prioriser les actions.
Aussi, un séminaire de restitution et de renforcement des compétences a réuni les responsables et contrôleurs internes, favorisant l'alignement méthodologique et la diffusion des bonnes pratiques.
Par ailleurs, un travail spécifique a été conduit sur la déclinaison de la cartographie des risques de corruption au niveau des filiales. À partir du référentiel Groupe, des cartographies dédiées et adaptées à chaque entité sont en cours, en ciblant uniquement les risques pertinents et en harmonisant leur structuration pour assurer une lecture consolidée à l'échelle du Groupe.
Cette démarche renforce l'alignement avec les exigences ISO 37001, facilite l'opérationnalisation des dispositifs au sein des filiales et consolide le pilotage global du système anti-corruption.

3. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la Banque dans son intégralité et dans les délais impartis.

1) La fonction Gestion du Risque de Crédit

La Banque attache une grande importance à l'instauration d'une gouvernance et à une organisation efficace et efficiente afin de bien maîtriser le risque de crédit.
La gestion du risque, dont le risque crédit, est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR). Cette entité regroupe toutes les fonctions chargées de la gestion des risques ainsi que celles liées aux activités engagements à savoir le Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, le Pôle Engagements PME & Professionnels, le Pôle Réalisation des Engagements ainsi que le Pôle Pilotage des Risques.
Le positionnement de la Gestion Globale des Risques lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée principalement entre les instances de gouvernance de la Banque, le Directoire, la Banque Commerciale, la Gestion Globale des Risques et la Banque du Corporate.
La gouvernance et l'organisation risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :

- Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la banque et à ses activités ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités qui sont régis par des chartes qui en précisent les domaines de compétence, la composition et les règles de fonctionnement ;
- La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
- L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique.

2) La Politique Générale du Risque de Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques.
Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Risques.
La politique Générale du Risque Crédit est dynamique, prospective et évolutive afin de s'adapter rapidement aux changements. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout évènement interne et externe, de nature à impacter les risques de la Banque.
La Politique Générale du Risque Crédit de la Banque s'articule autour des principes suivants :

- Déontologie et conformité ;
- Collégialité des décisions ;
- Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- Déploiement d'une organisation adéquate ;
- Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
- Définition d'un cadre de fonctionnement qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- Respect des règles légales, prudentielles et éthiques ;
- Equilibre entre les opportunités commerciales et la qualité de crédit ;
- Indépendance du jugement et l'intégrité professionnelle de chaque membre qui participe au processus d'approbation d'un crédit ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
- Sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Rentabilité des opérations ;
- Suivi du respect de la politique générale du risque crédit.

La politique générale du Risque Crédit est déclinée par secteur d'activité, segment de marché, zone géographique.

3) Dispositif de gestion du risque de crédit

Le CAM a mis en place un dispositif structurant de gestion et de maîtrise des risques de crédit, conforme aux exigences réglementaires et aligné sur les meilleures pratiques du secteur. Ce dispositif repose sur un socle robuste de politiques, de procédures et d'outils internes, garantissant une évaluation rigoureuse et proactive de la qualité du portefeuille.

a. Dispositif d'octroi de crédit

Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Le respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- L'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- La justification par le demandeur d'une capacité financière acceptable, d'un minimum de bonne gouvernance, et la présentation de projets viables économiquement avec une capacité de remboursement prouvée ;
- La conformité des activités financées avec les valeurs et principes éthiques de la banque ;
- L'adaptation du processus d'octroi aux spécificités des entreprises (taille, secteur, gouvernance, objet du financement), à travers une approche sélective et individualisée ;
- L'intégration d'une vision consolidée de l'ensemble des engagements du client pour une évaluation globale du risque.
- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;

- La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque évènement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
- L'exigence de garanties de qualité et acceptables pour sécuriser les financements, dans le respect des règles prudentielles ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement.
- L'utilisation d'un système informatique de workflow de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les déblocages de crédit ;
- Le déploiement de contrôles à priori avant le déblocage du crédit.

Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures mises en place et doit avoir :

- Objet : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- Structure : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- Maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
- Transparence : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
- Sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- Garanties ou sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
- Notification : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

Délégation de pouvoir

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne délégataire.

b.Dispositif d'évaluation du risque de crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

Notation interne

Le système de notation interne constitue un pilier central de la gestion du risque et s'articule autour de principes directeurs suivants :

- La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
- L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
- L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
- L'évaluation de la qualité des expositions de la Banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- L'appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
- La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le système de notation est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles, et le segment de clientèle des personnes physiques. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets.
La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 10 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 9 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique et qui fait l'objet d'une revue périodique de sa performance.
Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c.Dispositif de pilotage du risque crédit

Le dispositif de pilotage et de surveillance de la qualité des engagements de crédit permet de passer d'une approche réactive, centrée sur la constatation des défauts, à une approche proactive de gestion du risque. Il repose sur un suivi rigoureux des engagements et sur des actions préventives visant à anticiper les dégradations de qualité de crédit, afin de maintenir les risques à des niveaux maîtrisés et acceptables.
Il est fondé sur les principes fondamentaux suivants :

- Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- L'examen de la qualité du portefeuille, à travers notamment des analyses et études internes, permettant de disposer d'une vision claire sur le niveau de risque du portefeuille ;

- La revue et la requalification régulière du portefeuille de crédit en vue de structurer ce portefeuille avec une couverture appropriée en provisions ;
- La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes avec un suivi adapté des risques majeurs ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- Le pilotage fin de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la Banque ;
- La complémentarité entre le Siège et le Réseau dans l'appréciation et le traitement des créances fragiles ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

Le pilotage du risque crédit repose sur des outils dédiés, notamment des reportings réguliers et structurés, offrant une vision claire de la qualité et de l'évolution du portefeuille. Ces reportings, diffusés aux instances de gouvernance et aux autorités de supervision, permettent d'éclairer les décisions stratégiques et d'adapter la politique de crédit en fonction de la conjoncture. Ils couvrent l'ensemble des dimensions essentielles : suivi de la qualité de la production et du portefeuille, maîtrise des concentrations, détection précoce des signaux de fragilité et réalisation de stress-tests afin d'évaluer la résilience du portefeuille.
La Banque s'appuie également sur des solutions informatiques qui renforcent sa capacité d'analyse et offrent une lecture dynamique et interactive des données, favorisant une gestion proactive et efficace du risque crédit.

d.Dispositif de Suivi et de recouvrement commercial des créances

Le dispositif de suivi et de recouvrement commercial des créances (hors CES) repose sur les principes généraux suivants :

- Respect des exigences réglementaires et de la procédure en matière de suivi des créances et le déroulement des actions de recouvrement définies ;
- La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement ;
- Le suivi systématique du portefeuille des créances des grands risques ;
- La mise en place de moyens adéquats (normes, reportings, objectifs mesurables, SI, etc.) ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- L'équilibre entre l'action commerciale et le suivi des dossiers ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi;
- La dynamique de suivi continue et uniforme sur tout le réseau ;
- La tenue régulière de comités spécifiques aux suivis des créances.

Ce dispositif s'appuie sur une gouvernance des risques robuste assurée par le Comité de Pilotage du Recouvrement, tenu en présence de la Banque Commerciale, la Banque du Corporate et la GGR. Ce comité, tenu à fréquence régulière, veille à mesurer l'efficacité du dispositif et à aligner ses actions sur les objectifs stratégiques de la Banque, tout en assurant une remontée régulière d'informations permettant de définir des actions correctives ciblées pour préserver durablement les intérêts de la Banque.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.
La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la Banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.
En matière de couverture, les créances sensibles inscrites en Watch-List donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux d'au moins égale à 10% de l'encours global.
Le Comité de Gestion des Créances Sensibles en charge de statuer sur l'insertion ou le retrait des clients de la Watch-List avec le montant de provision économique à enregistrer se tient trimestriellement.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.
En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.
Le Comité de Déclassement, de Provisionnement et de Radiation se tient trimestriellement.
Le dispositif de recouvrement des créances en souffrance, assuré par le Domaine Remedial Management, a pour mission de mener des actions d'assainissement et de recouvrement, amiables ou judiciaires, ainsi qu'un suivi rigoureux destiné à préserver la qualité du portefeuille et à renforcer la solidité financière de la Banque.
Ce dispositif s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;

- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.

RISQUE DE CONCENTRATION

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la banque qui décrit une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.
Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Il peut découler de l'exposition envers des contreparties individuelles/groupes d'intérêt ou des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ou un même segment de marché.
La gestion du risque de concentration repose sur plusieurs axes clés :
Politique de diversification : La diversification est réalisée sous divers axes : par secteur d'activité, filière, segment de clientèle et région géographique. Elle permet d'assurer une répartition équilibrée des engagements, réduisant ainsi les vulnérabilités tout en optimisant la rentabilité.
Suivi renforcé des concentrations : analyse régulière de l'état des concours des 20 premiers clients les plus engagés par secteur, de la répartition sectorielle et par filière du portefeuille, de sa ventilation géographique ainsi que de sa répartition par segment de marché.
Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR) : les exigences réglementaires, en termes de CMDR, imposent que les risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 20% des fonds propres. Cet indicateur est fortement suivi par la Banque et les instances de gouvernance.
Attention particulière accordée aux engagements dépassant 1,5% des fonds propres pour un même bénéficiaire. Ces contreparties font l'objet d'un suivi par la GGR et sont présentés régulièrement au Comité des Risques, instance émanant du Conseil de Surveillance.
Simulations de crise : évaluation régulière des résultats des simulations de crise menées sur les principales concentrations de risque (individuelle, par secteur ou segment, etc.), afin d'anticiper les vulnérabilités potentielles et d'adapter, le cas échéant, les dispositifs de gestion.
Dispositif de limites de concentration : déployé pour s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont, in fine, destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées. Ces limites de concentration prennent plusieurs formes : limites sectorielles, par filière, par segment et individuelles (par groupe d'affaire et contrepartie).
Ce dispositif fait l'objet d'un suivi régulier afin de :
- Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
- Informer de l'évolution de l'exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties et secteurs d'activité;
- Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

En cas de dépassement des seuils, des mécanismes de gestion sont immédiatement déclenchés afin de corriger la situation et de préserver la solidité financière de la Banque. Le dispositif, évolutif par nature, fait l'objet de revues régulières permettant d'ajuster les limites en fonction de la conjoncture, des perspectives sectorielles et des orientations stratégiques, tout en renforçant la résilience du portefeuille.
Le dispositif de limites est par ailleurs suivi de près par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Risques.

RISQUE DE MARCHÉ

La gestion du risque de marché constitue un pilier fondamental de la stratégie de gestion des risques du Crédit Agricole du Maroc. Dans un environnement financier caractérisé par une volatilité accrue, une complexité croissante des instruments financiers et des exigences réglementaires renforcées, il est essentiel de disposer d'un dispositif robuste, structuré et conforme aux meilleures pratiques internationales. Ce dispositif est aligné sur les recommandations de Bank Al-Maghrib et les normes de Bâle, et s'inscrit dans la vision stratégique du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

1) Typologie des Risques

Le risque de marché regroupe l'ensemble des pertes potentielles liées aux fluctuations des paramètres financiers. Les principales catégories de risques identifiées au sein du CAM sont les suivantes :
Le risque de taux d'intérêt correspond aux pertes potentielles liées aux variations des taux. Une hausse des taux entraîne mécaniquement une baisse de la valeur des obligations détenues dans le portefeuille obligataire. Ce risque est particulièrement significatif pour les positions de long terme.
Le risque de change provient des fluctuations des devises étrangères par rapport au dirham. Il affecte les transactions internationales et les positions libellées en monnaies étrangères, qu'il s'agisse d'opérations clientèles ou de positions de trésorerie.

Le risque actions résulte de la variation des cours boursiers et des indices. Il peut impacter la valeur des portefeuilles actions et OPCVM, entraînant une perte en capital entre le moment d'acquisition et celui de la cession.
Le risque de liquidité apparaît lorsque certains actifs ne peuvent pas être transformés rapidement en liquidités, empêchant ainsi la banque de répondre à ses obligations financières.
Le risque de concentration découle d'une exposition excessive à une contrepartie, à un secteur, à une région géographique ou à une classe d'actifs donnée. Il accroît la vulnérabilité du portefeuille à un choc spécifique.
Le risque de contrepartie correspond au défaut potentiel d'une entité avec laquelle la banque a contracté une opération, aggravé par des conditions de marché défavorables.

2) Indicateurs et Méthodes de Mesure

Afin d'encadrer les expositions de marché, la banque recourt à plusieurs indicateurs et méthodes de mesure.
La sensibilité mesure la variation relative du prix d'un titre ou d'un portefeuille face à une variation des taux d'intérêt. Elle permet d'anticiper la réaction des actifs aux fluctuations des taux.
La duration est la durée moyenne pondérée au bout de laquelle une obligation rembourse son prix d'achat. Elle évolue en fonction de la maturité, du taux facial et du rendement de l'obligation. Plus la maturité est longue, plus la duration est élevée.
La Value at Risk (VaR) quantifie la perte potentielle maximale d'un portefeuille sur un horizon donné et à un niveau de confiance déterminé.
La banque utilise l'approche historique pour toutes les activités de marché. La VaR est calculée sur plusieurs niveaux de confiance (90 %, 95 %, 99 %) et horizons (1 jour, 10 jours).
Le backtesting consiste à comparer la VaR calculée avec les pertes effectivement constatées afin de vérifier la pertinence du modèle. Deux approches sont utilisées : le backtesting réel (comparaison avec les variations réelles) et le backtesting hypothétique (positions constantes).
Le PV01 mesure l'impact d'une variation de 1 point de base (0,01 %) du taux d'intérêt sur la valeur d'une obligation ou d'un portefeuille obligataire.
Le bêta est un indicateur utilisé pour l'activité boursière et les OPCVM actions. Il mesure la sensibilité du portefeuille par rapport à l'indice de marché. Un bêta supérieur à 1 traduit une volatilité plus forte que le marché.
Les stress tests complètent ces outils en évaluant l'impact de scénarios extrêmes sur les portefeuilles (chocs de taux, variations de change, crise boursière). Ils permettent d'apprécier la résilience de la banque et d'anticiper les besoins en fonds propres. De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires et internes couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative OPCVM.

Enfin, des mécanismes de stop loss et stop alert sont utilisés pour limiter les pertes en cas de conditions de marché défavorables. Ces seuils déclenchent des alertes ou des désengagements automatiques afin de préserver la solidité financière.

3) Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché

Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.
Les actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (trading book).
Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à court terme, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrage.
Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation. Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard.
Les limites de consommation en fonds propres nous permettent d'ajuster le niveau de risque en cohérence avec la capacité et l'aversion au risque de la banque.

4) Organisation et Gouvernance

L'organisation repose sur une stricte séparation des fonctions. Le Front Office exécute les opérations de marché pour le compte de la clientèle et de la banque. Le Middle Office mesure, analyse et suit les opérations quotidiennement. Le Back Office assure le traitement administratif, la validation et la comptabilisation des opérations. L'entité risque marché, indépendante et rattachée à la Gestion Globale des Risques, a pour mission d'évaluer, de contrôler et de surveiller en permanence les expositions de marché. Elle assure une analyse des positions, vérifie leur conformité aux limites établies. Cette indépendance hiérarchique et fonctionnelle garantit l'impartialité du dispositif de contrôle et renforce la solidité du système global de gestion des risques.
La gouvernance est assurée par plusieurs instances : le Comité ALM, le Comité BFI et le Comité des Grands Risques. Ces comités valident la stratégie, fixent les limites, approuvent les nouveaux produits et assurent le suivi régulier du dispositif. Le Conseil de Surveillance valide les limites globales et veille à leur alignement avec l'appétit au risque défini par la banque.

5) Politiques et Limites

Le Crédit Agricole du Maroc a instauré un ensemble de limites destinées à encadrer et contrôler les activités de marché. Ces limites permettent de s'assurer que les positions prises restent cohérentes avec l'appétit au risque et que les pertes potentielles sont contenues dans des seuils acceptables.
Les principales limites appliquées concernent :

- Les limites de position, qui fixent le volume maximal d'exposition par type d'instrument ou de portefeuille ;
- Les limites de sensibilité, qui encadrent l'impact des variations de taux d'intérêt sur la valeur des portefeuilles obligataires ;
- Les limites de duration, qui restreignent la durée moyenne des portefeuilles afin de maîtriser leur réaction aux fluctuations des taux ;

- Les limites de Value at Risk (VaR), qui définissent la perte maximale potentielle attendue sur un horizon et à un niveau de confiance donnés ;
- Les limites de stop loss, qui plafonnent les pertes autorisées sur une période donnée pour contenir les impacts défavorables ;
- Les limites issues des stress tests, qui permettent de vérifier la robustesse des portefeuilles face à des scénarios de marché extrêmes.

Les limites de consommation en fonds propres permettent d'ajuster le niveau de risque en cohérence avec la capacité et l'aversion au risque de la banque.
Les dépassements de limites font l'objet d'un suivi et d'un traitement global afin de préserver la solidité financière de la banque. Ils sont analysés de manière régulière et intégrés dans le processus global de gestion des risques.

6) Reporting et Suivi

Le suivi des risques est effectué quotidiennement par la Direction Risque Marché. Les résultats sont consolidés et communiqués sous forme de reportings réguliers. Le reporting quotidien couvre les positions, valorisations, VaR, sensibilités et dépassements de limites. Le reporting mensuel inclut les analyses de portefeuilles, les résultats de backtesting et les stress tests. Enfin, le reporting réglementaire est destiné à Bank Al-Maghrib et comprend les tableaux de bord, des stress tests et des indicateurs de risque.

7) Dispositif de gestion du risque

Le dispositif de gestion du risque de marché couvre l'ensemble des activités menées au sein de la salle des marchés. Il repose sur une identification précise des risques (taux, change, actions, OPCVM, concentration), une mesure rigoureuse à travers des indicateurs tels que la sensibilité, la duration, le PV01, la VaR et les stress tests, ainsi qu'un ensemble de limites globales et opérationnelles définies par classe d'actifs. Ce dispositif est renforcé par une gouvernance active, à travers les comités ALM, Grand Risque et BFI, et par un reporting régulier permettant d'assurer un pilotage prudent et conforme aux exigences réglementaires.

8) Système de gestion

Les opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées via un système de gestion intégré, offrant un haut niveau de sécurité et de contrôle (gestion des habilitations, accès par profil, identifiant et mot de passe). Ce système assure la traçabilité complète de toutes les actions, renforce la fiabilité des données et garantit le respect des exigences réglementaires.
Au-delà de ses fonctionnalités de validation et de reporting, l'outil intègre également les principaux indicateurs de risque (sensibilités, duration, etc.), permettant un suivi en temps réel et une analyse proactive des expositions.

RISQUE ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.
Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives d'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, à moyen et à long terme. Aussi, ledit suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux, etc.) et ce, par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

1) Politique de gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers de la banque. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité. Ce faisant, la fonction ALM s'assure que l'allocation des capitaux propres se fait de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.
La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques subdivisées par type de risque :

a.Gestion de risque de liquidité :

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour respecter ses engagements financiers.
Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.
Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent une série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste à comparer entre eux, période par période, les flux projetés de l'actif et du passif et de l'hors bilan. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan ajouté à la position nette de l'hors bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au comité ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique.
En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, celle-ci élargit le périmètre d'analyse en y intégrant l'évolution future des encours du stock et celle des hypothèses de productions nouvelles.
Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par la Banque Centrale dans le cadre du contrôle externe des banques et ce, à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle: reportings règlementaires, dont le ratio de liquidité à court terme « LCR », qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs, afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif global de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres. À cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le Résultat Net, le Produit Net Bancaire, la Marge Nette, les Fonds Propres Réglementaires, les gaps de liquidité, etc.
L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, à moyen et à long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.
Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché, Direction Risque de Marché, Banque Commerciale, etc.). Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.
En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques, ratios de concentration, etc.) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir -en cas de besoin de trésorerie- les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité ALM.
Par ailleurs, depuis l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour (i) du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et (ii) l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 31 décembre 2025, le LCR du CAM s'est établi à un niveau confortable, au-dessus du minimum réglementaire requis.
En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme).
De façon générale, il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée à fin décembre 2025.

Stratégie de financement et de refinancement mise en place :
Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation, sur une base dynamique, des soldes de trésorerie futurs en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciales et financières. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leur niveau de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b. Gestion du risque de taux :

La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.
L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.
Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable.
En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.
Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- Réalisation des stress test : Avec l'introduction de l'IRRBB, les gestionnaires ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarios tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la pentification ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux :
Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de l'EVE ;
- L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
- L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et optionnels :
Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gaps de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du bilan et de l'hors bilan utilisés dans la mesure des Gaps de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT, etc.) et d'autre part, les actifs et passifs à taux variable écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et de leurs modalités révision :
- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : Max +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle;
- Sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 15% des Fonds propres de catégorie 1.

Principales limites en termes d'impasses en taux :
- Gap de taux à 1 mois : Min 1 Mrds dhs ;
- Gap de taux à 3 mois : Max -3 Mrs dhs ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du Comité ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite.
La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :
- L'analyse sectorielle ;
- L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
- L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité, etc.).

Ainsi, en application de la norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRBB) au 31 décembre 2025, l'analyse statique de chocs parallèles de taux, appliqués à la marge nette d'intérêt prévisionnelle, fait ressortir des impacts qui demeurent globalement maîtrisés et conformes aux seuils internes fixés par la banque. Par ailleurs, l'évaluation de l'impact des différents scénarios réglementaires sur la valeur économique des fonds propres met en évidence une exposition modérée, la perte maximale estimée restant en deçà des limites réglementaires en vigueur. Ces résultats confirment ainsi le respect du dispositif d'encadrement du risque de taux et l'adéquation du profil de risque de la banque avec les exigences prudentielles applicables.

c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.
La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites au le bilan et à l'hors bilan de la banque.
La gestion du risque de change consiste à mesurer, en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise par rapport à la devise de référence.
La pratique consiste à produire des Gaps de liquidité globale dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans ces Gaps pour une couverture optimale.

2) Présentation du Comité ALM

Le Comité ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaires pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de la banque (taux, liquidité, change, prix et contrepartie financière).
La fréquence de tenue du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions des gestionnaires ALM.
Le Comité ALM suit les orientations, à moyen et à long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixe les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau de risque tolérable par activité et procède à l'analyse du bilan et des différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.
Dans le cadre de ses missions, le Comité ALM doit également veiller aux équilibres bilanciels de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources, ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

3) Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et du risque de liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la Direction ALM.
Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan.
En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.
Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.

Le Comité ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaires pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de la banque (taux, liquidité, change, prix et contrepartie financière).

La fréquence de tenue du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions des gestionnaires ALM.
Le Comité ALM suit les orientations, à moyen et à long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixe les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau de risque tolérable par activité et procède à l'analyse du bilan et des différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.
Dans le cadre de ses missions, le Comité ALM doit également veiller aux équilibres bilanciels de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources, ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.
En conformité avec les exigences réglementaires, le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du « Pôle Pilotage des Risques » en charge de l'évaluation, du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels, directement rattachée à la Gestion Globale des Risques.
Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et à suivre les risques opérationnels avérés et potentiels, ainsi qu'à mettre en œuvre les actions correctives destinées à en limiter l'impact. Au titre de l'exercice 2025, le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM concerne les principales lignes de métier de la banque ainsi que ses principales filiales.

1) Politique du GCAM en matière de risques opérationnels

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du Groupe. Ladite politique a pour enjeux de :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- Optimiser, à terme, le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
- Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

2) Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau du GCAM s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le Groupe ;
- Des managers risques opérationnels rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel. Ils sont responsables d'un ou de plusieurs périmètres métiers et sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et au niveau des filiales. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, les incidents et les pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des correspondants risques opérationnels (structures de contrôle interne ou autres) au niveau du siège, du réseau et des filiales. Ces correspondants sont chargés de remonter les événements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, aux procédures et au système des entités contrôlées ;
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevées par les structures de contrôle interne.

Le pilotage et le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels sont assurés à travers un dispositif global de gouvernance décliné via les instances suivantes :
Le Comité Risque Opérationnel CAM : organe spécialisé chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et des méthodes du dispositif risque opérationnel. Il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'action.
Le Comité Risques Opérationnels Métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et des incidents, de la validation des mises à jour de la cartographie, de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

3) Principaux outils méthodologiques :

a. Cartographie des risques opérationnels

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise les risques par priorité, avant de mettre en place des stratégies pour les atténuer.
Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection, au plus tôt, des défaillances avérées (événements et incidents), elle s'articule autour de deux axes :

- Une approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place, ...) ;
- Une approche basée sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau, Siège et filiales, Relais Risques Opérationnels, Audit et inspection, Réclamations...).

Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.
Au 31 décembre 2025, il a été procédé à la mise à jour de la cartographie des risques, notamment :

- Traiter et analyser les événements, incidents et pertes de la période émanant de différentes sources (rapport du contrôle permanent, audit général groupe et métiers) ;
- Détecter et identifier les nouveaux risques potentiels ;
- Formaliser les nouveaux risques identifiés au niveau des fiches risques ;
- Traiter les fiches risques avec les métiers concernés pour la validation des risques et l'élaboration des plans d'action pour leur atténuation ;
- Analyser les autres événements déclencheurs, internes ou externes, pouvant impacter les risques existants au niveau de la cartographie (changements organisationnels, informatisation d'un processus, nouvelle réglementation, etc.).
- Clôturer les risques dont les plans d'action ont permis de verrouiller les sources de risques.

La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors des comités risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des événements et incidents sur la période ;
- Analyse des remontées sur la période et identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation y afférentes ;
- Analyse des indicateurs de risque opérationnel et suivi des seuils ;
- Suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques ;
- Présentation et validation de la mise à jour de la cartographie (nouveaux risques, évolution de la criticité, classification, etc.).

b. Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques

Le dispositif global de gestion des risques opérationnels du GCAM prévoit l'identification et le pilotage des plans d'action afin de parer ou d'atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction PMO au sein du « Pôle Développement », en étroite collaboration avec la Direction Centrale du Risque Opérationnel.

c. Processus de collecte des événements, des incidents et des pertes

En plus des exigences réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.
Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leur périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée, à fréquence régulière, émanant des acteurs du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent, audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

d. Dispositif de reporting

Afin de disposer d'une vision transverse du suivi et du pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reportings permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte de remontée des événements et des incidents. Il existe 3 types de reportings :

- Des reportings « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels et ce, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO ;
- Des reportings consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- Des reportings consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.
La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites au le bilan et à l'hors bilan de la banque.
La gestion du risque de change consiste à mesurer, en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise par rapport à la devise de référence.
La pratique consiste à produire des Gaps de liquidité globale dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans ces Gaps pour une couverture optimale.

RISQUE DE SOLVABILITÉ

Le risque de solvabilité correspond au risque qu'une banque ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de ses prêteurs. Les prévisions en termes de ratios de solvabilité se présentent comme suit :

		Déc.2024	Déc.25	Projection 2026
BASE SOCIALE	Ratio CET1	8,4%	8,3%	8,2%
	Ratio tier 1	9,5%	10,5%	10,7%
	Ratio de solvabilité	12,6%	13,3%	12,7%
BASE CONSOLIDÉE	Ratio CET1	8,02%	8,03%	8,05%
	Ratio tier 1	9,15%	10,23%	10,51%
	Ratio de solvabilité	12,33%	12,75%	12,62%

RISQUE DE CONCURRENCE

Le Crédit Agricole du Maroc de par son réseau dédié et son expertise dans le secteur s'affirme comme le leader du financement de l'agro-industrie, et ce malgré l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que l'intérêt grandissant de certains acteurs pour son environnement de prédilection. La stratégie de financement de ce secteur se décline à travers son engagement dans les divers plans de développement du secteur agricole (PLAN MAROC VERT ET PLAN GENERATION GREEN).
Fidèle à ses engagements envers sa clientèle de prédilection, le Crédit Agricole construit les plans de renforcement de ses Fonds Propres afin d'être en mesure de répondre à son engagement dans ce secteur et d'y confirmer sa position de leader.

RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIÉ À LA MSP

La Mission de Service Public dont le Groupe CAM est investi lui confère la responsabilité de dynamiser le monde rural dans toute sa diversité. Dès lors, le risque de concentration sectorielle est cantonné du fait que le groupe finance plusieurs secteurs d'activité dans le monde rural.

RISQUE DE DÉPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMÉDIATION

Historiquement, la marge d'intérêt du CAM représente la part la plus importante dans la composition de son PNB, soit 66% à fin 2025.
Par ailleurs, le CAM a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la part de la marge sur commissions dans son Produit Net Bancaire et notamment des produits générés par les opérations de monétique liées à la gestion des moyens de paiement.
De ce fait, on note que la part de la marge sur commissions dans la structure du PNB s'établit à 14% au terme de l'exercice 2025.

RISQUE PAYS

Le risque de pays est lié à une crise économique ou politique qu'un pays peut subir et dans lequel une entreprise détient des biens et par conséquent subit une perte sur son investissement. Nous pouvons déduire deux types de risque qui sont étroitement liés.
Le risque souverain concerne la décision du gouvernement de ne pas rembourser ses créanciers soit par refus soit par incapacité.
Deux mesures nous permettent de mieux appréhender ce risque :

- Le gouvernement possède les devises nécessaires.
- Le gouvernement a la volonté de rembourser ses obligations.

Le deuxième risque est celui du risque de transfert, soit le cas où les entreprises sont incapables de payer leurs obligations. Dans ce cas la volonté de rembourser n'est pas mise en cause.
Le Crédit Agricole du Maroc dans la majorité des cas ne détient pas d'actifs étrangers et ainsi il n'est pas actuellement exposé au risque de pays.

RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Le risque réglementaire est lié au non-respect de la réglementation en vigueur ce qui pourrait encourir des sanctions financières et réglementaires et par conséquent dégrader l'image de l'institution financière.
Le Crédit Agricole du Maroc s'engage pour le respect rigoureux de la réglementation.
Il existe ainsi une entité dédiée qui s'assure que toutes les opérations entreprises sont en conformité avec la réglementation et chaque fois qu'il y a une nouveauté, toutes les parties prenantes s'impliquent pour que le respect des nouvelles circulaires soit à bon escient.

RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & À L'ENVIRONNEMENT

a. Impacts du changement climatique sur le secteur agricole

Les premières manifestations du changement climatique sur le Maroc sont visibles et se matérialisent par une perturbation du régime des précipitations moyennes et par l'augmentation de la température moyenne. Ce changement pourrait impacter les ressources naturelles, les différents écosystèmes et le secteur agricole.
Classé au 22ème rang dans le classement 2019 du World Resources Institute, le Maroc figure parmi les pays les plus exposés aux risques d'insécurité hydrique. En effet, la plus grande partie du territoire marocain (93%) est déjà en zone aride et désertique. Ses faibles ressources en eau subissent les pressions engendrées par le changement climatique qui se traduisent par des sécheresses récurrentes et une irrégularité des précipitations.
Par conséquent, les disponibilités en eau par habitant sont passées de plus de 2 500 m3 par habitant par an en 1960 à moins de 700 m3 par habitant par an en 2019, soit une baisse de 75% (DEPF, 2020), plaçant le Maroc en situation de stress hydrique structurel.
Le Maroc est également confronté à une forte dégradation de ses sols, en particulier à cause de l'érosion hydrique. La plupart des prévisions montrent qu'au cours des prochaines décennies, le pays affichera progressivement des signes d'aridité croissante en raison de la hausse des températures et de la diminution des précipitations. Ainsi, la température moyenne pourrait augmenter de 1,1 à 1,6 °C d'ici à 2030, de 2,3 à 2,9°C en 2050, et de 3,2 à 4, 1 °C en 2080. Les précipitations pourraient quant à elles diminuer de 14 % en 2030, de 13 à 30 % en 2050, et de 21 à 36 % en 2080.
Le secteur agricole, du fait de sa place prépondérante dans l'utilisation des ressources hydriques (86%), sera le secteur le plus impacté par la baisse prévue des précipitations, par la hausse prévue des températures et par les effets en termes d'érosion.
Des experts marocains, Riad Balaghi et Mohamed Badraoui, ont souligné, dans le cadre de travaux menés avec la Fondation Konrad-Adenauer, que « les résultats des études d'impact du changement climatique sur l'agriculture marocaine réalisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et la Direction de la Météorologie Nationale (DMN), prévoient une diminution de la productivité des principales cultures pluviales dans les zones semi-arides ».
Ces études d'impacts montrent que les rendements pour la majorité des cultures stagneraient ou diminueraient légèrement jusqu'en 2030, puis chuteraient ensuite très sévèrement pour les cultures pluviales. Par contre ils pourraient continuer à augmenter pour les cultures irriguées, notamment les fruits et légumes. Cependant, l'exacerbation de la pénurie d'eau devrait limiter les possibilités d'expansion des zones irriguées.

On assisterait aussi à :
- un déplacement de l'aire de culture de certaines espèces comme celles qui sont exigeantes en eau (maïs, tournesol, fève, olivier) ou qui seront affectées par la hausse des températures (espèces arboricoles fruitières ayant besoin de froid) ;
- une perte de fertilité des sols en raison de la baisse de la matière organique des sols et de l'érosion hydrique et éolienne.

Le CAM, en tant que leader du financement de l'agriculture au Maroc, est également impacté par les conditions adverses auxquelles peuvent être confrontés ses clients du secteur agricole. C'est dans cette optique qu'il a développé (1) un ensemble de dispositifs lui permettant de de mieux gérer les risques environnementaux et climatiques et (2) des offres de crédit pour accompagner ses clients à faire face à ces aléas.

b. Actions menées dans le cadre des Directives BAM relatives à l'environnement et aux risques climatiques

Dans l'objectif de la prise en compte des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement dans la gestion des risques prudentiels, le CAM dispose d'un ensemble de mécanismes permettant la gestion desdits risques et poursuit la mise en place de nouveaux dispositifs pour une meilleure intégration conformément aux directives 5/W/21, 1/W/2025 et 2/W/2025 de Bank Al Maghrib.

c. Le Scoring agricole

Le CAM s'est doté d'un système de scoring afin de mieux apprécier le risque des crédits à l'agriculture. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui prend en compte différents critères. La pondération de ces derniers dans le calcul du risque est en fonction des zones agro-climatiques : irrigué, bour favorable et bour défavorable. C'est une approche basée sur l'évaluation de l'adaptation de l'activité agricole, tant végétale qu'animale, aux conditions pédoclimatiques de la région d'implantation des projets.
De plus, le système de scoring effectue le calcul du surplus de l'exploitation ainsi que sa rentabilité moyennant des normes indicatives de financement. Ces dernières représentent une estimation des prix de revient des productions agricoles, animales et végétales, calculés en fonction de l'itinéraire technique, qui lui-même dépend de la zone agro-climatique. Ces normes permettent de répondre aux besoins réels du projet et d'éviter le sous-financement ou le financement excessif.
Le score final obtenu par chaque client à travers ce scoring, permettant de configurer le montant estimé du crédit par rapport à la qualité du risque, intègre donc le risque climatique, en particulier celui du stress hydrique.
Le système de scoring agricole est incorporé dans l'applicatif Agence et disponible dans les caisses locales et régionales du CAM.

d. Prise en compte des risques financiers liés à l'environnement

Conscient des risques environnementaux et sociaux (E&S) associés aux projets qu'il finance, le CAM s'est engagé à adopter un système de gestion environnementale et sociale (SGES) en alignement avec le cadre réglementaire marocain ainsi que les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI). Le SGES est un dispositif couvrant tout le cycle de vie du crédit tout en assurant l'identification, l'évaluation et le suivi des impacts E&S des projets financés par la banque.
La procédure SGES du CAM a été adoptée en avril 2020. Elle a pour objet de définir les modalités de gestion environnementale et sociale des projets d'investissement. Elle couvre tout le processus de financement allant de l'instruction du dossier du crédit jusqu'au déblocage et suivi. La procédure traite trois volets, notamment : l'évaluation des risques environnementaux et sociaux des activités objet de financement, le suivi des projets et l'établissement des reportings y afférents et la gestion des réclamations E&S relatives à ces projets.
Dans le cadre du déploiement de ce dispositif et afin de sensibiliser les collaborateurs du CAM aux enjeux E&S, un premier programme de formation a été mené, touchant plus de 320 collaborateurs de la banque. D'autres sessions ont ensuite suivi, contribuant ainsi à la montée en compétences des équipes du Siège et du Réseau en matière de développement durable.
Dans une logique d'amélioration continue, et sur la base d'une analyse d'écart réalisée à partir de la mise en application du SGES, un ensemble d'outils a été développé afin d'optimiser son efficacité et de standardiser l'analyse environnementale et sociale des demandes de crédit. Dans ce cadre, le CAM a entamé un processus de mise à niveau du SGES visant à renforcer son alignement avec les meilleurs pratiques internationales et les évolutions réglementaires en matière de gestion des risques E&S.
Ce projet porte sur l'amélioration des outils d'analyse E&S, la catégorisation des projets, et le renforcement du dispositif du suivi E&S des projets financés. Ces évolutions visent à consolider la maitrise des risques environnementaux et sociaux et le renforcement de la résilience du portefeuille face aux enjeux E&S.

e. Cartographie et analyse de l'exposition

Dans le cadre du renforcement de son dispositif de gestion des risques climatiques et en alignement avec les orientations de Bank Al-Maghrib, le CAM a mis en place une cartographie des risques climatiques visant à intégrer ces enjeux au sein de son dispositif global d'analyse des risques. Cette initiative constitue une étape structurante permettant d'identifier et de mieux appréhender les vulnérabilités liées au changement climatique, en tenant compte à la fois de la diversité des secteurs financés et de la répartition géographique des expositions.
Cette cartographie repose sur une analyse croisée des dimensions sectorielle et géographique, afin d'identifier les secteurs d'activité et les zones les plus exposés aux aléas climatiques. Elle constitue ainsi un outil d'aide à la décision destiné à orienter les choix stratégiques et à renforcer progressivement l'intégration des risques climatiques dans le pilotage global des risques.
En complément de cette approche, le CAM a engagé une analyse de l'exposition de son portefeuille aux risques climatiques, visant à affiner l'examen des vulnérabilités liées à ses activités de financement. Cette démarche a pour objectif d'offrir une vision consolidée de la sensibilité du portefeuille aux risques physiques et de transition, en intégrant l'ensemble des secteurs financés.
Les travaux menés ont permis d'identifier les principales concentrations de risques et de faire ressortir les secteurs les plus exposés, en particulier ceux caractérisés par une forte dépendance aux conditions climatiques ou une sensibilité accrue aux évolutions induites par la transition vers une économie bas carbone. Cette analyse constitue ainsi un levier clé pour approfondir la compréhension du profil de risque de la banque et orienter les actions à venir en matière de gestion et d'atténuation des risques climatiques.

f. Prise en compte des risques financiers liés au changement climatique

Dans le cadre de son alignement avec les directives climat de Bank Al-Maghrib, le Crédit Agricole du Maroc (CAM) ambitionne d'intégrer le risque climatique à l'ensemble des niveaux de gestion des risques au sein de la banque. Compte tenu du rôle central du risque de crédit dans la stabilité financière, une approche progressive a été adoptée afin de prioriser l'intégration des enjeux climatiques dans la gestion de ce risque prudentiel.
C'est dans cette dynamique que s'inscrit le projet lancé en septembre 2022, dans le cadre de l'accord de coopération signé en juillet de la même année entre le CAM et la banque européenne d'investissement. Dédié à l'évaluation des risques et des opportunités climatiques pour le CAM, ce projet a été initié lors d'une réunion présidée par le Président du Directoire, en présence de la représentante de la BEI au Maroc.
D'une durée de 18 mois, le projet a été finalisé le 22 février 2024. Il a également permis de renforcer les compétences des équipes du CAM sur les enjeux climatiques et leurs implications pour l'activité bancaire, à travers des sessions de formation dédiées.
Dans la continuité du projet « Climat CAM-BEI » susmentionné, le CAM a travaillé sur l'adoption et l'intégration des risques climatiques dans le processus d'octroi de crédit. Une feuille de route a également été élaborée pour structurer la poursuite de l'intégration du risque climatique à différents niveaux de la banque. Dans ce cadre, des réunions ont été organisées pour enclencher la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques climatiques dans le système de notation interne et le workflow du CAM.
L'une des actions prioritaires en matière d'intégration du risque climatique concerne la mise en place d'une méthodologie d'évaluation des risques climatiques intégrée au processus d'octroi de crédit. Cette approche repose sur un dispositif de scoring climatique structuré autour de trois volets complémentaires : le client, le projet et les garanties associées.
Le scoring climatique appliqué aux projets a été mis en opération en 2025. Les volets relatifs au client et aux garanties sont actuellement en cours de développement. La méthodologie d'appréciation retenue s'inscrit dans la continuité de celle déployée pour le scoring des projets, assurant ainsi une cohérence d'ensemble du dispositif.

g. Gouvernance des risques environnementaux

• Pôle Expertise Agricole et Développement Durable : Rattaché à la Présidence, le Pôle Expertise Agricole & Développement Durable a pour mission d'accompagner la banque dans sa stratégie de financement de ses activités agricoles et rurales, et de définir et d'assurer la mise en œuvre de la stratégie verte et inclusive de la banque.
La Direction Gestion des Risques Environnement et Climat (DGREC) pilote l'intégration des risques environnementaux dans le processus d'octroi de crédit. Elle est en charge du développement des outils et procédures associés, et assure la coordination avec les parties prenantes concernées au sein de la banque.
• Domaine Gestion Globale des Risques : Pour intégrer les risques environnementaux et sociaux dans la maîtrise des risques de crédit, l'évaluation E&S a été centralisée au niveau du Domaine Gestion Globale des Risques (GGR), plus particulièrement le Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE et le Pôle Engagements PME et Professionnels qui sont en charge de l'analyse des demandes de financement du ressort des Comités du Siège mais pour le compte de cibles différentes.
L'application de la procédure est assurée par un analyste dédié à l'analyse des risques environnementaux et sociaux (ARES) rattachés à la GGR. L'ARES est en charge de l'évaluation E&S des projets ainsi que de l'identification et le suivi des mesures d'atténuation, d'évitement ou de compensation des risques E&S, et ce, en collaboration avec les autres entités de la banque. Ils s'occupent également de l'enregistrement, du traitement et de la transmission des réponses des plaintes dans le cadre des réclamations E&S.

h. Gouvernance des risques climatiques

Un groupe de travail multidisciplinaire a été formé afin de mener à bien le projet d'évaluation des risques et opportunités liées au Climat. Le Pôle Expertise Agricole et Développement Durable est chargé d'animer ce groupe de travail et de mobiliser les différents experts métiers qui relèvent de :

- Domaine GGR :
  - Le Pôle Engagements PME et Professionnels est chargé de l'analyse des demandes de financement de la clientèle PME et Professionnels ;
  - Le Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE est chargé de l'analyse des demandes de financement des grandes entreprises et groupes d'affaires ;
  - Le Pôle management du risque crédit ;
- Le Pôle Pilotage des Risques Financiers ;
- Le Pôle Suivi et Pilotage du Réseau ;
- La Direction Centrale Business Intelligence.

Il s'agit bien d'une gouvernance de projet puisqu'aucune attribution opérationnelle relative à la gestion du risque climatique n'a été formalisée à ce jour, à l'exception de celle concernant le Pôle Expertise Agricole et Développement Durable. Relevant de ce pôle, la DGREC se charge de l'appropriation et du déploiement des outils d'intégration du risque climatique à commencer par les scorings climatiques des projets, des garanties et des contreparties.

i. Formations

• Fresque du climat : La Fresque du Climat a été déployée comme dispositif de sensibilisation, avec l'animation de 15 ateliers entre septembre et novembre 2025, ces ateliers ont permis de sensibiliser plus de 200 collaborateurs de différents niveaux hiérarchiques. En parallèle, un réseau de 15 formateurs internes a été structuré afin d'assurer la diffusion progressive du dispositif au sein du CAM, avec une première session de duplication animée en interne le 13 novembre 2025, marquant une étape clé dans l'ancrage durable de la démarche.

• **Évaluation des risques climatiques de la procédure d'octroi du crédit :** Préalablement au lancement de la phase pilote, une formation dédiée à l'outil d'évaluation des risques climatiques a été dispensée aux points de vente pilotes. Cette formation a été structurée en deux volets : le premier portait sur la sensibilisation aux risques climatiques et sur leur lien avec l'activité bancaire ; le second était consacré aux modalités de saisie des données et à la méthodologie d'évaluation des risques, complété par un cas pratique visant à garantir la bonne compréhension et l'appropriation de l'outil.Montée en compétence des ARESUne formation destinée aux principaux acteurs du SGES notamment les ARES du CAM, de TEF et de CAM Leasing a été organisé au profit de sept (07) participants en début 2025. Elle a porté sur les différentes composantes du SGES ainsi que sur son cadre réglementaire et normatif.
• **Utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation :** Dans le cadre du renforcement de la résilience climatique du secteur agricole, le CAM a mis en œuvre un programme de formation dédié à l'utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation à l'échelle parcellaire. Ce programme, structuré en sessions théoriques et pratiques, a permis de sensibiliser plus de 80 agriculteurs dans trois régions (Souss Massa, Béni Mellal Khenifra et Oriental) aux enjeux de la gestion durable de la ressource hydrique et de promouvoir l'adoption de techniques d'irrigation plus efficientes. Cette initiative contribue à la réduction de la vulnérabilité des exploitations face aux risques physiques liés au changement climatique, tout en renforçant la viabilité économique des projets financés, ce qui s'inscrit pleinement dans l'approche intégrée de gestion des risques environnementaux et climatiques portée par la banque. Financements Verts.

j. Déploiement du programme ISTIDAMA pour financer une agriculture durable

Dans un contexte d'accélération des impacts du changement climatique, de raréfaction des ressources naturelles et d'adoption de nouvelles règlementations de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, le CAM avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) a mis en place en 2020 le programme ISTIDAMA (« durabilité » en arabe) qui propose quatre offres de financement innovantes. Ce programme a été reconduit suite à une convention signée avec l'AFD en avril 2024 intitulée TFSC «Transforming Financial Systems for Climate».
Destinées aux unités agricoles, agroindustrielles et de recyclage des déchets, ces offres sont dédiées aux projets visant une gestion durable des ressources naturelles.
Le programme ISTIDAMA vise à promouvoir auprès des coopératives, petites et moyennes exploitations agricoles et industries agro-alimentaires, les projets liés à la durabilité à travers des investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, l'agriculture biologique et la valorisation des déchets agricoles et agro-industriels. Ce programme propose une offre produits incitative alliant un financement à crédit, une prime de 10 % du montant du crédit d'investissement débloqué et un accompagnement technique gratuit. L'offre est composée de 4 produits à savoir :
• **ECOTAQA Agriculture :** Une offre conçue pour accompagner les agriculteurs souhaitant améliorer la performance énergétique de leur exploitation et/ou produire de l'énergie renouvelable (hors pompage solaire). De tels projets peuvent contribuer à la réduction des émissions de CO2, à l'amélioration de la rentabilité des exploitations et à la création d'emplois.
Les projets de semis direct sont également éligibles à un financement à travers EcoTaqa Agriculture. Cette technique consiste en l'installation des cultures sans aucune perturbation de l'activité biologique du sol et de l'écosystème. Assurée par un semoir direct en un seul passage, cette solution permet de :

- Réduire les émissions de GES des sols ;
- Economiser l'usage de l'énergie ;
- Réduire les érosions éolienne et hydrique du sol ;
- Conserver la qualité des sols, des eaux de surfaces et souterraines et de l'air.

Ainsi, dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) dans le cadre du programme national pour la promotion du semis direct, le CAM a participé aux efforts de sensibilisation sur les opportunités et les avantages du semis direct lors d'ateliers et forums organisés par l'INRA et le Centre International de Recherche Agricole dans les Zones Arides (ICARDA) en faveur des agriculteurs.
• **ECOTAQA Agro-industrie :** Selon les données de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE) de 2019, le secteur industriel représentait environ 31% de la consommation d'énergie finale du pays. Cela s'explique par les grandes quantités d'énergie requises pour alimenter les machines et les processus de fabrication.
ECOTAQA Agro-industrie est une offre conçue pour accompagner les entreprises agro-industrielles désirant améliorer leur performance énergétique et/ou produire des énergies renouvelables. Dans le contexte de mise en place d'une taxe carbone à l'entrée des frontières de l'Union Européenne, les mesures d'efficacité énergétique représentent également un gain de compétitivité certain.
• **AGRONIFAYA :** S'ils ne sont pas gérés correctement, les déchets agricoles peuvent contaminer les sols, les cours d'eau et l'air. En outre, les déchets organiques agricoles et agro-industriels peuvent contenir des nutriments qui peuvent être utilisés pour fertiliser les sols, ou même représenter une source de production énergétique pour l'unité. Quant aux déchets plastiques, lorsqu'ils sont collectés et traités, ils constituent une nouvelle ressource pour la production de tuyaux d'irrigation, de goutteurs, de paillettes plastiques, etc.
C'est pour évaluer le potentiel de valorisation des déchets issus du secteur agricole et agro industriel que le CAM a mené une étude permettant d'identifier les gisements régionaux des différents déchets agricoles et agro-industriels potentiellement valorisables.
De là, une offre de financement a été dédiée aux opérateurs souhaitant réaliser des projets de traitement et de transformation des déchets organiques (végétaux/animaux) et inorganiques (plastiques principalement) résultant des activités agricoles et/ou agro-industrielles.
• **BIOFILAHA :** Une offre de financement des investissements et du besoin en fonds de roulement des projets d'agriculture biologique. En effet, l'agriculture biologique est un mode de production de denrées végétales et animales basé sur la gestion rationnelle du sol, dans le respect des cycles biologiques et de l'environnement pour une production de qualité et non polluante.
Elle se fonde sur un certain nombre de principes et de pratiques qui incluent : la rotation des cultures, l'utilisation d'engrais vert, le compostage, la lutte biologique intégrée, le choix d'espèces végétales et animales adaptées aux conditions locales, l'élevage en plein air et en libre parcours et l'alimentation des animaux d'élevage avec des aliments d'origine biologique. Ainsi, pour renforcer l'intérêt des agriculteurs pour ce secteur, le CAM innove en proposant une prime à l'investissement et un accompagnement technique gratuit des agriculteurs désirant investir dans un projet de création, d'extension ou de conversion vers le mode de production biologique.
Le produit BIOFILAHA a été pensé pour favoriser l'implantation d'une agriculture résiliente en prenant en compte aussi bien la période de transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique que l'entrée en production des spéculations retenues.

Durant l'année 2022, des tournées régionales ont été organisées pour sensibiliser les opérateurs aux opportunités liées aux investissements verts et leur présenter l'offre incitative proposée dans le cadre du programme ISTIDAMA. Ces rencontres organisées dans 9 régions, ont permis aux équipes du CAM d'identifier de nombreux projets qui bénéficieront d'un accompagnement par un expert dans la formalisation de leur programme d'investissement.
Ces réunions ont eu un impact certain au niveau de l'ensemble des régions visitées et ont permis d'initier une dynamique positive dans la transition verte du secteur agricole et agro-alimentaire.

k. Produits verts pour une utilisation raisonnée de la ressource hydrique

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc est impliqué depuis plusieurs années en faveur d'une croissance verte et accompagne ses clients dans cette démarche transitionnelle pour une agriculture plus respectueuse des ressources énergétiques et hydriques.
• SAQUII Solaire : Afin de promouvoir l'utilisation de l'énergie verte dans le secteur agricole, et de répondre aux besoins de sa clientèle en matière d'investissement dans des systèmes d'irrigation modernes, le CAM a développé le crédit SAQUII SOLAIRE. Celui-ci permet de financer les projets d'acquisition d'un système de pompage solaire pour l'irrigation localisée. Cette solution présente plusieurs avantages dont notamment :
- Fonctionnement grâce à l'énergie solaire, une énergie renouvelable, propre et gratuite ;
- Des frais d'entretien faibles ;
- Très peu de maintenance en raison de la quasi absence de pièces d'usure ;
- Une durée de vie des panneaux solaires d'au moins vingt ans.

• SAQUII Optimisé : L'équipement en stations agro-météorologiques peut offrir de nombreux avantages pour un agriculteur afin d'améliorer la productivité et la rentabilité de son exploitation agricole. L'utilisation de ces stations permet de:
- Améliorer la gestion de l'eau en ajustant les taux d'irrigation en fonction des besoins des cultures ;
- Fournir des prévisions précises sur les risques liés aux conditions météorologiques influençant la planification des travaux de plantation et de récolte ;
- Optimiser la gestion de la fertilisation en fonction des besoins spécifiques des cultures.

C'est pourquoi, une offre de financement a été conçue au CAM pour favoriser l'installation de ces stations agro-météorologiques contribuant à une agriculture plus efficace, durable et rentable au Maroc.

l. Offre de Crédit Achamil pour pallier les aléas climatiques

Le crédit **« Achamil »** a pour objectif de pallier aux aléas climatiques et d'accompagner les clients en cas d'année difficile tout en offrant une formule souple, adaptée aux cycles agricoles irréguliers. Il s'agit d'un crédit global qui regroupe tous les crédits de campagne dont peut bénéficier le client et qui peut être reconduit sur une période de 5 ans. Il a pour objectif de compenser les flux déficitaires des années marquées par les mauvaises conditions climatiques, notamment la sécheresse, par les flux excédentaires des années ayant connu des conditions meilleures.
« Achamil » est une formule adaptée aux cycles agricoles irréguliers que connaît le Maroc et apporte une solution à de nombreux agriculteurs, principalement dans les zones non irriguées.

m. Offres de crédit face à l'occurrence de déficit ou retard de précipitation

Afin d'apporter une réponse conjoncturelle aux aléas climatiques et permettre aux agriculteurs de faire face au retard ou au déficit pluviométrique qui impacte négativement la campagne céréalière, le CAM a élaboré une offre de produits pour accompagner les activités saisonnières. Cette offre comprend trois crédits de court terme caractérisés par une célérité et une souplesse dans le traitement des demandes de crédit. Ces produits sont :
- Filaha Rabiiya : destiné au financement des cultures de printemps telles que les légumineuses, le tournesol, la pomme de terre, le melon et la pastèque pour tous les agriculteurs prospects ou clients du CAM. Il leur permet de lancer une activité de culture de printemps qui peut générer un revenu intéressant après une campagne céréalière décevante.
- Ghars : destiné au financement des frais d'entretien de plantation dont notamment les travaux de taille, la fertilisation, l'irrigation, etc. Il a pour objectif d'atténuer l'impact négatif du déficit pluviométrique sur la productivité arboricole.
- Lakssiba : destiné au financement de l'élevage d'embouche ou laitier et couvre les besoins en aliments de bétail, en fourrages, en soins vétérinaires, etc. Ce produit a été développé pour la sauvegarde du cheptel et afin d'éviter sa vente précipitée par les éleveurs en manque de fourrage du fait de la sécheresse.

n. Mobilisation de financements internationaux

Afin d'appuyer son action climatique, le CAM a déployé des efforts considérables afin de mobiliser les financements internationaux dont le Fonds Vert pour le Climat.
• Partenariat avec l'AFD : Le Crédit Agricole du Maroc (CAM) a signé, en décembre 2019, une convention de crédit avec l'Agence Française de Développement (AFD) portant sur la mobilisation d'une ligne de financement de 50 millions d'euros dédiée au soutien de projets agricoles durables, au profit des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles en milieu rural.
Cette ligne cible quatre principaux axes d'intervention :
- L'eau, à travers le financement de projets d'irrigation raisonnée ;
- Les investissements ruraux verts, incluant le développement de nouvelles plantations arboricoles, la valorisation des zones oasiennes ainsi que des produits du terroir et des plantes aromatiques et médicinales;
- L'énergie, via la promotion de projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de pompage solaire ;
- L'agriculture biologique et la valorisation des déchets agricoles.

Ce dispositif a été complété par une subvention d'assistance technique de 1,5 million d'euros, formalisée par une convention signée le 7 avril 2020. Celle-ci vise à accompagner le développement de filières encore peu matures au Maroc, en apportant un appui à la fois technique et financier aux porteurs de projets, notamment dans les domaines de l'agriculture biologique, de la valorisation des déchets agricoles et des énergies renouvelables.

Au-delà de l'impact économique des projets financés, cette initiative poursuit également des objectifs environnementaux, en contribuant à l'adaptation de l'agriculture marocaine au changement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans la continuité de ce partenariat, le CAM et l'AFD ont signé, le 22 avril, deux nouvelles conventions de financement visant à soutenir des investissements renforçant la résilience et la durabilité de l'économie marocaine. Dans un contexte marqué par une forte exposition du Maroc aux effets du changement climatique, ces financements répondent au double enjeu d'adaptation du secteur agricole et de préservation de la sécurité alimentaire.

Ce nouveau programme, d'un montant de 70 millions d'euros en prêt et de 2,1 millions d'euros en assistance technique, vise principalement le financement d'investissements au niveau des exploitations agricoles, notamment pour une utilisation plus efficiente de l'eau, le développement de pratiques agroécologiques et la diffusion d'espèces et variétés résilientes au changement climatique. Il permettra également de poursuivre le déploiement du programme Istidama, en soutenant l'innovation en milieu rural, notamment en matière d'efficacité énergétique, de production d'énergies renouvelables, de développement de l'agriculture biologique et de valorisation des déchets. Une partie de l'assistance technique sera dédiée à l'accompagnement des investissements innovants, ainsi qu'à des actions de formation et de sensibilisation au bénéfice des agriculteurs et des équipes du CAM.Un partenariat CAM-BEI pour la gestion des risques climatiques.

Pour assurer une meilleure prise en compte des opportunités et des risques liés au climat, le CAM a conclu un accord de coopération avec la BEI portant sur une assistance technique de la BEI pour une durée de 18 mois. Lancée le 12 septembre 2022, la mission d'appui a aidé le CAM à améliorer sa méthodologie d'évaluation des risques climatiques physiques et de transition. Le projet a permis de poser les bases théoriques et pratiques à même d'outiller la banque dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques en matière de la finance climat et dans la mise en conformité à la Directive 5 W 2021 de Bank Al Maghrib.

• **L'Initiative AAA :** Le CAM a confirmé sa position d'institution engagée pour le développement durable en devenant partenaire financier stratégique de l'Initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) lancée en amont de la COP22.

L'initiative constitue une réponse innovante pour l'adaptation de l'agriculture africaine aux défis du changement climatique. Elle promeut et favorise la mise en place de projets concrets pour améliorer la gestion des sols, la maîtrise de l'eau d'irrigation, la gestion des risques climatiques ainsi que les capacités et solutions de financement en Afrique.

CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE